



SOUTENIR
LES FAMILLES
LE MEILLEUR
INVESTISSEMENT SOCIAL

Idées & actions pour mieux accompagner les parents
dans leurs responsabilités éducatives

- JUIN 2017 -

PRÉSENTATION VERS LE HAUT

Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, VERS LE HAUT est un think tank hors du champ partisan dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation.

VERS LE HAUT associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des personnalités de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques.

VERS LE HAUT diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis de notre temps.



Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VERS LE HAUT s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies.

Nous capitalisons sur les bonnes pratiques qui font leur preuve en France comme à l'étranger.

VERS LE HAUT travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture.

Les partenaires de Vers Le Haut

Déjà publiés

- Soyons à la hauteur des espérances de la jeunesse – Novembre 2015
- Vivre grandir construire ensemble - Janvier 2016
- Pas d'éducateur, pas d'éducation ! - Mai 2016
- Education : quel 'retour sur investissement' ? - Juin 2016
- Mobilisation générale pour l'éducation – Novembre 2016
- Ecole : de l'entre-soi à l'entre-nous – Septembre 2016
- Ecole : de la sélection par l'échec au développement des talents de chacun – Février 2017
- Bac : quels enjeux derrière la réforme ? – Juin 2017

PRÉAMBULE

Les termes parent, famille, parentalité... peuvent faire l'objet de débats aussi passionnants que compliqués. Nous n'avons pas voulu consacrer de longs développements à ces débats. Nous nous intéressons aux enfants tels qu'ils sont, tels qu'ils vivent, quelle que soit leur situation familiale.

Nous n'avons pas la prétention ou la folie de définir ce que serait « un bon parent », ni celle de donner des règles ou des conseils aux parents. Ce rapport n'est pas un guide de la parentalité. Il présente des études et des actions intéressantes en matière d'implication et de soutien aux parents, et des préconisations pour mieux répondre aux besoins des familles.

Si nous avons la conviction que les parents pourraient être mieux accompagnés et encouragés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, nous refusons le discours normatif qui viendrait culpabiliser les familles ou réduire l'éducation à un protocole scientifique. Il serait dangereux de vouloir définir LE modèle du « bon parent », avec des injonctions descendantes, devant s'appliquer en toutes circonstances. Que ces injonctions soient le fait de la puissance publique ou d'acteurs associatifs, elles ne seraient pas justes.

Il y a quelques années, le psychanalyste Michel Schneider avait parlé d'une menace pour la société, celle de « *BigMother* », une puissance publique qui infantilise les citoyens et les oppresse à force de vouloir les mater avec condescendance.

C'est toute la difficulté de la démarche que nous voulons promouvoir : écouter, encourager, proposer, soutenir, accompagner, conseiller les parents qui le souhaitent pour conforter leur pouvoir d'agir. Tout en prenant garde à ne pas tomber dans une posture écrasante qui nierait la liberté éducative des familles et déresponsabiliserait chacun.

Sauf exceptions rares, les parents sont les mieux à même de surmonter les défis de l'éducation de leurs enfants. Hormis dans les cas où les enfants sont en danger, il ne s'agit pas de s'immiscer dans la vie familiale, encore moins de la contrôler, mais de servir les familles. Selon leur demande et dans l'intérêt des enfants, en partant du principe que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Les premiers, mais pas les seuls...

SOMMAIRE

INTRODUCTION : NE RÉDUISONS PAS LE DÉBAT ÉDUCATIF À L'ÉCOLE . TANT SE JOUE DANS LES FAMILLES.....	4
PARTIE I : SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : DES BESOINS, DES MANQUES... ET DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT !.....	6
1. C'est dur, dur d'être parent : les besoins des familles	7
2. Quelles réponses aujourd'hui aux besoins des familles ? Les politiques de soutien à la parentalité et leurs manques	13
3. Pourquoi le soutien à la parentalité est le meilleur investissement social	20
PARTIE II : NOS PROPOSITIONS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES.....	28
1. Banaliser le soutien à la parentalité	30
2. Impliquer les parents dans toutes les actions éducatives, les soutenir là où sont leurs enfants.	42
3. Donner aux professionnels la formation, le temps et les moyens pour « faire avec » les parents.....	74
4. Favoriser au maximum le partage entre parents.....	84
5. Aider les salariés à assumer leurs missions parentales, c'est l'intérêt des entreprises.....	91
6. Soutenir la conjugalité pour soutenir la parentalité	96
CONCLUSION.....	104
REMERCIEMENTS	105
BIBLIOGRAPHIE.....	107
SYNTHESE : NOS 40 PROPOSITIONS.....	108

INTRODUCTION :

NE RÉDUISONS PAS LE DÉBAT ÉDUCATIF À L'ÉCOLE. TANT SE JOUE DANS LES FAMILLES...

A lors que s'achève la longue séquence électorale qui a animé le débat public français depuis plus d'un an, on peut regretter que l'éducation n'ait pas eu une place à la hauteur des enjeux, même si plusieurs candidats, à commencer par le nouveau Président de la République, ont affiché leur engagement sur ce sujet majeur. Il est surtout frappant de voir que, lors des campagnes électorales de ces derniers mois, le débat éducatif s'est réduit à la seule question scolaire.

VERS LE HAUT en a fait une fois de plus le constat lors d'un débat organisé le 4 avril dernier avec les représentants Education des principaux candidats à l'élection présidentielle. Alors même que VERS LE HAUT invite à la mobilisation générale de l'ensemble de la société et que le think tank avait donné la parole à des acteurs de tous horizons engagés en faveur de l'éducation, les équipes de campagne avaient quasi-exclusivement parlé d'école¹.

Evidemment, l'école est un enjeu essentiel et c'est le premier levier des politiques publiques en matière éducative. Il est normal que les responsables politiques s'intéressent particulièrement à ce sujet et fassent des propositions fortes en ce domaine.

Pourtant, l'éducation est un sujet beaucoup plus large et il faut résolument adopter une approche globale si l'on veut vraiment relever les défis éducatifs de la France. L'école peut beaucoup mais elle ne peut pas tout. Seule une alliance forte entre tous les acteurs éducatifs permettra d'imaginer et de mettre en œuvre des réponses à la hauteur de l'urgence éducative.

Alors même que les familles sont le premier acteur de l'éducation, le débat sur la politique familiale et sur la place des familles dans les politiques éducatives s'est révélé particulièrement faible et peu de propositions fortes ont émergé. D'ailleurs, seuls 13% des parents interrogés pendant la campagne présidentielle indiquaient avoir identifié dans les programmes électoraux des propositions visant à soutenir les familles dans l'éducation de leurs enfants, tandis que 73% pensaient que les candidats devraient intégrer davantage de propositions en ce sens².

¹ VERS LE HAUT appelle notamment, avec le soutien d'une trentaine d'organisations, à l'organisation d'Etats Généraux de l'Education associant tous les acteurs de l'éducation.

² Sondage BVA-Apprentis d'Auteuil, Avril 2017.

Beaucoup de travaux scientifiques récents insistent sur le rôle déterminant des familles – dès la petite enfance, et même avant la naissance – dans le parcours des jeunes³.

On constate bien souvent que l'école peut corriger des inégalités mais qu'il est aussi important de s'appuyer davantage sur les parents.

Le temps est révolu où certains considéraient qu'il fallait faire sans les familles, voire contre les familles. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et une meilleure implication des familles est un levier de la réussite à tous les niveaux (scolaire, social...). C'est aussi souvent la solution la plus « économique » pour les deniers publics.

Pourtant, le soutien à la parentalité reste assez limité.

En tout état de cause, il n'est pas à la hauteur des besoins exprimés par les familles, de toutes conditions sociales, qui se sentent démunies face aux difficultés de l'éducation. La fragilité des familles est d'ailleurs l'une des causes majeures de la crise éducative. Au lieu d'être délégitimés, les parents ont besoin d'être soutenus, accompagnés, responsabilisés.

- Comment faire du soutien à la parentalité un pilier majeur des politiques éducatives et de la politique familiale ?
- Comment toucher davantage de familles sur tout le territoire, alors que les actions dépendent beaucoup d'initiatives locales ?

Il est temps de passer à la vitesse supérieure. Pas seulement en augmentant les financements sur les dispositifs existants mais surtout en déployant une stratégie ambitieuse dans l'ensemble des champs éducatifs.

- La politique familiale est surtout centrée sur le financement des prestations légales (allocations familiales...) et sur le financement des modes de garde pour les jeunes enfants. Faisons du soutien à la parentalité un vrai pilier de la politique familiale du XIX^{ème} siècle.
- Et, au-delà de la politique familiale, il est urgent que toutes les politiques éducatives se soucient d'impliquer davantage les parents.

Soutenir les familles pour soutenir les enfants dès le plus jeune âge, c'est sans doute le meilleur investissement social.

³ Un rapport américain de 2016, signé par les académies nationales de sciences, de techniques et de médecine, avec le soutien de plusieurs fondations et philanthropes, recense un grand nombre d'études, principalement américaines, sur l'importance des interactions parents/enfants dans le développement de l'enfant. Parenting Matters : Supporting Parents of Children Ages 0-8 - National Academies of Sciences, Engineering and Medicine (2016). Washington, DC : The National Academies Press. Il est téléchargeable : <https://www.nap.edu/download/21868>.

PARTIE I :

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ :
DES BESOINS, DES MANQUES...
ET DU RETOUR SUR
INVESTISSEMENT !

1 C'est dur, dur d'être parent : les besoins des familles

La famille est une valeur plébiscitée par les Français. Avoir des enfants et les éduquer est pour beaucoup de parents une source de joie. Mais c'est loin d'être une mission facile. Beaucoup de parents ont l'impression de devoir assumer tout seul de très lourdes responsabilités. Quels que soient leur milieu social et leur situation familiale, ils peuvent avoir le sentiment d'assumer une responsabilité lourde dans un contexte éprouvant. Confrontés à une épreuve, ils se sentent facilement démunis.

Reconnaître cette difficulté est parfois un tabou. Parce que ce serait avouer une défaillance alors que nous avons une représentation idyllique de la famille, lieu de bonheur, d'épanouissement, d'amour... « *Et pourtant, je l'aime. Je me suis battue pour l'avoir...* », confiait une mère en parlant de ses difficultés dans l'éducation de son fils⁴. Elle avait l'impression qu'en parlant de son épuisement et de sa volonté d'inscrire son fils dans un internat « *pour souffler* », « *pour lui, pour nous, les parents* », elle transgressait une règle non dite qui voudrait qu'une mère ou un père ne puisse se plaindre d'avoir des difficultés avec ses enfants. Il faut assurer, au travail, à la maison, dans son couple, en famille, et quand on n'y arrive plus, c'est comme si on vivait un terrible échec qu'il faudrait taire. Dans la vraie vie, comme sur les réseaux sociaux, il faut afficher son meilleur profil et cacher ses doutes ou ses épreuves.

43% *des parents d'enfants mineurs*
trouvent qu'il est difficile d'éduquer un enfant*

* Etude TMO Régions réalisée pour la CNAF en janvier et février 2016 auprès de 6 622 parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans. In L'e-ssentiel n°165, 2016

Pourtant, beaucoup de parents sont confrontés à ces difficultés. **43% des parents d'enfants mineurs trouvent qu'il est difficile d'éduquer leurs enfants.**⁵ Le dicton « *petits enfants, petits soucis ;*

grands enfants... » semble se vérifier. Les parents de très jeunes enfants (0 à 2 ans) sont ceux qui affirment avoir le moins de difficultés. Les parents ayant des enfants entre 11 et 14 ans et 15 ans et plus sont ceux qui reconnaissent le plus la difficulté de leur mission.

Les familles monoparentales actives, les familles nombreuses d'au moins 4 enfants et les familles avec des enfants en situation de handicap sont celles qui considèrent le plus que l'éducation est difficile. Les familles touchant un revenu net de moins de 2 000 euros par mois trouvent également leur fonction éducative plus difficile (+5 points par rapport à la moyenne).

⁴ Echange avec un écoutant d'Ecoute Info Familles, service d'écoute téléphonique mis en place par Apprentis d'Auteuil, qui propose une écoute confidentielle et sans jugement, assurée par des professionnels, au 01 81 89 09 50.

⁵ Etude TMO Régions réalisée pour la Cnaf en janvier et février 2016 auprès de 6 622 parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans. In L'e-ssentiel n°165, 2016.

Les principaux sujets de préoccupation des parents par rapport à leurs enfants sont

- la santé, prise au sens large (sommeil, alimentation, maladie), qui soucie considérablement 70% des parents ;
- la scolarité (réussite, orientation, devoirs à la maison...), qui préoccupe beaucoup 68% d'entre eux.

La question du comportement des enfants, la question des violences, la gestion des écrans (internet, téléphone portable, jeux vidéo) préoccupent beaucoup 39% des parents.

La réussite scolaire inquiète 72% d'entre eux, l'orientation scolaire 60%, les devoirs à la maison 53%.

Beaucoup d'enquêtes et de remontées d'acteurs de terrain (mouvements familiaux, éducateurs...) insistent sur ce haut degré de préoccupation des parents. L'Union nationale des Associations Familiales (UNAF) a mené une enquête, auprès des seuls parents de 6 à 12 ans, qui confirme ces enseignements. Apprentis d'Auteuil a publié un sondage BVA en avril 2017 indiquant que 45% des parents considèrent que le temps passé devant l'ordinateur et la console de jeux est souvent ou très souvent un sujet de conflit, 38% pour la participation aux tâches ménagères, 32% pour les devoirs scolaires.

En 2015, en se mettant à l'écoute des parents, l'Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil s'est intéressé aux facteurs qui fragilisaient les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales⁶. **Les principaux facteurs identifiés par l'enquête étaient les suivants : être au chômage ou en emploi précaire, travailler avec des horaires décalés, résider dans un quartier difficile, habiter un logement social, être une famille monoparentale...**

1. BESOIN D'ÉCOUTE, D'ENCOURAGEMENT ET DE CONSEIL, PLUTÔT QUE DE SANCTION OU DE CONTRÔLE

4 parents sur 10 indiquent se sentir parfois ou souvent seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien d'autres parents⁷. Ce sentiment est particulièrement fort pour les familles monoparentales. 28% des parents de familles monoparentales disent se sentir souvent seuls pour éduquer leurs enfants, contre 12% pour la moyenne des parents (+16 points).

La solitude s'exprime notamment lorsqu'il s'agit de la relation avec l'école ; selon le baromètre d'opinion de la DREES, en 2014, 34% des parents d'enfants de moins de 18 ans déclarent souhaiter ou avoir souhaité un accompagnement dans leurs relations avec l'école.

Ce sentiment d'isolement remonte bien souvent dans les entretiens avec des parents, de tous milieux sociaux, qui ont le sentiment de devoir « *se battre contre le reste du monde* » pour éduquer leurs enfants. Dans le cadre d'un groupe de parents, Khadija, mère de 34 ans, témoignait de cet

⁶ Etude « *Exercice, expérience et pratiques de la parentalité* » avec OpinionWay.

⁷ Sondage BVA pour Apprentis d'Auteuil – Etre parents aujourd'hui – avril 2017.

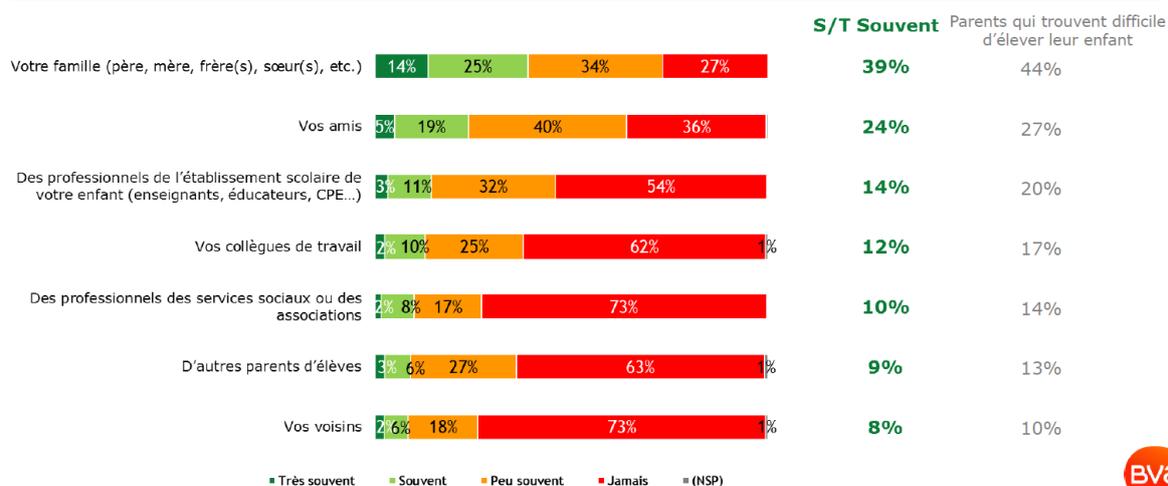
isolement : « Depuis que j'ai eu ma famille, le vide s'est fait autour de moi, j'ai rencontré la solitude. »⁸

Lorsqu'ils sont en difficulté et qu'ils cherchent de l'aide ou des conseils dans l'éducation de leurs enfants, les parents disent se tourner d'abord vers leur famille (39% souvent) et leurs amis (24%)⁹. Les professionnels, qu'il s'agisse de l'école ou des services sociaux et acteurs associatifs sont beaucoup moins sollicités. Comme si demander de l'aide aux institutions était un aveu de faiblesse mal vue...

Les proches (famille et amis), principaux soutiens des parents dans l'éducation de leur enfant

En cas de difficultés, vous diriez que vous trouvez un soutien, de l'aide et/ou des conseils pour l'éducation de votre enfant auprès de... ?

Base : A tous – 1217 répondants



16



Le premier besoin des parents est de sentir à leurs côtés l'ensemble du corps social, non pas dans une posture de jugement mais dans une posture d'encouragement. Avant les conseils, les parents ont besoin d'écoute. Ils ont besoin de pouvoir « vider leur sac » sans se sentir jugés lorsqu'ils sont dans l'épreuve. Ils ont besoin de sentir sur eux un regard de bienveillance et d'encouragement.

Les enfants ont besoin de continuité éducative entre la famille, l'école et tous les pans de leur vie. Les parents souhaitent, quant à eux, pouvoir s'appuyer sur une alliance éducative, mobilisant toute la société.

Les parents sont aussi demandeurs de conseils, principalement fondés sur l'expérience partagée et/ou sur une approche scientifique. C'est notamment vrai s'agissant de l'usage du numérique, nouveau défi pour beaucoup de familles.

⁸ Concertation organisée par Apprentis d'Auteuil en 2016 pour préparer son plaidoyer.

⁹ Sondage BVA pour Apprentis d'Auteuil – Etre parents aujourd'hui – avril 2017.

2. BESOIN DE TEMPS

D'où vient le fait que nous courons après le temps ? Pour de nombreuses familles, le sentiment dominant est celui de vivre une course de fond permanente au cours de laquelle la relation avec les enfants est un trésor que l'on essaye de préserver face aux assauts extérieurs, tandis que la vie personnelle ou conjugale devient une variable d'ajustement.

Les enquêtes portant sur l'emploi du temps des Français laissent penser que les parents consacrent plus de temps aujourd'hui qu'hier à des tâches parentales. **Entre 1985 et 2010, le temps parental quotidien a augmenté de 13 minutes par jour pour les femmes (+16%). Pour les hommes, il a doublé (+21 minutes par jour),** même s'il reste très en-deçà de celui des mères (sauf lorsqu'il s'agit des loisirs partagés avec les enfants !).

Temps parental quotidien (en minutes)	Hommes			Femmes			Part des femmes		
	1985	1998	2010	1985	1998	2010	1985	1998	2010
soins aux enfants	9	13	19	56	49	54	86%	79%	74%
loisirs avec les enfants	7	8	11	11	11	13	61%	58%	54%
suivi scolaire	2	3	3	7	8	8	78%	73%	73%
trajets	3	5	9	8	13	20	73%	72%	69%
total	21	29	42	82	81	95	80%	74%	69%

source : enquête Emploi du temps, Insee, 1985-86, 1998-99, 2010-2011

Cette question du temps renvoie bien souvent à la question du travail, et à l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle qui a connu beaucoup de bouleversements au cours des dernières décennies avec la massification du travail des femmes¹⁰ ou le développement du numérique.

Ce décompte du temps parental est évidemment « arbitraire » car on est parent toute la journée, et on assume sa responsabilité éducative sans forcément être toujours présent à côté des enfants.

Il est des comportements parentaux qui ont un impact fort sur le développement de l'enfant sans être « chronophages », par la simple vertu de l'exemplarité. Mais l'épanouissement de la relation passe malgré tout par du temps passé ensemble, notamment aux moments clés de la journée, particulièrement au cours des premières années ou à l'adolescence.

Les parents manquent de temps : 54% des porteurs de projets de CLAS (Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité, dispositif de soutien scolaire notamment financé par la branche Famille de la Sécurité sociale dans un objectif de soutien à la parentalité) considèrent que les parents d'enfants qu'ils accompagnent bénéficient d'une disponibilité réduite.

Dans le cadre d'un groupe de parents¹¹, Hélène, mère de famille de 38 ans, témoignait de ses difficultés : « *Entre courir pour payer le loyer, aller chercher à manger à la banque alimentaire, et tout le reste, je n'ai vraiment pas le temps d'être maman.* »¹²

¹⁰ 81,8% des femmes avec deux enfants de plus de 3 ans travaillent. Cependant, à partir du 3^{ème} enfant, elles ne sont plus que 66% à travailler.

¹¹ Concertation organisée par Apprentis d'Auteuil en 2016 pour préparer son plaidoyer.

¹² « Prendre le parti des jeunes. Petit bouquin d'utilité publique », Apprentis d'Auteuil, Editions de l'Atelier, décembre 2016.

Le chef de service d'un Service d'Accueil de Jour Educatif expliquait que de nombreux enfants concernés par des troubles du comportement ou des troubles scolaires, suivis dans son service, avaient des parents peu disponibles, notamment parce qu'ils travaillaient tôt le matin et en fin de journée (par exemple, les personnes qui travaillent dans les services d'entretien en entreprises, et ont des horaires difficilement conciliables avec une présence auprès des enfants).

3. BESOIN DE CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES FAVORABLES

Les conditions socio-économiques ont un impact important sur l'exercice des responsabilités parentales. 20% des parents déclarent que leur « *situation économique rend difficile l'éducation de leurs enfants* »¹³. Ce ressenti touche particulièrement les familles monoparentales, les parents sans diplôme et les personnes sans emploi (39%).

Dans une enquête d'avril 2017, on voit que 62% des parents habitant dans un logement de mauvaise qualité trouvent qu'il est très ou plutôt difficile d'élever ses enfants (+16 points par rapport à la moyenne des parents)¹⁴. C'est aussi le cas de 60% des parents qui ont un revenu inférieur à 1 500 euros par mois (+14 points par rapport à la moyenne).

Selon la formule du sociologue Adil Jazouli, bien souvent, « les parents ne sont pas démissionnaires. Ils sont licenciés », du fait de conditions de vie si précaires qu'elles rendent extrêmement difficiles l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

Il n'existe aucun déterminisme et les difficultés éducatives peuvent se retrouver dans toutes les familles, quelle que soit leur situation sociale. De même, de nombreux parents connaissant des conditions de vie difficiles sont pleinement impliqués dans l'éducation de leurs enfants et ne connaissent pas de difficultés particulières.

Mais il est évident que **tout ce qui garantit aux familles une vie digne et des conditions de vie matérielles décentes (notamment s'agissant du logement) est un service rendu à l'éducation des enfants**. Certains travaux montrent même que le « stress toxique » lié à des conditions de vie difficiles dès les premiers mois peut avoir un impact à long terme sur le cerveau de l'enfant¹⁵.

Cela justifie donc tout à fait une politique familiale ambitieuse qui soit en soi une première base du soutien à la parentalité. Inversement, il est regrettable de constater que certains placements d'enfants à l'Aide sociale à l'Enfance sont parfois essentiellement liés à la situation économique des

¹³ Enquête OpinionWay. « Exercice, expérience et pratiques de la parentalité », Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil, 2015.

¹⁴ Enquête Apprentis d'Auteuil – OpinionWay, Avril 2017.

¹⁵ « The Lifelong Effects of Early Childhood Adversity and Toxic Stress » - Jack P. Shonkoff, Andrew S. Garner - « The Committee on Psychosocial Aspects of Child and Family Health, Committee on Early Childhood, Adoption, and Dependent Care, and Section on Developmental and Behavioral Pediatrics », « Pediatrics », Dec 2011.

familles. Comme si la pauvreté était une tare. D'ailleurs, 80% des enfants placés par l'Aide sociale à l'Enfance sont issus de familles vivant avec un revenu inférieur ou proche du seuil de pauvreté¹⁶. C'est rarement un bon choix économique pour les pouvoirs publics : un enfant placé coûte environ 60 à 70 000 euros par an à l'Aide Sociale à l'Enfance. Que de soutiens directs aux familles pourrait-on financer avec beaucoup moins d'argent !

4. BESOIN DE CONNAÎTRE LA LANGUE ET LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

Le manque de maîtrise de la langue est aussi un problème : 37% des porteurs de projets de Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) l'évoquent, s'agissant des parents d'enfants qu'ils accompagnent.

De nombreux parents en situation d'illettrisme se sentent dévalorisés aux yeux de leurs enfants scolarisés. Ils peuvent penser qu'ils n'ont plus la légitimité suffisante pour éduquer leur enfant, même hors du champ scolaire. C'est le constat que fait, par exemple, Savoirs pour réussir Paris, association de lutte contre l'illettrisme auprès des jeunes Parisiens de 16 à 30 ans, créée en 2009 à Belleville. En donnant des cours à des jeunes parents pour leur apprendre la langue française, on leur redonne aussi confiance en eux dans leur rapport avec leurs enfants.

De même, les familles qui ne connaissent rien au système scolaire, ou les parents qui en gardent un mauvais souvenir en raison d'une scolarité chaotique, peuvent rencontrer davantage de difficultés pour soutenir leurs enfants.

Certaines familles issues de l'immigration ont des références culturelles très différentes et personne ne leur donne les clés pour comprendre le système français, l'articulation des responsabilités entre les différents acteurs de l'éducation. « Etre parent en France », cela s'apprend...

On le perçoit en se mettant à l'écoute des parents : les besoins sont très variables et vont souvent au-delà d'un petit coup de pouce ponctuel. On reproche parfois aux dispositifs de soutien à la parentalité leur flou. Chaque rapport public sur le sujet commence par préciser que les contours de ces dispositifs sont mal définis. On est alors pris entre deux écueils :

- **La volonté légitime de mieux structurer l'offre pour l'étendre et la piloter plus finement ;**
- **La tentation de tout normaliser et de vouloir tout faire rentrer dans des référentiels trop précis qui empêcherait d'avoir une approche globale et flexible, indispensable pour s'adapter aux situations et aux besoins variés.**

¹⁶ Oned, Actes du colloque « Parents, enfants, familles en protection de l'enfance », 2011. Cité dans « Prendre le Parti des Jeunes », Apprentis d'Auteuil.

2 Quelles réponses aujourd'hui aux besoins des familles ? Les politiques de soutien à la parentalité et leurs manques

1. UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ MÊME SI ELLES RESTENT LIMITÉES

En réponse aux besoins des familles, notamment portés par l'Unaf, et sans doute en relais d'autres cadres intégrateurs qui s'effacent alors qu'ils soutenaient « naturellement » les familles, on a vu une montée en puissance des politiques de soutien à la parentalité au cours des dernières années. A minima dans les discours... Cette montée en puissance a notamment été portée dans le cadre des deux dernières Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) liant l'Etat et la Caisse nationale d'Allocations familiales et qui ont conduit à :

→ **Un pilotage renforcé de cette politique par la branche Famille de la Sécurité sociale,**

Avec notamment la mise en place de schémas départementaux de services aux familles « *sous l'autorité des Préfets de département, qui permettent à l'ensemble des acteurs de la politique familiale de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action concertée pour développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité sur leur territoire.* »¹⁷. Cette organisation, mettant autour de la table tous les acteurs – services de l'Etat, collectivités locales, associations, Caf... - doit permettre de mieux coordonner les efforts dans ce domaine. En 2016, plus de 75 schémas départementaux de soutien aux familles étaient engagés ou signés¹⁸.

→ **Un renforcement des financements « en trompe l'œil ».**

La progression sensible des financements de la branche Famille a en réalité surtout compensé le désengagement de l'Etat, comme le relève l'avis du Haut Conseil de la Famille (devenu Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age) du 22 septembre 2016¹⁹.

→ **Une structuration de l'offre autour de quelques dispositifs identifiés :**

¹⁷ Circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015.

¹⁸ « La politique de soutien à la parentalité, point d'étape sur les objectifs " parentalité, 2013-2017 " » - Note de la Cnaf.

¹⁹ « Les politiques de soutien à la parentalité », avis et rapport du Haut Conseil de la Famille, septembre 2016.

- **Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Aide à la Parentalité (REAAP)** mobilisent des parents, des institutions, des professionnels, des associations qui proposent du soutien aux parents pour les aider à développer leurs compétences, à travers plusieurs types d'actions : groupes de parole, groupes d'activités entre parents ou parents-enfants, cycle de conférences et de formation, vacances ou sorties en famille, médiation entre familles et institutions... Ils sont financés sur la base d'appels à projets annuels.
- **Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** sont des espaces dans lesquels les parents peuvent venir avec leurs enfants. Ils proposent des groupes de parole ou des activités d'éveil. Ils fonctionnent souvent dans une approche partenariale avec les PMI, les communes, les équipements de garde d'enfant... Ils touchent surtout des familles avec des enfants de moins de 3 ans. Et, pour 9 cas sur 10, les parents habitent à moins de 20 minutes.
- **Les Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** sont des dispositifs de soutien scolaire, qui, en théorie, doivent se caractériser par une implication renforcée des parents. On verra plus loin que ce n'est pas toujours le cas.
- **La médiation familiale et les espaces de rencontre parents/enfants** qui sont proposés pour éviter la rupture du lien familial et apaiser les conflits entre parents ou parents/enfants.

Ces dispositifs sont loin de représenter l'intégralité des dispositifs de soutien à la parentalité. On pourrait citer également d'autres formes d'actions (le parrainage de proximité, les points info famille...) ou d'autres dispositifs déployés par de nombreux acteurs associatifs ou par des institutions comme l'Education nationale (voir plus loin).

2. DES DISPOSITIFS UTILES MAIS QUI TOUCHENT PEU DE MONDE

S'agissant des dispositifs financés par la branche Famille, dans son rapport de 2013, l'Inspection générale des Affaires sociales constatait que « *le nombre de personnes effectivement touchées par le soutien à la parentalité est faible, le maillage du territoire apparaît peu dense, avec des disparités territoriales importantes et des zones blanches* » :

- **Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Aide à la Parentalité (REAAP) touchent une minorité de familles.** L'objectif fixé par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat la Cnaf était de toucher 30% des familles d'ici 2017. En 2014, l'objectif a été revu à la baisse : 11,6%. La Cnaf évoque un taux de couverture de 4,4%, selon le rapport du HCF de septembre 2016, tout en reconnaissant que ce chiffre est incertain. L'IGAS évoquait les chiffres suivants en 2010 :
 - Les groupes de parole touchant trois familles sur 100 :
 - La France comptait 1 412 Lieux d'Accueil Enfants/Parents en 2014, soit 1 pour 3 404 enfants (l'objectif de la COG a été atteint et même légèrement dépassé puisqu'il était fixé à 1 LAEP pour 3 500 enfants en 2017).

- **La médiation familiale ne concerne que 4% des divorces** (sachant que 66% des divorces touchent des couples avec enfants).
- **Les CLAS touchent 200 000 enfants entre 6 et 17 ans, et environ 130 000 familles, pour un coût de 27,3 millions d'euros²⁰**. Par ailleurs, ils ne remplissent pas vraiment leur rôle car ils peinent à impliquer réellement les parents – ce qui devrait être leur spécificité - et tendent donc, dans de nombreux cas, à se confondre avec un système classique de soutien scolaire qui ne relève pas directement du soutien à la parentalité.
- **Quant au Point Info Famille, l'IGAS considérait qu'il s'agissait d'un dispositif en déshérence.**

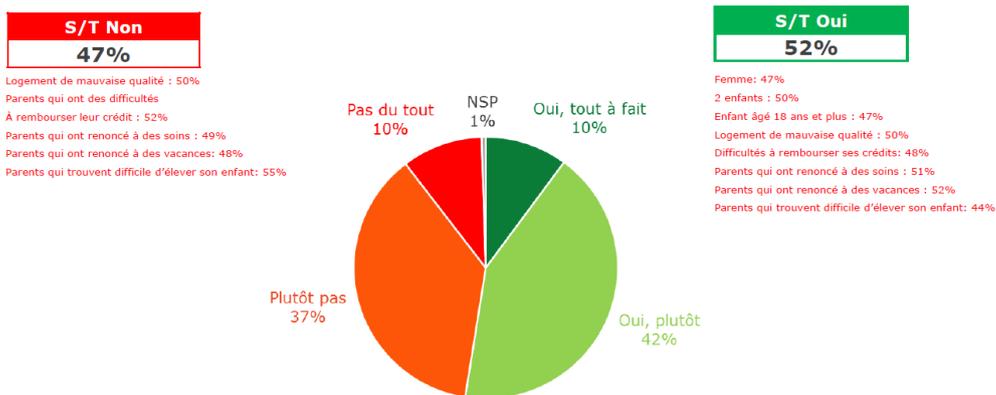
Depuis la publication du rapport de l'IGAS, en 2013, des progrès ont été accomplis, comme le souligne le rapport du Haut Conseil de la Famille de septembre 2016.

Malgré les progrès réalisés dans le déploiement de dispositifs de soutien à la parentalité, 47% des parents considèrent qu'il n'y a pas suffisamment de dispositifs dédiés à l'accompagnement ou au soutien des parents. Sans surprise, le taux monte à 55% pour les parents qui trouvent difficile d'élever leur enfant.²¹

Presque 1 parent sur 2 souligne une carence dans l'accompagnement

Pensez-vous qu'en France, il y a suffisamment de dispositifs dédiés à l'accompagnement/soutien des parents (lieux d'accueil, espace d'écoute, aide de professionnels...)?

Base : A tous – 1217 répondants



18



²⁰ « Bilan de l'évaluation nationale des Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité » – Cnaf – 20 septembre 2016.

²¹ BVA – Apprentis d'Auteuil, avril 2017.

Au total, si l'on met en regard le nombre de familles effectivement touchées et les attentes des parents, on mesure à quel point les manques sont criants.

	% de parents trouvant le dispositif utile pour aider les parents	% de parents exprimant le besoin de participer à...	% de parents exprimant le besoin de participer parmi ceux qui trouvent difficile d'élever leur enfant
Des rencontres avec des enseignants pour discuter de la scolarité et/ou de l'orientation de votre enfant	81%	55%	61%
Des conférences/ateliers avec des professionnels sur le thème de l'éducation des enfants	66%	33%	41%
Des rencontres avec d'autres parents pour discuter et partager son expérience	61%	32%	41%
Des ateliers d'apprentissage à la parentalité réunissant les parents et les enfants	59%	27%	37%
Des forums de discussion sur internet sur les thèmes de l'éducation et de la scolarité des enfants	49%	27%	35%

Source : Enquête BVA/Apprentis d'Auteuil - Avril 2017

Comment expliquer cet écart entre les besoins et le recours à l'offre existante ? Comment expliquer que le soutien à la parentalité reste malgré tout « embryonnaire » ?

Même si les questions de parentalité ont *de facto* une dimension publique, avec un véritable impact pour la société, elles relèvent de la sphère privée, voire de l'intimité. Il est donc toujours délicat de les aborder dans le débat public, ou à travers des politiques publiques.

Les dispositifs sont peu connus et les familles n'osent pas toujours y recourir, sauf en ultime recours.

Exprimer sa difficulté à être parent reste encore un tabou : on a peur du regard des autres, peur de l'accusation de « démission parentale... », voire, dans certaines familles, peur du risque d'un placement des enfants par l'Aide sociale à l'Enfance... **Dans une enquête citée par l'Unaf en 2012, on voyait ainsi que, parmi les parents ayant eu des difficultés avec leur enfant, seulement 31% d'entre eux avaient fait appel à un professionnel²².**

On a souvent recours à des dispositifs de soutien une fois que la situation est devenue trop difficile à gérer, que des signalements ont lieu, que la justice est saisie, qu'un divorce est en cours. Il y a peu de prévention, d'accompagnement...

Par ailleurs, par leur culture professionnelle et leur formation, les enseignants ou les éducateurs spécialisés ne sont pas toujours habitués à travailler avec les familles. Il y a même parfois une défiance mutuelle ou une forme de « concurrence » qui peut s'établir entre les familles et les professionnels.

Malgré des progrès évidents ces dernières années, la gouvernance des dispositifs de soutien à la parentalité est difficile en raison de multiples structures peu coordonnées entre elles.

²² Source : UNAF, « Soutien à la parentalité : avec et pour les parents ». « Réalités familiales », 2012.

Il existe aussi de fortes disparités territoriales dues à des initiatives locales, à des financements très variables selon les collectivités locales.

Enfin, comme les dispositifs de soutien à la parentalité relèvent souvent de politiques de prévention ou d'investissement social, on a parfois du mal à mesurer clairement leur efficacité... et donc leur importance. La question du financement est aussi problématique.

3. UN FINANCEMENT FAIBLE ET ÉPARS DE CES DISPOSITIFS

Les dispositifs d'aide à la parentalité sont principalement financés par les fonds publics, la participation des familles étant limitée. On a vu, au cours des années passées, le rôle croissant de la branche Famille et le désengagement de l'Etat. Les collectivités locales (régions, départements, communes) jouent également un rôle majeur dans le financement.

Malgré les progressions apparentes, les moyens consacrés au soutien à la parentalité sont assez faibles. La logique de cofinancement et le manque de visibilité sur les financements rendent aussi la tâche compliquée pour les opérateurs qui sont souvent des acteurs associatifs qui peuvent manquer de solidité financière ou de ressources pour monter des dossiers.

Il faut noter la difficulté qu'on peut avoir à obtenir une photographie claire des montants en jeu. Ainsi, le Haut Conseil de la Famille déplore le financement flou des dispositifs de soutien à la parentalité. Par exemple, concernant les REEAP, seul le financement de la branche Famille est bien identifié (19,4 millions en 2014).

Pour les autres dispositifs (lieux d'accueil Enfants/Parents, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, Médiation Familiale et Espaces Rencontre) le HCF proposait cette synthèse :

Total des recettes et répartition des financeurs pour l'ensemble des quatre dispositifs LAEP, CLAS, MF et ER (hors REAAP)

	2012 (**)	2014 (**)	Répartition des financeurs en 2014 (**)	Variation des recettes 2012- 2014 (en %) (**)
Milliers d'euros				
Total des recettes (LAEP, CLAS, MF et ER)	159 416	172 435	100%	+8,2%
Collectivités Territoriales	59 711	62 545	36%	+4,7%
CNAF/CAF	53 175	63 027	37%	+18,5%
Etat et autres fonds publics (*)	24 778	23 189	13%	-6,4%
Participations familiales	3 011	3 523	2%	+17,0%
Autres financeurs	18 741	20 151	12%	+7,5%

(*) autres fonds publics : MSA, aide juridictionnelle, politique de la Ville, fonds européen, crédits du volet 1 du Fonds national REAAP versés aux LAEP ou aux CLAS...

(**) avec correction pour la PS CEJ versée aux LAEP (5,168M€ en 2014)

Source : Les politiques de soutien à la parentalité. Rapport du Haut Conseil de la Famille, 2016.

103 millions d'€

c'est le montant des dépenses "soutien à la parentalité"

1,8% des dépenses d'action sociale de la branche famille

0,8% du montant des allocations familiales

Source : Haut Conseil à la famille

Au total, selon les chiffres du Haut Conseil de la Famille, les dépenses consacrées au soutien à la parentalité par la branche Famille - 103 millions d'euros - ne représentent que 1,8% de ses dépenses d'action sociale, contre 58,1% pour l'accueil du jeune enfant. Cela revient à 0,8% du montant des allocations familiales. Les dispositifs de soutien à la parentalité ne correspondaient, en 2013, qu'à 0,2% du budget de la branche Famille.

4. LA TENTATION DU CONTRÔLE, DE LA SANCTION... VOIRE DU « CHACUN POUR SOI »

En parallèle des efforts destinés à déployer le soutien à la parentalité existe aussi un discours axé sur la critique des parents « démissionnaires » et sur la nécessité de renforcer le contrôle, voire la sanction des familles défaillantes.

Certes, il y a des parents qui ne jouent pas leur rôle, voire qui représentent un danger pour leurs enfants. Il serait dangereux d'adopter une posture « angéliste » et de fermer les yeux sur les défaillances graves de certains parents.

Il est juste de s'assurer que les parents assument leurs devoirs, à l'égard de leurs enfants et à l'égard de la société. Il est normal de chercher des solutions qui protègent les droits de l'enfant en toutes circonstances, même lorsqu'ils sont menacés au sein de la cellule familiale. Le recours à la sanction peut être légitime, mais veillons en toutes circonstances à ne pas aggraver la situation de départ pour les enfants. Il est aussi possible de trouver des remèdes aux problèmes qui se posent dans les familles.

A titre d'exemple, la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire répété est parfois l'objet de vifs débats. Au-delà des enjeux de fond qui peuvent être discutés, un point mérite d'être souligné :

Dans les discours et les représentations, faut-il mettre l'accent sur la répression ou le contrôle, au risque d'exposer toutes les familles à la critique, alors même qu'elles ont surtout besoin de soutien et d'écoute ? C'est un vrai choix politique. Un vrai choix de société.

Il semble que plutôt qu’insister dans les discours sur les dénonciations ou les sanctions, quand bien même elles pourraient être légitimes, on devrait valoriser l’encouragement et l’accompagnement des parents. Cette posture de bienveillance est sans doute beaucoup plus efficace !

Dans un contexte où la naissance d’un enfant apparaît de plus en plus comme « un projet parental », le risque existe de renvoyer la parentalité uniquement à une affaire privée, un choix personnel. « *Vous avez voulu des enfants, et bien maintenant, assumez !* » Tel est le discours que certains sont tentés de tenir aux parents, réduisant ainsi la famille à sa dimension intime et oubliant l’enjeu de société qui se joue dans le renouvellement des générations et dans l’éducation.

Cette tentation du « chacun pour soi » qui sous-tend une remise en cause des politiques familiales est une grave erreur. Le soutien aux familles est sans doute le meilleur investissement social...

3 Pourquoi le soutien à la parentalité est le meilleur investissement social

1. LES ÉTUDES INSISTENT DE PLUS EN PLUS SUR LA NÉCESSITÉ D'INVESTIR DANS LA PETITE ENFANCE

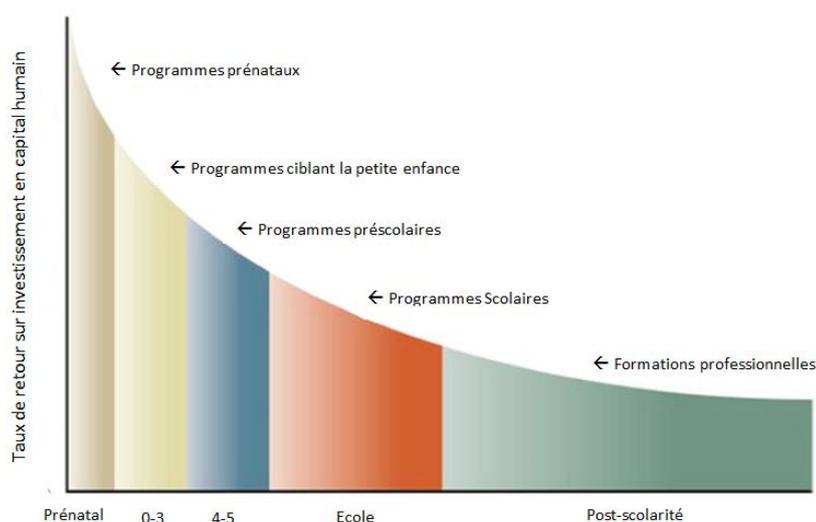
Lorsqu'on évoque l'éducation dans le débat public français, on pense souvent à l'école, éventuellement à l'enseignement supérieur. De fait, comme le soulignait en 2008 le sociologue danois Gosta Esping-Andersen, spécialiste des politiques de protection sociale²³ : « au cours des cinquante dernières années, les investissements en capital humain sont allés presque exclusivement à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. »

Pourtant, les études insistent de plus en plus sur ce qui se joue dès la petite enfance. Les travaux récents, en neurosciences comme en économie, montrent l'importance cruciale des premières années de l'existence, voire de ce qui se joue pendant la grossesse.

Les travaux de l'américain James Heckman, Prix Nobel d'Economie en 2000, sont devenus une référence à ce sujet.

A partir d'une analyse poussée sur les programmes d'accompagnement des enfants de 0 à 5 ans, les travaux d'Heckman et de ses équipes montrent qu'en matière d'éducation, les effets sont d'autant plus forts qu'on intervient tôt, pour un coût nettement moindre que des dispositifs ciblant les enfants plus âgés ou les jeunes.

Plus l'investissement se fait tôt, meilleur est le résultat

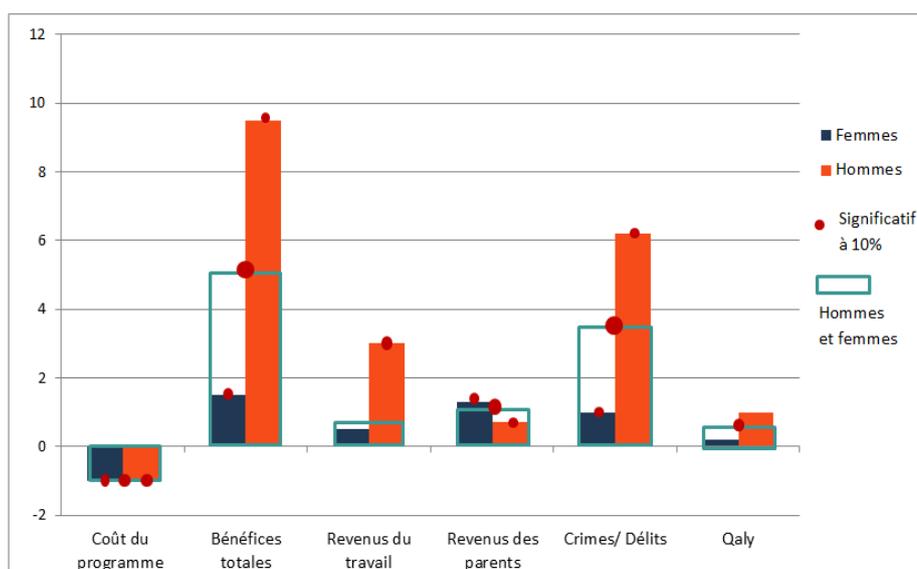


Source : James Heckman, prix Nobel d'économie

James Heckman prend notamment l'exemple d'un dispositif de haute qualité – ABC/CARE en Caroline du Nord - pour lequel, avec 1 dollar investi lors de la petite enfance entre 0 et 5 ans, la collectivité gagne (ou économise) 6,3 dollars. Soit un retour sur investissement de 13% par an. Le retour sur investissement est encore plus important pour les hommes que pour les femmes.

²³ Esping-Andersen G. (avec Palier B.), 2008, « Trois leçons sur l'État-providence », Paris, Le Seuil, coll. « la République des Idées ».

Rapport coût/ bénéfices du programme ABC/CARE



Taux de rentabilité annuel: Hommes et Femmes 12%; Hommes 14%; Femmes 10%.
Ratio coût bénéfice: Hommes et Femmes 5,7; Hommes 11,4; Femmes 2,7

Source: Center for the economics of human [development](#), Université de [Chigaco](#)

L'IGAS évoquait dans son rapport 2013²⁴ l'évaluation du « High/Scope Perry Preschool Program », un dispositif lancé dans les années 1960 dans le Michigan pour les familles noires-américaines touchées par la pauvreté. Il s'agit d'un accompagnement préscolaire des enfants de 3/4 ans et d'une visite quotidienne d'une demi-heure des enseignants aux mères de famille. L'évaluation a permis de comparer les parcours des bénéficiaires par rapport à un groupe de contrôle représentant le reste de la population vivant dans les mêmes conditions, sur 40 ans, et de montrer l'impact positif de cette action :

- Le taux d'enfants sortant diplômés du lycée est plus élevé : 71% contre 54%. L'écart est encore plus grand s'agissant des filles : 84% contre 35%.
- Le nombre de personnes occupant un emploi à 19 ans également : 50% contre 32%.
- 36% des anciens bénéficiaires accèdent à la propriété, contre 13%.
- Seuls 7% des bénéficiaires ont été arrêtés à plus de 5 reprises à 27 ans, contre 35%.

Le coût du dispositif par tête était estimé à 14 716 dollars et l'évaluation estimait le « retour sur investissement » à 105 324 dollars (économies réalisées grâce à une moindre dépense sociale, réduction de la délinquance, recettes fiscales liées à la meilleure situation des bénéficiaires...).

Comme le résume James Heckman, « on peut investir tôt pour combler les inégalités et prévenir les échecs, ou bien on peut payer pour réduire les inégalités quand elles sont plus dures et plus chères à combler. »

²⁴ « Rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité », février 2013, IGAS. Bénédicte JACQUEY-VAZQUEZ, Michel RAYMOND, Patricia SITRUK / « Evaluation du High/Scope Perry Preschool Programm », citée par l'IGAS. Source : Lawrence J. Schweinhart, « Benefits, costs, and explanation of the High/Scope Perry Preschool Program », 2003.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES COÛTE PEU, LEUR DÉFAILLANCE BEAUCOUP !

A partir des travaux de James Heckman, de Gosta Eping-Andersen ou de Betty Hart et Todd Risley, qui montrent les écarts dans la maîtrise du langage, dès le plus jeune âge, selon le milieu social de l'enfant (voir plus loin), les politiques publiques s'adaptent lentement. On recommande de plus en plus de développer la préscolarisation des enfants et les places de crèches pour les familles défavorisées, une meilleure formation des professionnels de la petite enfance pour offrir des services à haute teneur éducative (et pas seulement des modes de garde). On table ainsi sur le fait que le travail des professionnels de l'éducation auprès des enfants, le plus tôt possible, permettra de compenser ou de limiter les inégalités liées au milieu familial.

Les récentes recommandations de la Fondation Terra Nova²⁵ vont dans ce sens : elle demande la création de 40 000 places en crèche pour les enfants de familles défavorisées (notamment en zone rurale et dans les quartiers « politique de la ville »). L'ouverture de places de crèches dans les zones populaires est effectivement un enjeu important. Comme le soulignent les auteurs du rapport, **un enfant à 5 % de chances d'être accueilli en crèche si sa famille vit sous le seuil de pauvreté, comparé à 22 % s'il est issu d'une famille aisée.**

Mais, outre cette approche, les travaux d'Heckman montrent aussi tout l'intérêt de travailler aussi directement auprès des familles. Les dispositifs les plus efficaces et les moins coûteux ne sont pas ceux qui se substituent aux familles, mais ceux qui les mobilisent et renforcent leurs capacités parentales, notamment à travers des visites à domicile.

Dans une précédente note publiée en 2013, la Fondation Terra Nova insistait déjà sur la nécessité de proposer des crèches aux familles défavorisées et de renforcer la qualité éducative de nos modes de garde pour la petite enfance. Le titre du rapport était : « La lutte contre les inégalités commence dans les crèches. » On aurait envie de dire qu'elle commence même encore plus tôt : dans les familles !

Les familles ne sont pas le problème. Elles sont le début de la solution !

Pour James Heckman, *« la société et les programmes lancés actuellement devraient reconnaître qu'une bonne éducation parentale est primordiale pour la réussite de la vie. Sans aucun doute, la famille est le plus grand contributeur au succès des enfants à leur ascension sociale et économique. La façon dont les parents interagissent avec leurs enfants, le temps qu'ils leur consacrent et les ressources dont ils disposent pour fournir une stimulation intellectuelle et sociale affectent grandement le potentiel de leurs enfants pour mener une vie florissante. [...] Les investissements qui renforcent les capacités parentales des familles sont le moyen le plus efficace de promouvoir la mobilité sociale et de garantir des*

²⁵ Investissons dans la petite enfance – L'égalité des chances se joue avant la maternelle, Fondation Terra Nova, mai 2017

opportunités pour tous. [...] S'assurer que les parents ont les connaissances et les ressources pour fournir un environnement stimulant à la maison est aussi important, si ce n'est plus important, que tout ce qui se passe en classe quand l'enfant entre à l'école. C'est là qu'entrent en jeu les programmes de visites à domicile et les autres efforts pour impliquer les parents de façon productive dans la vie de leur enfant. Ils renforcent l'attachement parental, les interactions positives et, par conséquent, un plus grand investissement parental. »²⁶

Reprenant les conclusions d'Heckman, Nicholas Kristoff, double prix Pulitzer, éditorialiste au New York Times et son épouse Sheryl WuDunn, également prix Pulitzer, sont auteurs d'un best-seller valorisant des initiatives innovantes fondées sur la recherche, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités : « A path appears ».

Ils tirent de leur expérience la conclusion suivante : « *S'il y a une leçon à retenir des recherches des dernières décennies sur la meilleure façon de casser la spirale de la pauvreté aux Etats-Unis, c'est le pouvoir de la parentalité et d'une intervention précoce, idéalement dans la première ou la deuxième année de la vie, et même avant que l'enfant soit né. [...] Les programmes à destination des enfants ont le plus de succès lorsqu'ils ont un effet levier sur le « job » le plus important et le plus difficile au monde : la parentalité. [...] Il est beaucoup moins coûteux de « coacher » les parents pour qu'ils soutiennent leurs enfants, que d'entretenir des prisons des années plus tard. »*

On peut multiplier les places de crèche. On peut scolariser les enfants dès l'âge de 2 ans... Certes, mais la meilleure façon de commencer tôt, c'est aussi de miser directement sur les parents !

Pourquoi miser exclusivement sur des structures extérieures, plutôt que de travailler aussi sur l'évolution du contexte familial et l'accompagnement des parents ? N'opposons pas les approches, articulons-les intelligemment.

Il faut partir du constat vérifié par tous les acteurs de terrain que les parents veulent le meilleur pour leurs enfants, et donc qu'ils sont sensibles aux conseils, à l'aide qu'on peut leur apporter pour les aider à mieux remplir leurs missions. Il est d'ailleurs important de noter qu'ils sont demandeurs, à condition qu'on ne vienne pas leur donner des « leçons de morale » ou les délégitimer.

Il suffit parfois de quelques petites évolutions des comportements parentaux – même au-delà de la petite enfance – pour avoir un très fort impact : prenons l'exemple de la lecture d'histoires par les parents ou par le simple fait de poser des questions aux enfants sur le déroulement de leur journée à l'école, pratiques ont une influence positive sur la maîtrise de l'écrit à 15 ans (voir plus loin).

Le soutien à la parentalité est d'autant plus important que la défaillance d'une famille coûte cher à la collectivité, par rapport au coût limité des dispositifs de prévention.

²⁶ Discours de James Heckman, devant l'association américaines des journalistes éducation - 2015 Education Writers Association Seminar Presentation », disponible sur heckmanequation.org

Dans son rapport, l'IGAS propose une approche monétaire coûts/bénéfices en comparant le coût de dispositifs de soutien à la parentalité et le coût de mesures plus lourdes, en partant du constat que le soutien à la parentalité peut avoir des vertus préventives. L'IGAS reconnaît que cette démarche est approximative mais cela n'enlève rien à l'intérêt d'une telle approche²⁷.

S'agissant des groupes de parole entre parents, actions qui peuvent être soutenues dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Aide à la Parentalité (REAAP), l'IGAS estime que le coût par parent ayant fréquenté un groupe de parole est d'environ 24 euros.

En rapprochant ce coût de celui du coût de placement d'un jeune dans une Maison d'Enfants à Caractère social (150 à 200 euros/jour, pour une durée moyenne de placement de 4 ans), l'IGAS montre que le rapport est de 1 à 9 000. « Si, une fois sur 9 000, la participation d'un parent en grande difficulté éducative à un groupe de parole génère une restauration de ses compétences parentales suffisante pour permettre d'éviter un placement, le groupe de parole est un investissement financièrement rentable pour les finances publiques. »

Rapporté à une mesure d'AEMO (Assistance éducative en Milieu ouvert), dont le coût total pour un département est estimé à 5 475 euros (10 euros/jour sur 18 mois), le rapport est de 1 sur 228.

S'agissant des Contrats locaux d'Accompagnement scolaire (CLAS), l'IGAS évoque un coût annuel moyen par bénéficiaire de 300 euros qu'elle rapporte au cas d'un redoublement, estimé à environ 8 000 euros/an. « En conséquence, si, sur 100 élèves inscrits en parcours CLAS, 4 en tirent un bénéfice personnel décisif pour leur passage dans la classe supérieure, la collectivité publique est gagnante. »

Bien entendu, dans le détail, ces estimations sont discutables, mais vu l'écart très fort entre le coût d'une action de prévention par le soutien à la parentalité et le coût d'une action curative quand les familles sont défaillantes, on perçoit bien que soutenir intelligemment les familles est souvent le meilleur investissement social, sans même parler des effets dans à long terme dans la vie des personnes concernées.

Si l'on résume, les études d'impact montrent :

- **Que les dispositifs ciblant les enfants dès la naissance, en impliquant les parents, ont un impact fort sur le développement des jeunes, jusqu'à l'âge adulte ;**
- **Que les coûts des dispositifs sont assez limités ;**
- **Que le fait, pour l'Etat, de se substituer en partie ou en totalité à une famille défaillante est extrêmement coûteux.**

Ne serait-ce pas une folie de ne pas passer à la vitesse supérieure dans ce domaine ?

²⁷ Pour un éclairage plus complet sur les difficultés de la mesure de l'impact dans le domaine éducatif, voir le rapport VERS LE HAUT « Quel retour sur investissement dans l'éducation ? Guide pratique pour mesurer INTELLIGEMMENT l'impact social dans le domaine éducatif ? », juin 2016.

Focus : ce que la réussite scolaire des enfants d'enseignants pourrait nous apprendre pour le soutien à la parentalité²⁸

Les enfants d'enseignants ont les meilleurs résultats à l'école et dans l'enseignement supérieur. C'est un fait connu. Ils sont par exemple plus performants que les enfants de cadres (97,5% n'ont jamais redoublé en primaire, contre 94,5% des enfants de cadre. 63% des enfants d'enseignants ont un diplôme au moins égal à un bac +3, contre 52% des enfants de cadres).

Dans une thèse de 2012, Annie Da-Costa Lasne a cherché les causes de cette « singulière réussite » et elle les a trouvées dans les pratiques parentales éducatives des enseignants. Le « modèle éducatif » des parents a trois grandes caractéristiques :

- « La construction d'un être complet par l'éclectisme et la maximisation des pratiques culturelles » (un environnement porteur et riche, avec des activités variées).
- « La construction d'un être équilibré par le travail de perspectives éducatives aux objectifs a priori opposés » (la construction d'une identité personnelle équilibrée grâce à la capacité des enseignants à concilier sans les opposer un haut niveau d'exigence et la transmission de la confiance en soi ; l'autonomie et le respect des contraintes ; l'ouverture à l'autre et l'esprit de compétition...).
- « La gestion experte de la carrière scolaire de l'enfant par l'installation d'une grande continuité éducative, la constitution puis la valorisation d'informations scolaires non génériques et le contrôle de l'offre pédagogique de l'établissement fréquenté. »

Annie Da-Costa Lasne explique par exemple que, dans la mesure où 60% des enseignants travaillent toujours ou souvent à domicile contre 10% des cadres, les devoirs scolaires font facilement partie de la vie familiale. Par ailleurs, les parents enseignants connaissent particulièrement bien le fonctionnement de l'école.

« La transmission éducative s'opère par un travail d'expert, conséquent et maintenu sur la durée de la part des parents, associé à un engagement constructif de la part de l'enfant. Au final, l'intrigante réussite scolaire des enfants d'enseignant(s) tient non seulement à des pratiques éducatives spécifiques mais encore à la mobilisation des acteurs familiaux dans leur mise en œuvre. »

Comme le signale l'enseignant et blogueur Lucien Marbeuf²⁹, cette thèse peut nourrir la réflexion sur l'accompagnement des parents dans leur rapport à la scolarité des enfants : *« Il y apparaît [...] très clairement que la réussite scolaire n'est pas seulement fonction de l'école et de l'enseignement pratiqué [...] mais qu'elle relève essentiellement de l'éducation parentale et familiale au sens le plus large et le plus noble. A l'heure où on cherche tous les moyens de lutter contre l'échec scolaire, mais en se cantonnant le plus souvent à l'intra-scolaire (où il y a évidemment beaucoup à faire), il y a dans le travail fait par cette jeune chercheuse, me semble-t-il, de nombreuses pistes à développer dans l'accompagnement éducatif des familles et du lien à développer à et en dehors de l'école. »*

²⁸ Annie Da-Costa Lasne. La singulière réussite scolaire des enfants d'enseignants : des pratiques éducatives parentales spécifiques ? Education. Université de Bourgogne, 2012. Thèse présentée par Lucien Marbeuf sur son site <http://blog.francetvinfo.fr/l-institut-humeurs/2013/05/12/5597.html>

²⁹ <http://blog.francetvinfo.fr/l-institut-humeurs/2013/05/12/5597.html>

3. LES CARACTÉRISTIQUES D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ EFFICACE

A partir d'une revue des principaux programmes de soutien à la parentalité qui ont fait leurs preuves, principalement aux Etats-Unis, mais aussi dans d'autres pays, les académies américaines de Sciences, d'Ingénierie et de Médecine ont identifié 7 éléments clés qui sont, pour l'essentiel, valables dans le contexte français³⁰ :

LES 7 ÉLÉMENTS CLÉS *pour des dispositifs efficaces de* **soutien à la parentalité**

- 1** Considérer les parents comme des partenaires à part entière dans la définition des services qui pourraient leur bénéficier le plus.
- 2** Faire du sur-mesure pour s'adapter aux besoins spécifiques de chacune des familles.
- 3** Travailler avec une approche partenariale pour prendre en compte tous les types de besoins des familles.
- 4** Renforcer les liens entre les parents entre eux pour qu'ils s'entraident lorsqu'ils sont confrontés aux mêmes défis.
- 5** Multiplier les efforts pour impliquer davantage les pères qui sont sous-représentés dans les travaux de la parentalité.
- 6** Traiter des difficultés qui touchent un pourcentage important de personnes dans certains milieux sociaux et qui ont un impact sur la parentalité.
- 7** Développer des dispositifs adaptés aux différents milieux sociaux et culturels pour améliorer la participation des différentes familles.

Source : Parenting Matters: Supporting Parents of Children Ages 0-8 - National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. (2016). Washington, DC: The National Academies Press

³⁰ Parenting Matters: Supporting Parents of Children Ages 0-8 - National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. (2016). Washington, DC: The National Academies Press

PARTIE II :

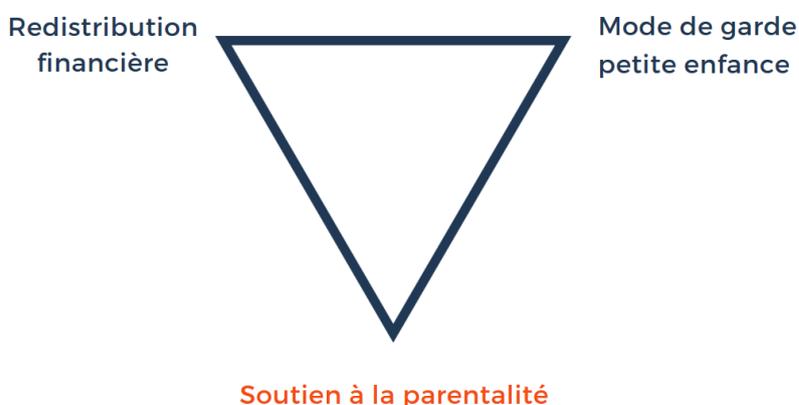
NOS PROPOSITIONS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PARENTS

Pour mieux accompagner les enfants, nos politiques publiques ont parfois tendance à vouloir faire sans les familles. La France ne mise pas assez sur les compétences éducatives des parents, alors que faire confiance aux familles est souvent la posture la plus efficace, la moins chère, et la plus en phase avec les droits de l'enfant.

Nous proposons deux grandes orientations :

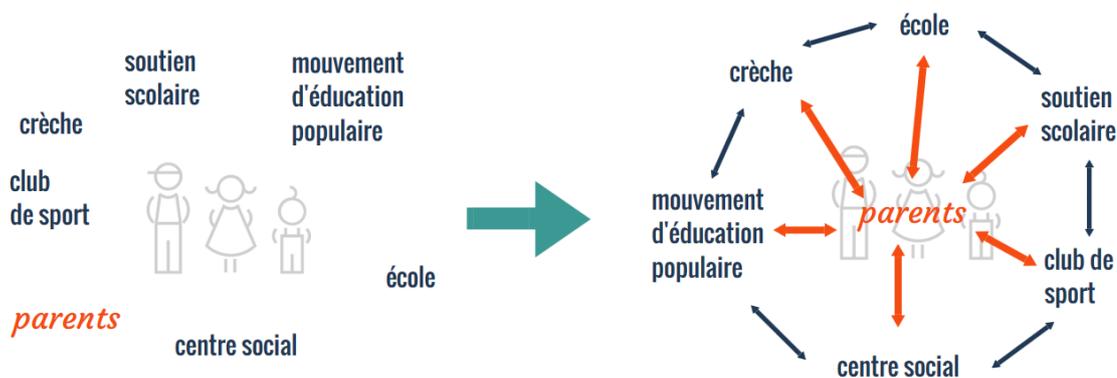
- **Faire du soutien à la parentalité un véritable pilier de la politique familiale, en amplifiant encore la dynamique lancée au cours des dernières années.**

Un 3ème pilier pour la politique familiale



- **Davantage impliquer les parents dans toutes les politiques éducatives, pour démultiplier leur impact. Demain, chaque acteur de l'éducation doit avoir l'ambition et les moyens de mieux associer les parents.**

Impliquer davantage les parents dans toutes les actions éducatives pour démultiplier l'impact



1 Banaliser le soutien à la parentalité

1. POUR UNE ALLIANCE ÉDUCATIVE DANS LAQUELLE LES PARENTS SONT RECONNUS COMME PREMIERS ÉDUCATEURS

#1 Proposition : des Etats Généraux de l'Education pour une constitution éducative.

Qui ? Le Président de la République pour lancer des Etats Généraux de l'Education. Tous les acteurs du corps social pour se répartir les rôles.

Pour sortir du sentiment d'isolement dont souffrent beaucoup de parents et de professionnels de l'éducation, il est nécessaire que nous prenions le temps de réaffirmer tous ensemble la mobilisation générale de la société française et de tous ses acteurs en faveur de l'éducation.

Il est nécessaire aussi que nous nous entendions sur une répartition claire des rôles entre tous les acteurs qui interviennent dans le champ de l'éducation : parents, écoles, Etat (notamment Education nationale), acteurs de l'éducation, associations/fondations, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, collectivités locales, monde professionnel, culturel...

Ce serait l'occasion d'écrire « *une constitution éducative* » pour la France, et de manifester le soutien de la Nation à tous les acteurs de l'éducation, à commencer par les parents et les enseignants.

A travers ces Etats Généraux de l'Education, nous pourrions également définir une feuille de route des grands chantiers que nous voudrions conduire, dans le consensus, pendant la prochaine décennie, afin de relever ensemble les grands défis éducatifs de notre pays.

S'agissant des parents, leur rôle de premiers éducateurs des enfants serait reconnu. Tout comme le fait qu'ils ne sont pas les seuls éducateurs et qu'ils peuvent compter sur l'appui et le soutien d'autres acteurs. Et notamment qu'ils ont le droit d'être informés et formés sur les grands enjeux éducatifs : les fondamentaux du développement d'un enfant, les dispositifs de soutien aux familles, le fonctionnement du système scolaire...

Il s'agit de reconnaître que tous les parents sont capables. Qu'ils ont tous des compétences parentales mais qu'ils ont aussi le droit d'être aidés.

2. LANÇONS UNE CAMPAGNE MASSIVE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#2 Proposition : faire du soutien à la parentalité une grande cause nationale, avec une campagne de grande ampleur (médias, internet, appli...).

Qui ? Le Premier ministre, les services de l'Etat, la Cnaf, l'Unaf et les acteurs associatifs.

Les dispositifs de soutien à la parentalité sont mal connus et les parents n'y recourent pas autant qu'ils en auraient besoin. Il est impératif d'informer massivement sur l'offre, mais aussi sur les difficultés auxquelles sont confrontés les parents dans l'éducation de leurs enfants, en vue de faire tomber certains tabous qui bloquent des familles.

On pourrait notamment lancer une campagne de publicité multimédia, à l'image de la campagne « L'éducation commence à la maison », qui a été largement diffusée au Pays de Galles, sans donner d'injonctions aux parents, mais plutôt en valorisant déjà leur engagement et ses effets positifs sur leurs enfants.



Focus sur la campagne « Education begins at Home » (Pays de Galles)³¹

« Education begins at Home » est une campagne de sensibilisation lancée par le gouvernement gallois pour encourager les parents à s'engager dans l'éducation de leurs enfants, à travers des comportements simples qui ont un impact fort sur le développement des plus jeunes.

La campagne s'est déployée massivement avec des spots publicitaires³² à la télévision, à la radio et au cinéma, avec des campagnes d'affichage (sur les bus, sur les pompes à essence...), avec une présence sur les réseaux sociaux (une page Facebook, un compte twitter...), avec des interventions dans les centres commerciaux, avec la sensibilisation directe des enseignants...

Elle a touché 5,6 millions de femmes avec enfants, de mai 2014 à janvier 2016. 40% de la population galloise s'est souvenue avoir vu la publicité. La page Facebook a touché 3 millions de personnes. La campagne de relations presse a permis de toucher 10 millions de personnes.

Le cœur de la campagne a pour but de rappeler aux parents que de petites choses à la maison vont aider au succès de l'enfant à l'école. Pour ne pas donner « des leçons de morale » condescendantes

³¹ <https://www.learningpotential.gov.au/>

³² <https://www.youtube.com/watch?v=rq9VXo1ZCL8>

aux parents, le spot publicitaire commence par donner la parole à des enfants qui remercient leurs parents :

« Merci de m’avoir toujours réveillé pour l’école... de m’avoir couché tôt, même quand je préférais rester éveillé... d’avoir pris le temps de me lire des histoires... de m’avoir appris les chiffres, pour que je puisse compter... d’avoir été aux réunions de parents d’élèves... de m’avoir rappelé de faire mes devoirs.... »

Puis, une voix adulte enchaîne : « Ils ne vont peut-être pas vous remercier tout de suite.... Mais les choses que vous faites à la maison – comme leur demander comment s’est passée la journée à l’école, les aider à faire leurs devoirs à la maison, ou simplement s’assurer qu’ils vont au lit à l’heure – vont les aider à faire beaucoup mieux à l’école. »



La campagne s’inscrit dans une démarche très active des autorités galloises qui ont aussi développé le site « Parenting. Give it Time »³³, consacré au soutien à la parentalité (vidéos, conseils, informations sur le développement de l’enfant...) avec cet avertissement : « *Le but de ce site n’est pas de dire aux parents ce qu’ils doivent faire mais de leur donner des informations pratiques, des conseils, des idées d’activités... Chaque enfant et chaque parent est unique et le but de ce site n’est pas de donner une liste de règles à respecter... L’objectif est de donner aux parents des idées pour qu’ils puissent décider ce qui marche pour leur propre enfant et leur propre famille...* »

Cette campagne, relayée par tous les professionnels de l’éducation, de la petite enfance, de la santé et par les acteurs associatifs, les mouvements familiaux... contribuerait notamment à une diffusion massive des résultats de la recherche en neuroscience qui pourraient inspirer les pratiques parentales.

³³ <http://giveittime.gov.wales/?lang=en>

Focus sur « Zero to Three » (Etats-Unis)

« Zero to Three » est une association lancée en 1977 qui développe, à partir des travaux scientifiques, des outils et des formations pour les professionnels et les parents d'enfants de 0 à 3 ans. Il s'agit de les sensibiliser à tout ce qui se joue dans les premières années de la vie de leur enfant, en s'appuyant sur les programmes de la recherche. L'association a également une action de plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour renforcer les politiques éducatives dès le plus jeune âge.

« Zero to Three » a notamment publié une enquête auprès de plus de 2 000 parents américains.

Parmi les enseignements :

- 91% des parents américains considèrent que s'occuper de leurs enfants est leur plus grande joie, 73% que c'est aussi leur plus grand challenge.
- 83% considèrent qu'on peut apprendre à être parent. 69% pensent que s'ils connaissaient plus de stratégies positives pour éduquer leurs enfants, ils tenteraient de les appliquer.
- Le sondage montre aussi la méconnaissance des parents sur le développement du cerveau et des compétences de leur enfant, surtout dans les premiers mois de l'existence.

	ce que disent les neurosciences	ce que pensent les parents américains
âge à partir duquel lire à haute voix à un enfant l'aide à développer ses futures compétences langagières	dès 6 mois	45% pensent que cela n'a pas d'impact avant 2 ans.
âge à partir duquel parler à l'enfant l'aide à développer ses futures compétences langagières	dès la naissance	63% pensent que cela n'a pas d'impact avant 3 mois. 34% pensent que cela n'a pas d'impact avant 1 an.

#3 Proposition : simplifier tous les noms de dispositifs avec une vraie politique de marque, bannissant les acronymes impossibles.

Qui ? La branche famille de la Sécurité Sociale.

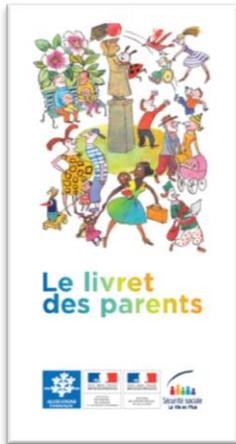
Les noms des dispositifs de soutien à la parentalité sont pour la plupart des freins à leur généralisation.

Il y a soit des noms de dispositifs nationaux qui se transforment rapidement en acronymes imprononçables, soit des noms de dispositifs locaux, plus « sympathiques », selon la créativité des opérateurs. Mais, du coup, il est impossible de repérer une offre globale, à l'échelle du territoire.

Il est indispensable, sans empêcher les acteurs locaux de faire preuve de créativité pour leur structure, de développer une politique de marque « au niveau national » sur les grandes familles de dispositifs, en bannissant les acronymes type CLAS, REAAP, LEAP... qui sont des repoussoirs pour les familles.

#4 Proposition : identifier 5 conseils clés à relayer partout dans la durée, avec une plateforme web et téléphone, et une application qui offre des outils pour les parents.

Qui ? Le ministère en charge de la famille, en lien avec l'Unaf, la Cnaf, les professionnels et spécialistes de la petite enfance et de l'éducation



Diffusé par les Caf, le livret des parents, proposé à la naissance et, depuis peu, à l'adolescence, est un outil intéressant. Il mériterait d'être synthétisé et accompagné par un site internet et une application qui valoriseraient davantage l'impact positif des comportements parentaux sur le développement des enfants (avec l'appui d'études et de témoignages).

De même, l'Unaf, ainsi que certaines associations familiales, produisent des outils utiles, avec des conseils pour les familles : sur le sommeil des enfants, sur les écrans, sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle... Il reste cependant assez peu diffusés.

En associant familles, professionnels de la petite enfance et de l'éducation, scientifiques, associations, experts en communication, on pourrait identifier 5 règles clés – conseils basiques aux parents - qui seraient diffusées partout, par tous les acteurs de l'éducation, avec des preuves d'efficacité à l'appui. Par exemple :

- Lire des histoires à ses enfants.
- Leur demander de vous raconter leur journée à l'école (quoi de neuf ?).
- Se coucher de bonne heure.
- Les écrans, ça se contrôle.... (avec une reprise de la règle proposée par l'académie de médecine : pas d'écran avant 3 ans, pas de console avant 6 ans, internet après 9 ans, réseaux sociaux après 12 ans).

Une application et un site internet, avec forums de discussion (modérés régulièrement par des professionnels) pourraient mettre à la disposition des familles des conseils, des outils, des idées d'exercices, de jeux, de conversations, d'histoires...

Focus sur « VROOM » (Etats-Unis)³⁴

« Vroom » est un programme qui s'adresse aux parents, afin de les aider à développer les compétences de leurs enfants dès le plus jeune âge, à travers des activités et des comportements simples. Le mot d'ordre est « chaque parent a tout ce qu'il faut pour devenir un "brainbuilder", un constructeur de cerveau... »³⁵. Il est porté par des chercheurs en neurosciences, en sciences comportementales, en psychologie cognitive, par des acteurs de l'enfance, par des fondations privées comme celle de la famille Bezos (fondateur d'Amazon).

« Vroom » met à disposition gratuitement des outils, des vidéos, des témoignages, des conseils pour développer les interactions entre les parents et les enfants. Une application gratuite est aussi proposée sur smartphone aux parents, avec des idées pour développer, dès le plus jeune âge, les compétences des enfants. « Vroom » cherche aussi à vulgariser les enseignements des neurosciences à destination des parents pour les inviter à faire évoluer leurs pratiques éducatives.



Focus sur « Learning Potential » (Australie)³⁶

Tout comme « Vroom », « Learning Potential » propose des ressources, des conseils, des vidéos, des jeux... à destination des parents pour les aider à accompagner le développement de leur enfant, de la naissance à la majorité.

« Learning Potential » est une initiative du ministère de l'éducation australien, accompagnée d'une application pour smartphone et d'un site internet. Les ressources proposées aux parents sont classées selon l'âge des enfants, par grandes catégories : général, petite enfance (early years), école primaire (primary school), collège/lycée (high school).

Exemples de ressources :

- 5 conseils pour aider votre ado à être prêt pour aller à l'école le matin.
- Un jeu pour inviter votre enfant à composer des phrases à partir de mots tirés au hasard.
- Conseils pour lire des histoires à votre enfant.
- Une vidéo avec des conseils (écoute active) pour engager la conversation avec votre enfant adolescent...

³⁴ <http://www.joinvroom.org/>

³⁵ Every parent has what it takes to be a brain builder.

³⁶ <https://www.learningpotential.gov.au/>

Focus sur « First 5 » (Californie)

« First 5 » est un programme porté depuis 1998 par l'Etat de Californie pour offrir une politique d'éducation et de santé globale en faveur des enfants de moins de 5 ans. 1 enfant de moins de 5 ans sur 4 en bénéficie en Californie. Outre des programmes de santé publique, le programme s'appuie sur les travaux de la recherche scientifique pour proposer : des formations pour les professionnels de la petite enfance, de la préscolarisation, des « kits » et des vidéos à destination des familles pour les aider dans l'éducation de leurs enfants...

Très présent sur internet, « First 5 » intervient sur les réseaux sociaux avec un hashtag #TalkReadSing (le mot d'ordre : « parler, lire, chanter » – répété sur de nombreux supports disponibles), met à disposition une application avec une proposition d'activité chaque jour et une web radio pour les parents. Le site internet (www.first5california.com) propose des outils à télécharger, des listes d'activités, déclinées par âge avec, pour chacune des propositions, un « mode d'emploi » et des explications sur les bénéfices attendus pour l'enfant.

« First 5 » propose par exemple aux parents une fiche avec des conseils adaptés à chaque âge pour les enfants : afin de développer leur sens de l'observation, leur maîtrise de la langue... « Tips for Making Road Trips Easier and Better With Children 5 Years Old and Younger ».

Focus sur la télévision et le soutien aux parents : à quand une émission généraliste sur l'éducation et la famille à une heure de grande écoute ?

Les médias grand public ou la presse à destination des parents peuvent jouer un rôle primordial dans le soutien à la parentalité. C'est même l'un des moyens les plus sûrs « d'universaliser » le conseil et l'appui aux parents. A condition d'être à la fois attractif et sérieux.

L'émission « La Maison des maternelles », diffusée sur France 5 depuis 2001, s'est imposée comme LE rendez-vous télévisé pour les parents. Elle traite surtout de la petite enfance, mais pas exclusivement. On peut déplorer le fait que son horaire de diffusion (en matinée) la rende surtout accessible aux parents qui ne travaillent pas, même si la mise en ligne des vidéos permet de toucher un public plus large.

A la télévision, deux autres émissions font souvent l'objet de débats chez les professionnels de l'éducation spécialisée : « SuperNanny » et « Pascal, le grand frère ». Il s'agit de deux émissions de type « télé-réalité » dans lesquelles un tiers intervient dans une famille en difficulté pour « remettre la situation en ordre », en s'adressant directement aux enfants/jeunes.

Point positif : l'émission attire l'intérêt sur l'importance de la relation parents/enfants. Point négatif : elle est souvent caricaturale et laisse penser qu'une intervention d'un « expert » pendant quelques heures ou quelques jours suffirait à régler tous les problèmes de parents défaillants...

Sur un mode humoristique, une série TV comme « Fais pas ci, fais pas ça », a permis au fil des années d'aborder beaucoup d'enjeux auxquels les familles sont confrontées. On peut supposer que cette approche a permis à certains parents de réaliser qu'ils n'étaient pas les seuls à devoir relever des défis éducatifs de taille, notamment au moment de l'adolescence...

Au total, on peut regretter qu'il n'existe pas d'autres émissions, notamment sur l'école et le système scolaire, alors même qu'on voit dans toutes les études qu'il s'agit d'un véritable sujet de préoccupation pour les parents. Ce serait un moyen de renforcer la connaissance de cet univers par les familles.



Focus sur la presse écrite au service des parents

La presse famille et parents joue également un rôle important, pour aborder sereinement tous les sujets éducatifs qui peuvent poser des difficultés aux parents. Il faut noter l'existence d'un cahier « Parents/enfants » le mercredi dans les pages de « La Croix », qui porte tout particulièrement sur ces relations familiales et la question éducative.

Avec « Pomme d'Api », magazine à destination des 3-7 ans édité par Bayard (partenaire de VERS LE HAUT), tous les mois, les parents reçoivent un « cahier parents » qui traite d'un sujet en partageant les expériences des parents et en donnant la parole à des spécialistes de la petite enfance. Exemples de sujets : les disputes entre frère et sœur, comment réagir ? ; L'éducation bienveillante ; comment donner confiance à son enfant ?... « Pomme d'Api » propose également un guide d'entrée en maternelle, pour les parents.

Focus sur Ecoute Infos Famille

Pour les parents qui se posent des questions et n'osent pas recourir à des services sociaux ou à des professionnels, une plateforme téléphonique peut être une solution qui garantit l'anonymat. « Ecoute Info Famille » est un service téléphonique mis en place par Apprentis d'Auteuil, qui propose une écoute confidentielle et sans jugement, assurée par des professionnels, au 01 81 89 09 50.

Beaucoup de parents appellent pour des problèmes d'orientation et des questions sur la scolarité de leurs enfants, notamment dans la perspective d'une inscription dans l'un des 200 établissements d'Apprentis d'Auteuil. Les écoutants témoignent du fait que les parents, derrière des demandes apparemment ponctuelles, par exemple sur les internats éducatifs et scolaires, ont en réalité de grands questionnements sur les choix éducatifs à poser pour leurs enfants. Le fait de pouvoir « vider son sac », d'être accueilli, reconnu est pour beaucoup d'appelants un véritable soulagement, au-delà de la réponse matérielle à une demande précise.

3. RENFORCER LA COORDINATION, LES FINANCEMENTS ET L'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, SANS BRISER LES DYNAMIQUES NI EXCLURE LES PARENTS

#5 Proposition : développer le financement pour faire du soutien à la parentalité un axe majeur de la politique familiale.

Qui ? L'Etat et la Branche Famille de la sécurité sociale

Aujourd'hui, la politique familiale « à la française » est surtout centrée sur deux piliers :

- Le financement des prestations légales (allocations familiales...).
- Le financement des modes de garde.

Sans sacrifier ces deux piliers qui contribuent puissamment à soutenir les familles, développons le soutien à la parentalité pour en faire un axe majeur de la politique familiale. **Cela passe par une augmentation très sensible des financements.** En contrepartie, une meilleure évaluation des dispositifs est indispensable, avec un travail de fond sur « les coûts évités » grâce au soutien à la parentalité.

#6 Proposition : poursuivre la rationalisation de l'offre, en évitant toutefois de confier tous les rôles aux Caisses d'Allocations familiales.

Qui ? Le Gouvernement et les services de l'Etat, la Branche Famille, les associations familiales...

Le déploiement progressif des schémas départementaux de soutien aux familles, avec un comité opérationnel dédié à la parentalité, doit permettre d'obtenir une photographie plus précise des besoins et de l'offre en matière de soutien à la parentalité. Il était temps !

A travers les deux derniers COG et ces schémas départementaux, le rôle de la branche Famille est clairement réaffirmé au cœur des politiques de soutien à la parentalité.

Si le pilotage des schémas départementaux de services aux familles est effectivement sous l'égide de l'Etat (via le Préfet), le secrétariat et la mise en œuvre opérationnelle relèvent de la Caf qui dédie souvent, pour la coordination, un équivalent temps plein. Participent également comme partenaires : la Mutualité sociale agricole, l'Education nationale, les associations de maires (comme financeurs) et, moins souvent, l'Udaf, des associations...

Ce rôle central de la branche Famille dans les REAAP et dans les schémas départementaux présente un avantage : il donne plus de cohérence – et une plus grande clarté dans les financements. Mais il risque aussi de poser problème : **il ne faudrait pas que le soutien à la parentalité devienne « le domaine réservé » de la branche Famille de la Sécurité sociale**, qui deviendrait à la fois pilote, coordonnateur, animateur, financeur, évaluateur... au risque de marginaliser et démobiler les autres acteurs.

L'IGAS le signalait en 2013, en évoquant le fait que les Caf étaient bien souvent à la fois pilotes et animatrices des REAAP : *« cette configuration a pour avantage une bonne articulation entre les actions financées au titre du REAPP et l'action sociale générale de la Caf. Elle nécessite cependant de veiller à ce que ni la Caf ni les autres partenaires ne perçoivent le soutien à la parentalité comme "l'affaire de la Caf". Elle nécessite également de s'assurer que les contraintes de gestion des effectifs des Caf ne viennent pas préempter la ressource affectée à l'animation. »*

Il est sain que la branche Famille ne se positionne pas en tant qu'opérateur (sauf lorsqu'il n'y en pas d'autres, comme c'est parfois le cas pour la médiation familiale, comme le rappelle Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf³⁷). Elle pourrait davantage confier à d'autres acteurs (associations, Udaf, centres sociaux...) l'animation des REAAP sur la base d'appels à projets, pour se concentrer sur le pilotage, le financement et l'évaluation des dispositifs.

Par ailleurs, **il est important que l'Etat ne se désengage pas totalement. Il faut notamment assumer un portage politique de ces chantiers, pour mobiliser le plus largement possible !**

#7 Proposition : veiller à associer les parents, notamment de familles défavorisées, dans l'animation des REAAP.

Qui ? Les REAAP

De même, les REAAP doivent bien veiller à associer des parents, notamment de familles défavorisées, à leur animation : la participation directe des familles est essentielle pour éviter la bureaucratisation et pour s'assurer que les réponses apportées correspondent bien aux besoins des parents. Il faut encourager la participation aux REAAP de mouvements comme les Universités populaires de Parent.

#8 Proposition : multiplier les innovations en matière de soutien à la parentalité dans le cadre des Contrats à impact social.

Qui ? L'Etat, le ministère de l'Economie et des Finances (direction du Trésor)

³⁷ Entretien avec l'auteur, juin 2017

Pour financer des dispositifs de soutien à la parentalité innovants, il pourrait être intéressant de s'appuyer sur l'expérimentation lancée sous le quinquennat précédant autour des Contrats à impact social.

Pour rappel³⁸, le Contrat à impact social est un contrat tripartite entre l'Etat, un opérateur associatif et un financeur privé. Le financeur privé finance une action de l'opérateur associatif. Si les résultats sont au rendez-vous (et correspondent à un coût évité pour la collectivité publique), l'Etat rembourse l'investissement à l'opérateur privé. Sinon, le financeur privé ne récupère pas sa mise de départ. Le mécanisme est calqué sur la logique d'investissement dans le champ lucratif : la différence notable est que le retour sur investissement n'est pas fait par l'organisation qui conduit l'activité mais par l'acteur public intéressé économiquement (coûts évités) par le succès de l'activité.

Au cours du mandat de François Hollande, la direction du Trésor du ministère de l'Economie avait lancé plusieurs appels à projets et les deux premiers contrats avaient été signés en novembre 2016 par le Président de la République.

#9 Proposition : renforcer largement l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité.

Qui ? Les porteurs de projets, les universitaires, les financeurs

Tous les dispositifs anglo-saxons de soutien à la parentalité mettent l'accent sur l'évaluation de leur dispositif. La partie « mesure d'impact » est présente dès le début, et mise en avant. Les bénéficiaires et les professionnels ou bénévoles sont invités à remplir régulièrement des documents d'évaluation.

Les travaux de recherche et d'évaluation, portés par des universités, sont également très nombreux. Avec une approche rigoureuse et un recours courant à la « randomisation » : les bénéficiaires sont tirés au hasard et un groupe de contrôle ayant les mêmes caractéristiques mais ne bénéficiant pas du dispositif permet d'avoir des points de comparaison.

Le poids des études d'impact contribue à faciliter le déploiement des dispositifs, selon les principes d'*evidence-based policies* (choix de politiques publiques construit sur la preuve, sur des données empiriques vérifiables...).

Bien entendu, ces études ont leurs limites. Elles sont d'ailleurs souvent réalisées par des chercheurs qui sont eux-mêmes en partie financés par les porteurs de projets. Attention au culte du chiffre et de l'indicateur, qui dispenserait de réfléchir !

³⁸ Voir le rapport de Julien Kleszczowski: « Education : quel retour sur investissement ? Guide pratique pour évaluer INTELLIGEMMENT l'impact social en éducation », VERS LEHAUT, juin 2016.

En France, il manque des études d'impact, avec suivi de cohortes de bénéficiaires sur une longue durée. C'est regrettable : cela donne l'impression qu'on avance à l'aveugle et ne contribue pas au développement d'une stratégie ambitieuse en matière de soutien à la parentalité.

L'Ecole d'Economie de Paris a fait la démonstration à plusieurs reprises de l'intérêt du recours à des études solides pour piloter des dispositifs éducatifs (ex. des études sur la Mallette des Parents, voir plus loin). Sans tomber dans le fétichisme des indicateurs, qui a aussi ses travers, il est indispensable d'affecter davantage de ressources à l'évaluation des dispositifs, en s'appuyant notamment sur la recherche universitaire.

2 Impliquer les parents dans toutes les actions éducatives, là où sont leurs enfants

Le soutien à la parentalité n'est pas seulement un sujet de la branche Famille. Mais de toute politique éducative ! Il faut soutenir les parents là où ils sont et là où sont leurs enfants. Et non là où sont les institutions...

- Sur les lieux de vie de leurs enfants : crèches,... ;
- A domicile : visite à domicile ;
- Mais aussi, dans les médias ; au travail...

1. SYSTÉMATISER L'IMPLICATION DES FAMILLES DANS TOUTES LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Pour démultiplier l'efficacité de tous les dispositifs éducatifs et construire des alliances éducatives, en tenant compte de la responsabilité des parents, il paraît primordial de veiller à l'implication des familles (ou a minima à leur information) dans tous les dispositifs éducatifs.

Plutôt que de multiplier des dispositifs de soutien à la parentalité à part, « injectons » du soutien à la parentalité dans tous les dispositifs existants et capitalisons sur les réseaux en place. Avec les centres pour la petite enfance et les PMI, avec les centres sociaux (plus de 2 000 structures locales), avec les mouvements d'éducation populaire et de jeunesse, les clubs sportifs, les dispositifs de soutien scolaire... Il faut être au plus près des parents, là où sont déjà les enfants.

#10 Proposition : dans le cadre des schémas départementaux de soutien aux familles, inciter tous les acteurs identifiés intervenant dans le champ de l'éducation renforcer l'implication des parents.

Qui ? Tous les acteurs intervenants dans le champ éducatif.

Un autodiagnostic pourrait être proposé à tous les acteurs éducatifs.

- Connaissons-nous les parents des jeunes qui nous sont confiés ? Les parents se connaissent-ils entre eux ?
- Connaissons-nous leurs attentes à notre égard ?
- Quel est la place que nous accordons aux parents dans notre action ?

- Sont-ils informés de ce que nous faisons avec leurs enfants ? De notre projet ? De nos objectifs ?
- Sont-ils impliqués dans la prise de décision ? Dans la gouvernance de notre structure ?
- Avons-nous des propositions pour eux ?
- Comment pourrions-nous mieux les accompagner dans leur mission ?
- Quels outils/moyens donnons-nous aux jeunes pour dialoguer avec leurs familles au sujet de notre action ?
- Que pouvons-nous faire pour intensifier nos relations ? Les faire participer à nos actions ?
- Quels objectifs nous donnons-nous dans ce domaine ? Quels indicateurs ?

Cet autodiagnostic pourrait être accompagné d'un guide de « bonnes pratiques », avec des résultats d'études d'impact probants.

#11 Proposition : dans les attributions de subventions ou d'agrément pour des acteurs intervenant dans le domaine éducatif, ajouter une clause fixant des objectifs en matière d'implication et d'information des parents/de soutien à la parentalité.

Qui ? Tous les financeurs publics et privés qui soutiennent des projets éducatifs.

Par exemple, s'agissant de l'Education nationale, « *les associations qui apportent leur concours à l'enseignement public peuvent faire l'objet d'un agrément lorsque ce concours prend l'une des formes suivantes :*

- *1° Interventions pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements ;*
- *2° Organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire ;*
- *3° Contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative. »*

A ce jour, l'agrément peut avoir lieu après vérification de 6 critères :

- Caractère d'intérêt général,
- Caractère non lucratif,
- Qualité des services proposés par ces associations,
- Compatibilité avec les activités du service public de l'Education nationale,
- Leur complémentarité avec les instructions et programmes d'enseignement,
- Respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination.

On pourrait ajouter un 7^{ème} critère : implication ou, a minima, information des parents dans le dispositif.

De la même façon, les acteurs publics subventionnant des acteurs de l'éducation pourraient veiller à fixer systématiquement des objectifs, avec des indicateurs précis, en matière d'information et d'implication des parents.

Les fondations privées pourraient également se donner des objectifs en la matière. Notamment via le Cercle Education du Centre français des Fonds et Fondations.

Focus sur « Coup de pouce clé », un acteur qui fait de l'implication des parents un pilier de son action

« Coup de Pouce Clé » (Club de Lecture et d'Écriture) est un dispositif qui s'adresse aux enfants de CP, dont les enseignants ont repéré qu'ils avaient des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, parce qu'ils ne bénéficiaient pas du soutien familial dont ils avaient besoin pour réussir. 4 soirs par semaine, dans les locaux de l'école, un animateur professionnel, formé par l'association, accompagne 5 jeunes pendant une séance d'une heure et demie. « Il ne s'agit pas de refaire « l'école après l'école », mais d'aborder les apprentissages sous un angle différent grâce à une action conçue pour augmenter quotidiennement "le temps fécond" durant lequel les enfants sont en contact avec l'écrit. » Chaque séance est organisée en 4 temps :

- Goûter et échanges entre les enfants et l'animateur,
- Réalisation du travail demandé par l'enseignant,
- Activités ludiques et exercices autour de l'écrit, du langage,
- Lecture d'une histoire.

En 2016, plus de 11 000 enfants étaient accompagnés dans 250 villes.

Parmi les principaux leviers d'action du dispositif, l'engagement des parents est le premier. Un contrat signé en début d'année lors d'une cérémonie à la mairie, explicite les engagements de la famille : préparer le goûter de l'enfant, venir le chercher à la fin de la séance aussi souvent que possible (au moins une fois par semaine), le faire parler chaque jour de ce qu'il a fait à l'école et/ou au Club et assister trois fois par an à une séance du club.

Dans les faits, selon l'association, 70% des parents assistent effectivement à au moins une séance³⁹.

Extrait du « livret Coup de Pouce Clé pour les animateurs professionnels des clubs », édition 2011/2012 :

« L'engagement quotidien des parents est le premier objectif des clubs "Coup de Pouce Clé". Cet objectif doit être atteint progressivement : aucun animateur, à aucun moment de l'année, n'a le droit d'y renoncer [...] L'animateur préparera les différentes séquences de chaque séance de club avec le souci de susciter un écho à la maison, notamment au cours de l'échange quotidien parents/enfants relatif aux activités du club. [...] A la fin de chaque séance, l'animateur accompagnera les enfants jusqu'à la porte de l'école et échangera quotidiennement quelques mots brefs et chaleureux avec la (les) personne(s) venant chercher l'enfant. [...] L'enfant emportera chaque jour à la maison au moins un objet culturel qu'il devra montrer à ses parents (ou à la personne-ressource connue de l'animateur). [...] Les parents se sont engagés, par contrat, à venir assister à des séances de club. Ils doivent le faire sur rendez-vous ; le coordinateur (ou, avec son accord, un animateur) doit prendre

³⁹ Source : site internet de l'association.

contact avec eux pour fixer le rendez-vous. La présence des parents est inscrite sur le cahier de bord rempli quotidiennement. [...] La séance de club ne doit pas être affectée, dans son déroulement, par la présence des parents (pas d'échanges, pendant la séance, entre l'animateur et les parents). [...] Les activités doivent être telles que les parents puissent repartir en pensant : "Tiens, mais je peux faire la même chose à la maison !" ; les activités simples, brèves et ludiques doivent être conçues dans cet esprit. Tout ce qui peut évoquer "la classe après la classe" doit, de ce fait, être exclu. »

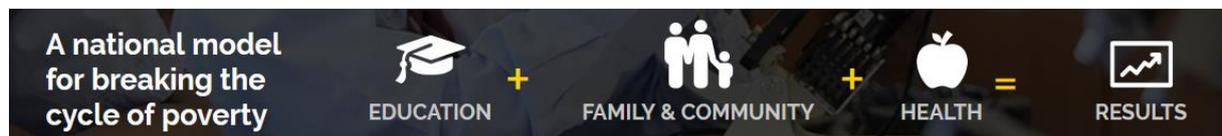


Focus sur une approche où le soutien à la parentalité s'inscrit dans une démarche globale : « Harlem Children's Zone »

« Harlem Children's Zone » est un dispositif éducatif global, à New York, incluant l'école et les activités extrascolaires, le préscolaire, l'implication des familles et des communautés locales, les services sociaux et les services de santé. Il fait figure de modèle aux yeux de beaucoup d'observateurs américains.

Il comprend notamment un programme « BabyCollège », une formation qui s'adresse aux parents d'enfants de 0 à 3 ans ou aux futurs parents. On leur donne des conseils sur la parentalité positive, l'importance du langage, de la lecture..., avec des cours collectifs ou des visites à domicile. 5 724 adultes ont été formés depuis 2000.

L'équation de la "Harlem Children Zone" est résumée ainsi : éducation (avec préscolarisation) + implication de la famille et de la communauté + services de santé = résultats.



« Partnering with Parents is our DNA », revendique l'organisation. « Le partenariat avec les parents est notre ADN. **Notre travail est toujours centré sur l'élève mais il commence avec la famille.** »⁴⁰

⁴⁰ « 2016 Report – Harlem Children's Zone ».

2. RENFORCER LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

#12 Proposition : faire du soutien à la parentalité une des missions prioritaires des structures de petite enfance, en ouvrant davantage d'espaces pour les parents et en finançant mieux cette mission.

Qui ? Les professionnels de la petite enfance, les financeurs (Caf, collectivités locales)

Le système français d'accompagnement des parents au cours de la petite enfance est plutôt efficace, notamment sur le volet santé : visites médicales, PMI... On ne souligne pas assez la contribution décisive que jouent notamment les PMI pour répondre aux questionnements des familles lors des premiers mois de la vie. Il convient néanmoins de renforcer la dimension « soutien à la parentalité ». C'est l'une des recommandations d'un récent rapport de la Fondation Terra Nova que nous partageons totalement.

Là encore, une démarche d'autodiagnostic pourrait être proposée et l'exigence des Caf renforcée pour s'assurer que les structures de la petite enfance (crèches, relais d'assistante maternelle, halte-garderie...) proposent effectivement des espaces et une offre de soutien à la parentalité adaptée.

Dans les appels à projet pour les ouvertures de nouvelles places de crèches, les financeurs pourraient marquer une attention particulière aux propositions visant à mieux impliquer les parents.

S'agissant du financement, la dimension « soutien à la parentalité » devrait également être mieux intégrée. La facturation au temps passé, avec parfois des pointeuses, conduit certains parents à adopter une attitude de « consommateurs pressés » et ne facilite pas l'établissement d'une relation de confiance entre les parents et les professionnels. Les temps d'échanges sont pourtant une bonne occasion pour partager sur des difficultés, demander des conseils, faire passer des messages...

Au-delà des relations entre le personnel de la crèche et les parents, certaines crèches proposent des temps d'échanges très riches entre les parents eux-mêmes.

Focus sur une crèche qui mise sur le soutien à la parentalité : l'exemple avec le multi-accueil « Les Petits Pas » de Nantes

Le Multi Accueil « *Les Petits Pas* », implanté à Nantes à la jonction entre trois quartiers plus ou moins favorisés (Chantenay, Zola, Dervallières), est ouvert depuis août 2016 et dispose de 45 places pour des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans. 40% des parents dont l'enfant est accueilli dans la crèche ne travaillent pas. La crèche mène également des projets pour soutenir les parents. Par exemple, quand les éducateurs apprennent aux enfants la langue des signes, reconnue pour favoriser l'interaction, la motricité ou encore gérer la frustration, des cours sont dispensés dans le même temps aux parents afin qu'ils puissent ensuite poursuivre l'apprentissage avec leurs enfants une fois rentrés à la maison.

Les encadrants de la crèche se placent dans une posture de coéducation. Au lieu de dispenser des conseils ou de donner leur avis, les éducateurs privilégient le dialogue en commençant par la question « *et vous, comment faites-vous ?* ». Les encadrants entretiennent des échanges quotidiens avec les parents et se tiennent au courant des évolutions, pas uniquement de l'enfant, mais de la famille toute entière. Lors de notre visite, une maman partage sa joie d'avoir trouvé un nouveau logement. La directrice se réjouit alors et lui promet de fêter cela. Le lien ne se construit pas seulement entre les parents et le « staff » de la crèche, mais aussi, dès que cela est possible, entre les parents eux-mêmes, notamment grâce à un café des parents mensuel. Enfin, les parents peuvent être bénévoles plusieurs heures par semaine, en appui aux professionnels.

A partir de l'écoute des besoins des parents depuis un an, la directrice a bâti un projet d'aide à l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, l'aide ponctuelle apportée par les bénévoles, notamment sur la rédaction de CV pour les mamans, ne suffit plus. Dans les familles monoparentales particulièrement, l'enfant est souvent vu comme un obstacle à la reprise d'un emploi. Au début, il peut être accueilli temporairement pour permettre au parent de passer un permis ou de suivre des cours de français, mais il « empêche » encore trop souvent la maman ou le papa de poursuivre un projet professionnel. A partir de septembre 2017, en partenariat avec l'association Auteuil Formation Continue (AFC), « *Les Petits Pas* » développeront un volet d'accompagnement et de formation à destination des parents de la crèche. Le parent pourra signer un contrat de 3 mois (renouvelable une fois) avec la crèche. Il pourra déposer son enfant au multi-accueil en échange d'un suivi régulier avec un chargé d'insertion et d'un travail en groupe de parents mené par un psychologue. Le suivi sera donc à la fois individuel et collectif. Aujourd'hui, le financement d'un tel projet par la Caf s'avère compliqué car la crèche est ouverte 11 heures par jour au lieu des 12 heures stipulées par la circulaire n°2016-009 pour obtenir l'agrément « *crèche à vocation d'insertion professionnelle* ». Le projet sera donc développé pour la rentrée prochaine grâce au mécénat et à Auteuil Formation Continue.

3. FAIRE DE L'ÉCOLE UN LIEU PRIVILÉGIÉ DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les relations parents-école s'inscrivent dans une longue histoire, non dénuée d'ambiguïté, voire de concurrence. Longtemps l'école française s'est construite sans les parents, voire contre eux.

Le sociologue Philippe Gombert⁴¹, s'appuyant notamment sur les travaux d'Agnès Van Zanten⁴² ou de François Dubet, rappelle que « *Issu de la philosophie des Lumières et de la Révolution française, l'État éducateur renvoie au développement d'une logique politico-institutionnelle à travers une administration centrale et une lutte contre les particularismes locaux... Les familles, avec leurs cortèges de croyances et de traditions, ont longtemps représenté une menace potentielle face au projet de l'État éducateur. Représentantes de la société civile, elles sont suspectées de porter atteinte à l'ambition de créer un nouveau type de société en opposition à toute référence religieuse. Les finalités familiales apparaissent dès lors clairement en concurrence avec les finalités étatiques.* »

Il suffit pour s'en convaincre de reprendre certaines expressions utilisées par les révolutionnaires, par exemple cette citation de Robespierre : « *La patrie a le devoir d'élever ses enfants ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant. Nous voulons que l'éducation soit commune et égale pour tous les Français et nous lui imprimons un grand caractère, analogue à la nature de notre gouvernement et à la sublimité des destinées de notre République*⁴³ ».

Les fédérations de parents d'élèves ont été des acteurs majeurs pour « imposer » une participation des parents au système scolaire français. Progressivement, les parents ont été représentés dans les établissements, puis en 1989, la loi d'orientation les reconnaît comme membres de la communauté éducative.

La volonté de passer de la défiance à l'alliance entre les parents et l'école va encore plus loin dans la loi du 8 juillet 2013 : « *la promotion de la coéducation est l'un des principaux leviers de la refondation de l'école. (...) Il s'agit d'accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire, par des dispositifs innovants et adaptés.* »

En application de ces principes, la circulaire du 15 octobre 2013 « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires »⁴⁴ donne des pistes d'actions intéressantes pour mieux informer les familles, pour mieux les faire participer : « *Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur.* » Elle propose d'aider les parents les plus en difficulté à « *se familiariser avec l'école* », d'« *encourager leur participation* », de « *former* » les personnels éducatifs et de « *développer les partenariats* » avec les associations.

⁴¹ Philippe Gombert, « Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques », « *Revue française de pédagogie* », 162 | 2008, 59-66.

⁴² HENRIOT-VAN ZANTEN A. et MIGEOT-ALVARDO J. (1992). « La participation des parents au fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire ». Rapport de recherche, C.N.R.S-Université René Descartes-Paris V.

⁴³ Discours à la Convention, séance du 18 floréal an II (7 mai 1794).

⁴⁴ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338

L'implication des familles dans le suivi de la scolarité et dans la vie des établissements est en effet un des leviers les plus efficaces pour améliorer la situation des élèves, en particulier pour les plus défavorisés. Ce constat est partagé par l'OCDE, notamment s'agissant des familles d'enfants issus de l'immigration :

« Si les enseignants sont essentiels au succès des élèves immigrés à l'école, leurs parents jouent également un rôle déterminant. Les élèves réussissent ainsi mieux lorsque leurs parents comprennent l'importance de l'école, le fonctionnement du système d'éducation et la meilleure façon d'apporter leur soutien à leur enfant tout au long de la scolarité. »⁴⁵

Pourtant, beaucoup de parents – notamment parmi ceux qui sont peu ou pas diplômés - ont peur de l'école : ils se sentent jugés et mis en cause lorsque leurs enfants ont de mauvais résultats. Ils constatent que les relations avec les équipes éducatives se limitent parfois à la gestion de « situations de crise » : problèmes de discipline, échecs scolaires...

Inversement, beaucoup d'enseignants sont mal à l'aise avec les parents, se sentent également jugés, critiqués, comme s'il y avait une sourde concurrence entre l'école et la famille.

Le philosophe Olivier Rey résume bien cette idée : *« Il n'est pas rare [que l'école] se heurte à la résistance des familles, qui lui reprochent d'être traumatisante. Il est permis d'y voir un effet pervers de l'inflation scolaire, une vengeance des parents contre un système qui les a dépossédés de leurs propres compétences éducatives. »⁴⁶*

Certains observateurs considèrent que l'évolution favorable des textes insistant de plus en plus sur la coéducation ne se traduit pas dans la réalité. Georges Fotinos, ancien inspecteur général de l'Education nationale, spécialiste du climat scolaire, qui réalise régulièrement des enquêtes auprès des chefs d'établissements et des parents sur les relations familles/Ecole, considère ainsi que le fossé a tendance à se creuser entre elles : *« A travers mes différentes enquêtes menées depuis 2004, je peux affirmer qu'en 10 ans, les liens parents-enseignants se sont distendus, et la situation s'aggrave. L'Ecole se ferme, face à des parents de plus en plus intrusifs, devenus "consommateurs". 20% des familles se considèrent comme usagers d'un service public... si ce service n'est pas à la hauteur, ils se sentent en droit de faire des réclamations, et si elles ne sont pas prises en compte, ils changent de crèmerie (en partant dans le privé) ou se mettent à harceler les équipes pédagogiques.»⁴⁷*

Il est tout à fait possible de limiter ce malentendu. Voici quelques dispositifs visant à mieux associer les parents à la vie de la communauté scolaire, certains font l'objet d'études d'impact intéressantes. Le « National Network of Partnership Schools », de l'université John Hopkins, est un programme qui vise à encourager le travail partenarial des écoles, des familles et des communautés. Il propose notamment un guide, avec une recension de bonnes pratiques et de « success stories » déployées par les enseignants dans les établissements des écoles qui participent au réseau. L'édition 2016, disponible en ligne⁴⁸, recense 76 « bonnes pratiques ».

⁴⁵ « Les élèves immigrés et l'école : avancer sur le chemin de l'intégration », décembre 2015.

⁴⁶ Voir, par exemple : REY, Olivier. « L'école désorientée, La Célibataire » - « Revue Lacanienne de Paris », EDP Sciences, 6, pp.131-141, 2010.

⁴⁷ <http://www.vousnousils.fr/2015/11/26/parents-profs-retablir-le-dialogue-et-une-relation-de-confiance-georges-fotinos-578605>

⁴⁸ <http://nnps.jhucos.com/success-stories/ppp/>

Focus sur les CLAS, un dispositif qui ne joue pas vraiment son rôle initial...

Les Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité sont financés à hauteur de 30% par la branche Famille (Caf) parce qu'ils sont supposés impliquer les familles. Dans les faits, ils peinent à accomplir ce volet de leur mission, qui constitue pourtant leur raison d'être.

Sans partenariat fort avec les parents, quelle est alors la valeur ajoutée des CLAS par rapport à une multitude de dispositifs de soutien scolaire existants (Programme de réussite éducative, activités périscolaires...), sans compter les annonces récentes du nouveau ministre de l'Education nationale autour du dispositif « devoirs faits » (qui offrirait à tous les élèves de faire leurs devoirs à l'école, après les cours) ? Pourquoi un dispositif de soutien scolaire « basique » de plus ?

88% des parents d'enfants concernés par les CLAS associent le dispositif à de l'aide aux devoirs. L'accompagnement des parents pour suivre la scolarité de leur enfant est évoquée par seulement 5% des parents interrogés.⁴⁹ La branche Famille et l'Etat insistent depuis 2010 sur la nécessité de renforcer la dimension de soutien à la parentalité. En 2011, la Cnaf rappelait ainsi que « toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, ne relève pas du champ du financement et est donc à exclure »⁵⁰.

Cela inquiète les acteurs porteurs de dispositifs, parce qu'il est difficile d'impliquer les parents – beaucoup reconnaissent ne pas savoir comment faire ou constatent l'échec de dispositifs mis en place - et parce que nombre des dispositifs financés par les CLAS sont en réalité des dispositifs de soutien scolaire « classiques ».

Certaines actions impliquant les parents sont malgré tout courantes : échanges informels à la sortie des séances (98%), un contrat entre la structure, le jeune et les parents (83%), des réunions d'information collectives (78% des structures). En revanche, les actions plus impliquantes sont moins courantes et elles mobilisent moins les parents : 62% des structures proposent des séances avec les parents, 45% des réunions thématiques, 36% un accompagnement à une rencontre parents/enseignants.

Au total, 68% des parents interrogés considèrent que le CLAS leur a permis de mieux suivre la scolarité de leur enfant et 59% de discuter plus paisiblement de la scolarité avec l'enfant.

Si les CLAS ont du mal à impliquer davantage les parents, ils ont aussi des contacts assez limités avec l'Education nationale. Certes, il y a des liens, des relations informelles dans bien des cas, entre les porteurs de projets CLAS et les équipes enseignantes des enfants qui participent, mais ils ne sont que 27% à avoir un partenariat formalisé avec des établissements scolaires. D'ailleurs, dans la majorité des cas, les séances d'accompagnement à la scolarité ont lieu dans les locaux du porteur de projets et non dans les établissements scolaires eux-mêmes.

⁴⁹ Enquête 2015 – TMP Régions – Cnaf, auprès des parents concernés par le CLAS.

⁵⁰ Lettre circulaire CNAF 2011-176 du 2 novembre 2011.

#13 Proposition : réorienter les CLAS, en finançant des projets d'implication des parents, directement pilotés par les établissements scolaires – notamment des visites à domicile

Qui ? Le ministère de l'Éducation nationale, les directeurs d'établissement scolaire, la Branche famille

Au lieu de choisir des porteurs de projets extérieurs à l'école et aux familles qui ont ensuite le plus grand mal à créer des partenariats entre ces acteurs, il faudrait que la Caf puisse financer des projets portés directement par les établissements scolaires en vue d'impliquer davantage les parents de leurs élèves. Ce projet pourrait être mis en œuvre par des acteurs extérieurs : associations, centres sociaux... Mais il serait choisi directement par l'équipe de l'établissement scolaire. Par exemple, cette enveloppe pourrait servir à financer des visites à domicile par des enseignants. Ce schéma est envisageable dans le cadre d'une réforme donnant plus d'autonomie aux établissements scolaires.

Focus sur les espaces parents dans les écoles

La loi de refondation de l'école de juillet 2013 prévoit la mise à disposition d'un espace pour les parents dans chaque école.

Un guide méthodologique pour les espaces-parents à l'usage des équipes d'encadrement ainsi qu'une plaquette d'information à destination des parents ont été réalisés par le ministère de l'Éducation nationale.

Mais ces lieux n'ont de sens que s'ils sont « animés », en lien avec les équipes de direction, les associations de parents d'élèves et éventuellement d'autres professionnels de l'enfance et de l'éducation.

L'organisation de « cafés des parents » à l'école, avec des temps d'échanges entre parents est simple et peut porter du fruit. La Maison des Familles d'Amiens développe ces propositions, en lien étroit avec la direction d'écoles de la ville. C'est un moment d'échanges, d'informations, de débats, d'orientation... qui est jugé très positivement par les familles participantes et qui permet à certaines d'entre elles d'être confortées dans leur responsabilité éducative.

Quand l'école vient à la rencontre des parents, à domicile

Il arrive aussi que ce soit l'école qui parte à la rencontre des parents. C'est, par exemple, le cas du collège Georges Brassens à Narbonne (Aude) où l'équipe de direction et les enseignants sont invités à la rencontre des parents d'élèves, chez l'un des parents, en lien avec « La Maison des Potes » pour évoquer les problématiques d'absentéisme, les choix d'orientation et d'options...

#14 Proposition : développer des programmes de visites d'équipes enseignantes au domicile des élèves dont les familles sont les plus éloignées de l'école.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les chefs d'établissement, les enseignants

L'inscription, un temps de rencontre avec les parents

La procédure d'inscription dans les établissements publics est souvent trop impersonnelle. Voici, par exemple, comment le ministère de l'Education nationale la décrit : « *Les inscriptions sont enregistrées par le directeur d'école. Le maire inscrit administrativement les enfants dans les écoles. Dans le second degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale affecte les élèves dans les collèges et les lycées. La famille doit ensuite compléter le dossier remis par l'établissement pour compléter l'inscription.* » **Dans les faits, beaucoup de parents ne rencontrent pas la direction au moment de l'inscription.**

#15 Proposition : prévoir systématiquement un rendez-vous avec la famille et avec le jeune pour une première inscription dans un établissement scolaire.

Qui ? Les chefs d'établissements

La remise des livrets aux parents

Dans certains établissements, tous les trimestres, les livrets d'évaluation des élèves sont remis lors d'un rendez-vous individuel avec les parents et l'enfant (avant la reprise des cours, à la sortie, ou plus tard). C'est, par exemple, ce que pratique l'école de la rue d'Oran, dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris XVIIIème). L'inscription, un temps de rencontre avec les parents

Cette pratique représente un engagement des enseignants, mais elle permet de développer une relation de confiance avec les parents et d'expliquer aux familles la progression et les difficultés de leurs enfants.

#16 Proposition : Généraliser la remise du livret aux parents par les enseignants lors de rendez-vous individuels.

Qui ? Les chefs d'établissements, les enseignants

« Le Parcours personnalisé du Jeune » : un rendez-vous régulier avec le jeune, le parent et l'enseignant référent.

« Le Parcours personnalisé du Jeune » (PPJ) est un outil utilisé par les établissements d'Apprentis d'Auteuil pour mobiliser le jeune, sa famille et l'équipe éducative dans la même direction.

« Le projet personnalisé est l'objet du travail commun du jeune, d'un éducateur et d'un professeur référent et des familles. De l'admission dans l'établissement jusqu'au choix de l'orientation professionnelle du jeune, des réunions régulières ont lieu entre le jeune, ses parents, les travailleurs sociaux et les professionnels d'Apprentis d'Auteuil pour faire des choix et s'engager sur des objectifs explicites et compris par tous. Chaque professionnel intervient dans le domaine qui lui est propre selon un principe de complémentarité. Ces projets donnent lieu à un document écrit (PPJ) comportant la trace des évaluations initiale et, des actions prévues pour chacun dans un délai précis. Le Parcours personnalisé du Jeune est un moyen de provoquer un réinvestissement du jeune, une démarche lui permettant de se situer lui-même dans un parcours, en éclairant son potentiel et ses capacités. L'enjeu majeur est de mettre tout en œuvre pour l'aider à déterminer son orientation. »⁵¹

#17 Proposition : proposer un point régulier à chaque élève, avec ses parents et un enseignant référent, pour faire le point sur son parcours scolaire, sur les progrès accomplis et les objectifs à atteindre.

Qui ? Les chefs d'établissements, les enseignant

⁵¹ Présentation du « Parcours personnalisé du Jeune » (PPJ), document interne Apprentis d'Auteuil.

Focus sur « La Mallette des Parents »

« La Mallette des Parents » est un dispositif destiné à faciliter le dialogue entre les parents et les équipes éducatives et renforcer ainsi l'implication des parents dans l'école et dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants. Il s'agit d'un ensemble d'outils (DVD, fiches méthodologiques...) permettant d'organiser des échanges avec les parents, à plusieurs moments-charnières de la scolarité :

- En CP : principalement sur l'apprentissage de la lecture
- En 6^{ème} : sur l'entrée au collège
- En 3^{ème} : sur l'orientation (avec la participation des élèves).

Trois réunions sont prévues dans l'année avec les parents volontaires et l'équipe enseignante, axées sur l'aide que les parents peuvent apporter à leurs enfants et sur les relations avec l'établissement.

Une expérimentation a d'abord eu lieu en 2008 dans l'académie de Créteil, dans les classes de 6^{ème}. En 2010, un quart des établissements publics, soit 1 300 collèges, principalement situés en zones d'éducation prioritaire, avait adopté ce dispositif.

Le coût par établissement est évalué entre 1 000 et 1 500 euros.

« La Mallette des Parents » a été évaluée par l'Ecole d'Economie de Paris⁵², dans un rapport remis au Haut-Commissaire à la Jeunesse, Martin HIRSCH, en janvier 2010, pour le dispositif en classe de 6^{ème}.

L'étude a été réalisée en comparant les effets du dispositif sur les parents et les élèves impliqués par rapport aux parents et élèves de classes témoins non impliqués.

Nombre de parents volontaires et tirés au sort se sont davantage impliqués au sein du collège ainsi qu'auprès de leurs enfants. 30% d'entre eux (contre 24% pour les autres parents) ont pris des rendez-vous avec les enseignants, 35% (contre 24%) ont participé aux activités, 85% (contre 76%) ont estimé bien connaître les options proposées.

Preuve de l'efficacité du dispositif : l'écart entre les parents des classes bénéficiaires et ceux des classes témoin est du même ordre que celui qui existe entre les familles de cadres (qui représentent les 20% socialement les plus favorisées de l'échantillon) et les autres familles.

On a pu constater, dans les classes qui ont bénéficié du dispositif, y compris pour les élèves dont les parents n'ont pas participé au dispositif, une baisse de l'absentéisme, des exclusions temporaires, des avertissements et, à l'inverse, une hausse des distinctions. 80% des familles des classes tests n'ont jamais été convoquées par le collège, contre 72% dans les classes témoins.

⁵² AVVISATI, Francesco, GURGAND, Marc, GUYON, Nina et MAURIN, Eric. « Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges ? Les enseignements d'une expérimentation contrôlée » – Janvier 2010.

	Moyenne ou proportion dans les classes témoin	Moyenne ou proportion dans les classes bénéficiaires	Différence : effet du programme
Nombre de ½ journées d'absences non-justifiées	4.3	3.6	-0.7
Avertissement ou sanction	10.9%	8.4%	-2.5 points
Très bonne note de vie scolaire	32.6%	37.4%	-4.8 points
Distinctions au conseil de classe	34.5%	38.5%	+4.0 points

Source : Ecole d'économie de Paris. Les variations (pas sûre) sont mesurées au 3e trimestre. Toutes les différences sont systématiquement significatives étant donné la taille des échantillons. Les « très bonnes notes de vie scolaire » sont définies comme la note maximum dans le collège de l'élève

Les effets sont significatifs en termes de motivations et de comportement, ils sont identifiables sur les résultats scolaires à plus long terme. Ce dispositif léger et peu coûteux prouve l'efficacité de l'implication des parents dans l'école.

Une autre évaluation a porté sur le dispositif en 3^{ème}, qui est consacré aux problématiques de l'orientation⁵³. L'expérimentation a été menée dans l'académie de Versailles. Les principaux de 37 collèges ont sélectionné 25% des élèves les plus en difficulté en début de 3^{ème}. Un tirage au sort a ensuite désigné une partie d'entre eux. Les parents de ces derniers et les élèves ont été invités à participer à deux réunions pour échanger sur les questions d'orientation post-collège. Les principaux présentaient notamment les filières de formation professionnelle courte au lycée et l'apprentissage comme voies possibles de réussite pour des jeunes dont le niveau est faible dans les voies générales. Des groupes témoins ont été constitués pour comparer les résultats à l'issue des réunions et dans la durée.

L'expérience s'est d'abord traduite par une meilleure implication des parents qui se sont sentis mieux informés sur l'orientation. A l'issue des réunions d'échanges entre les principaux et les familles, les parents comme les élèves ont tendance à davantage choisir des voies professionnelles et l'apprentissage, plutôt que des voies générales. « La proportion d'élèves faisant figurer au moins un CAP dans leur liste de choix augmente d'environ 30%, tandis que le nombre d'élèves visant exclusivement les filières menant au baccalauréat baisse dans la même proportion. »

Ce choix, plus réaliste au vu de leurs résultats scolaires, se traduit, l'année suivant le programme, par une baisse du taux de redoublement de 13% à 9% et du taux de décrochage de 9% à 5%. « La proportion de jeunes qui n'est plus scolarisée 2 ans après l'intervention passe ainsi de 20% à 15% du fait du programme. »

Cette évaluation démontre donc que l'implication des parents et des jeunes dans la réflexion sur l'orientation a un impact positif sur les choix des jeunes et des familles, en les aidant à opter pour des filières plus réalistes, au regard de leurs résultats scolaires.

⁵³ « Aspirations scolaires et lutte contre le décrochage » : rapport final pour le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, juin 2014 - Dominique Goux (CREST), Marc Gurgand (PSE) et Eric Maurin (PSE).

#18 Proposition : déployer la « Mallette des Parents » dans tous les établissements scolaires.

Qui ? Le ministère de l'Education nationale

Associer les parents les plus éloignés de l'école

Focus sur « Mille et un territoires se mobilisent avec les parents pour la réussite de tous les enfants »

« En associant leurs parents, tous les élèves peuvent réussir. » C'est un chantier porté par ATD Quart Monde, l'IRDSU (réseau associant des professionnels de la politique de la ville et des collectivités) et une plate-forme d'une vingtaine d'acteurs (AFEV, Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France, PEP...) qui vise à renforcer la place et le rôle des parents, notamment les plus éloignés de l'école, dans le système scolaire.

Cette démarche est née d'un constat : la multiplication des dispositifs éducatifs sur les territoires (notamment dans les quartiers populaires) et celle des professionnels finit par mettre à distance les familles, notamment celles issues de milieux populaires. ATD Quart Monde, qui promeut la logique de croisement des savoirs et des compétences, s'est mobilisé pour réduire le fossé qui grandissait entre parents et professionnels. Des expérimentations ont été lancées dans plus d'une vingtaine de villes ou quartiers en France, en associant des parents, des enseignants, des acteurs associatifs, des élus... Ces expérimentations ont permis aux acteurs de mieux se connaître, de travailler ensemble dans une logique de partenariat, et d'affiner une méthode pour travailler ensemble.

Focus sur le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »⁵⁴

Lancé en 2008, le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est une formation destinée aux parents d'élèves allophones pour les aider à mieux accompagner leurs enfants dans leur scolarité et augmenter ainsi leur chance de réussite.

⁵⁴ Vidéo présentant le dispositif – Académie de Paris :
http://video.acparis.fr/mp4/201404/tanacite_mamans__hd.mp4

La formation s'articule autour de 3 axes :

- Apprentissage de la langue française (alphabétisation, perfectionnement). A l'issue de la formation, les parents obtiennent une certification (DILF – Diplôme initial de Langue française) permettant ainsi de faciliter leur insertion professionnelle.
- Sensibilisation aux principes et aux valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société.
- Connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et des parents.

Cette formation gratuite est délivrée sous forme d'ateliers en groupe, toutes les semaines pendant un an, dans les établissements scolaires des enfants. Au total, la formation dure 120 heures. Les parents peuvent se réinscrire une ou deux fois à la formation (maximum 3 ans). Les intervenants sont majoritairement des enseignants (72,5%⁵⁵), notamment ceux formés en français langue étrangère (FLE) ou français langue seconde (FLS), mais les employés des REAAP ou des membres d'associations peuvent également intervenir.

Exemple au Collège Pierre Adt à Nancy, où le dispositif OEPRE existe depuis 2009 :

Malgré des difficultés dans l'application du dispositif (niveaux de langues très variés entre les parents et assiduité fluctuante de certains), à terme, des effets positifs ont été constatés par les intervenants : outre les progrès en langue, les parents encadrent mieux la scolarité de leurs enfants, assistent plus régulièrement aux réunions et ont pu créer un lien avec les enseignants, bénéfique pour leurs enfants. La formation leur a également permis de rencontrer des parents dans la même situation, avec lesquels ils peuvent dorénavant partager.

Associer les parents, via les enfants

Focus sur « Aide au travail personnel de l'élève en présence des parents et des enseignants »

Dans l'école élémentaire Jacques Prévert d'Yzeure (Allier), en 2003, l'équipe enseignante a proposé un dispositif original qui a été reconduit pendant plusieurs années : les parents ont été conviés à aider leurs enfants pour leur travail personnel, dans l'établissement, en présence de l'enseignant de la classe.

Ces séances gratuites avaient lieu une fois par semaine pendant une heure, le lundi de 17 h à 18 h, et étaient ouvertes à tous les parents, sans inscription préalable, pour les élèves du CP au CM2. Les binômes parent/enfant travaillaient ensemble pendant que l'enseignant pouvait aller de l'un à l'autre, en fonction des besoins. Ces séances ouvraient des temps d'échange entre l'équipe éducative, les parents et les élèves.

⁵⁵ Données du Ministère de l'Éducation pour 2016.

Pour mettre en place cette action, l'établissement consacrait 210 heures de sa dotation en heures supplémentaires effectives⁵⁶. Les enseignants ont constaté un renforcement de la confiance en eux des élèves et une amélioration du climat dans l'école, avec des relations fructueuses avec les parents.

Ce dispositif a reçu un prix dans le cadre des journées de l'innovation du ministère de l'Education en 2012.

#19 Proposition : convier les parents lors de séances d'aide au travail personnel, animées par les enseignants.

Qui ? Les enseignants, les chefs d'établissement

Focus : « J'emmène mes parents au musée »

En 2014, à La Verrière (78), constatant que peu d'élèves de leur classe allaient au musée, les enseignantes d'une classe de grande section ont mis en place le projet « J'emmène mes parents au musée ». Le but de cette initiative est d'amener les élèves et leurs parents, gratuitement, au musée le samedi.

L'objectif pédagogique de projet est triple :

- Renforcer l'apprentissage de tous les élèves (patrimoine culturel, maîtrise de la langue) ;
- Favoriser l'appartenance à une culture commune ;
- Réduire les inégalités. Alors que les études montrent un lien de causalité entre les enfants qui réussissent bien à l'école et ceux qui vont au musée, les parents issus des milieux défavorisés considèrent qu'ils n'y ont pas leur place. Ils craignent que les billets coûtent trop cher ou que les visites ne soient adaptées qu'aux enfants. Faciliter l'accès au musée pour tous, c'est donc garantir aux enfants l'égalité des chances.

Le projet « J'emmène mes parents au musée » s'est organisé autour de trois visites de musée : le musée d'Orsay, le musée du Louvre et le musée du Quai Branly. Lors de chacune des visites, les enfants, avec l'aide des enseignants, servent de guides à leurs parents. Cela leur permet d'améliorer leur expression orale et de les rendre acteurs du projet.

A terme, outre les connaissances culturelles qu'ont pu acquérir les parents et leurs enfants, ces visites au musée ont permis de tisser des liens entre les familles et l'Ecole.

⁵⁶ Les établissements, outre leur dotation horaire globale (DHG), liés aux heures d'enseignement obligatoire, se voient attribués chaque année des heures supplémentaires effectives (HSE) pour rémunérer certaines tâches que les enseignants peuvent réaliser volontairement : remises à niveau, études dirigées...

#20 Proposition : développer l'opération « J'emmène mes parents au musée » dans les établissements volontaires.

Qui ? Les enseignants, les chefs d'établissement

Associer les parents en cas de problème, comme éducateurs et non comme coupables

En cas de manquements disciplinaires importants à l'école, il arrive que les parents soient convoqués ; ils se trouvent *de facto* dans une situation « d'accusés », responsables de la transgression de leurs enfants. Certains établissements choisissent plutôt de les impliquer comme « éducateurs ».

C'est le cas du Cours Alexandre Dumas où, en cas de problèmes disciplinaires, les parents sont reçus à l'école, non pour être « réprimandés », mais pour être associés au recadrage de l'élève.

Ainsi, les parents reçoivent leurs enfants dans le bureau du directeur, en présence de ce dernier. Ils demandent des explications à leur enfant et sont parties prenantes dans le choix de la sanction éventuelle. Ce sont eux qui l'annoncent à l'élève.

Cette disposition conduit à conforter les parents dans leur responsabilité éducative. Elle a des effets positifs au-delà de l'école, en donnant confiance aux parents dans leurs capacités et en montrant la solidité de l'alliance entre les familles et l'école.

Utiliser le numérique pour intensifier les relations parents/Ecole



Focus sur « eParents », application lancée par le ministère de l'Education nationale

En 2016, le ministère de l'Education nationale a lancé l'application « eParents », qui propose des informations aux parents sur l'école, en fonction du profil de leur enfant. Lors de l'ouverture de l'application, les parents sont en effet invités à remplir le profil de leur enfant : prénom, classe, école...

Dans les faits, l'application reste très généraliste. L'information n'est pas personnalisée, notamment parce que les établissements ne s'emparent pas vraiment de l'administration et de l'actualisation des informations.

Au total, l'application n'a été téléchargée que 10 000 fois sur Google (pas de statistiques disponibles sur iPhone).

C'est une bonne initiative, mais elle devrait être davantage personnalisée.

#21 Proposition : lancer une V2 de l'application « eParents », afin qu'elle devienne une véritable interface de la relation parents/établissement, en intégrant les outils déjà déployés par les différents établissements

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les chefs d'établissement

Focus « école ouverte » : Améliorer le climat scolaire en impliquant davantage les familles dans les écoles

Chaque mercredi matin, dans l'école maternelle Lavoisier à La Rochelle (17), classée en zone d'éducation prioritaire, l'école s'ouvre aux parents. L'objectif poursuivi par cette initiative est de garantir la coéducation en impliquant davantage les familles dans les écoles.

A l'issue de cette initiative, on peut noter trois effets positifs :

- L'école ouverte a permis de sensibiliser les parents à l'apprentissage de leur(s) enfant(s). Durant la matinée, les enfants entraînent leurs parents dans les différents ateliers répartis dans l'école et jouent avec eux.
- Ce dispositif a également permis aux parents de l'école de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences, notamment à travers le café des parents organisé en début de matinée.
- Enfin, ce projet a permis l'amélioration des relations parents/enseignants. En fin de matinée, les parents font le point en groupe ou individuellement avec l'enseignant de leur enfant. Se rencontrer régulièrement permet aux parents de passer outre la méfiance à l'égard des enseignants et d'établir une relation de confiance dans l'intérêt de l'enfant.

Impliquer davantage les parents dans le pilotage du système

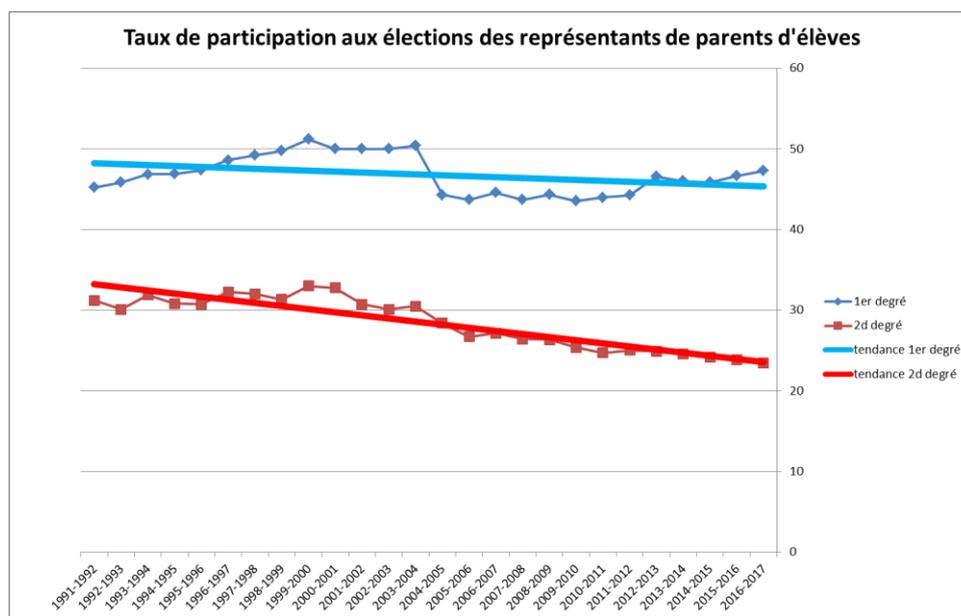
Focus sur le rapprochement d'établissements scolaires, impliquant fortement les parents, les enseignants et les élèves

Dans le cadre d'un rapprochement entre des établissements scolaires qui suscitaient les craintes des familles, la direction diocésaine de l'Enseignement catholique du Loir-et-Cher a largement associé les parents, les élèves et les enseignants, dans des groupes de travail communs où ils pouvaient échanger sur leurs peurs, leurs attentes et les tentations qu'engendraient le projet, chacun des participants se mettant à tour de rôle dans la peau d'un autre, afin de libérer la parole⁵⁷. Ces échanges entre les enseignants, les parents et les jeunes ont permis de définir les fondamentaux du projet, de rassurer les familles et l'équipe éducative, et de poser les bases d'une véritable communauté éducative.

⁵⁷ Il s'agit de la méthodologie PAT-Miroir, du cabinet de conseil COOPREX International.

La représentation « institutionnelle » des parents d'élèves

Chaque année sont élus environ 221 000 représentants de parents d'élèves pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires (autant que de classes dans les écoles) et environ 48 000 pour les établissements de second degré (5 dans un lycée, 6 dans un collège de moins de 600 élèves et 7 dans les autres collèges). Le taux de participation aux élections des représentants d'élèves s'élève à 47,3% en 2016/2017 pour les écoles primaires. Dans les collèges-lycées, la participation n'est plus que de 23%⁵⁸. La tendance est à la baisse, notamment au collège et au lycée, alors même que la participation des parents est déjà faible.



Les fédérations de parents d'élèves sont des acteurs importants du système scolaire et il ne s'agit pas de les remettre en question. Cependant, le mode de désignation actuel n'est pas sans inconvénients :

- Risque d'une conflictualité forte qui crée de la division dans l'établissement et complique les relations parents/équipes éducatives au lieu de les renforcer.
- Risque d'une « politisation » des questions scolaires, même dans les décisions relevant de la vie quotidienne de l'établissement. Il est important que les parents élus soient clairement les représentants des parents, établissement par établissement, et non des relais, au niveau local, de structures nationales.
- Manque d'indépendance par rapport aux représentants des enseignants⁵⁹.

⁵⁸ Source : ministère de l'Éducation nationale – Précisions : pour le 1^{er} degré : pas de données pour les années 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003, en raison du nombre trop faible de remontées. Pour les années 2003/2004 à 2008/2009, le taux n'est établi que sur une partie des écoles (entre 72% et 86,29% des écoles selon les années) sur 72% des écoles ; pour l'année 2004/2005 : taux sur 83,8% des écoles ; pour l'année 2005/2006, taux sur 81,8% des écoles.

⁵⁹ Par exemple, et pour rappel, c'est à l'initiative du Syndicat national des Instituteurs (SNI) qu'a été créée en 1947 la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE). Le SNI a gardé un rôle majeur dans la FCPE jusque dans les années 1980.

- Risque d'une sous-représentation des parents les plus éloignés de l'école, seuls les parents les plus impliqués se portant candidats à ces élections. Nombre de parents n'osent pas se présenter aux élections, soit par peur de la conflictualité, soit parce qu'ils ne se sentent pas légitimes...

#22 Proposition : instaurer une part de tirage au sort dans la désignation des représentants des parents

Qui ? Le ministère de l'Education nationale, les fédérations de parents d'élèves

En complément des élections, il pourrait être intéressant de réserver certaines places de représentants des parents d'élèves à des parents tirés au sort. Ces parents pourraient alors bénéficier d'un accompagnement renforcé pour participer aux instances de représentations.

Aux Etats-Unis : les efforts pour renforcer les liens école/famille

Un rapport de 2008 du département américain de l'Education pointait déjà la faiblesse des liens parents/écoles, en la désignant comme un des points faibles du système éducatif.

En 2012, le sondage annuel auprès des enseignants montrait que beaucoup de professionnels de l'éducation souhaitaient travailler davantage avec les familles, mais que c'était l'un des enjeux les plus durs.

Une initiative fédérale a été lancée pour renforcer à tous les niveaux du système éducatif l'implication des parents et pour créer de véritables partenariats entre les familles et les professionnels : « A Dual Capacity-Building Framework for Family-School Partnerships ».

Focus sur l'école élémentaire Stanton, Washington DC⁶⁰

Cette école était l'une des moins bien classées du district. A la fin de l'année scolaire 2009/2010, seulement 15% des élèves avaient le niveau de compétence requis en mathématiques, et à peine 9% en lecture. La police avait été appelée 24 fois durant l'année et les tensions étaient fortes entre les familles et l'équipe enseignante. En réaction à cet échec, un nouveau pilotage a été mis en place, avec un nouveau projet et une nouvelle équipe à la rentrée 2010/2011.

Malgré les changements de méthode et d'organisation, au début de l'année scolaire, la situation était repartie sur de mauvaises bases : nombreuses exclusions et problèmes de discipline, moins de 12% des parents présents aux réunions avec les enseignants... L'école est alors retenue pour participer à un projet comprenant deux aspects :

- Un programme de visite à domicile parents/professeurs.
- Des « Equipes académiques parents/professeurs » (« Academic Parents-Teachers Teams – APTT »)

⁶⁰ « Success story », présentée par le département d'éducation américain et le SEDEL (Southwest Educational Development Laborator), aujourd'hui fusionné avec l'American Institutes for Research (AIR), dans son document : « Partners in Education »: « A Dual Capacity-Building Framework for Family-School Partnerships ».

A la rentrée scolaire suivante, les enseignants et le reste de l'équipe se sont lancés dans les visites à domicile. L'enjeu était surtout de nouer des relations de confiance. Les professeurs commençaient les visites en demandant aux parents quels étaient leurs rêves et leurs espoirs pour leurs enfants, avant de les interroger sur leurs forces et leurs difficultés. 231 visites ont été rendues aux familles entre la rentrée scolaire et le mois d'octobre.

Les parents ont vite reconnu un changement fort dans les relations et se sont sentis reconnus dans l'école. Le nouveau lien de confiance a permis à l'équipe enseignante de faire passer des messages aux familles sur l'organisation de l'école et le nouveau projet pédagogique. Dès les premières réunions de parents, l'affluence n'était plus la même. Les visites à domicile avaient changé le regard des parents sur l'école et le regard des enseignants sur les familles.

Le deuxième aspect du programme a alors été mis en place : les « Equipes académiques Parents/professeurs » (« Academic Parents-Teachers Teams – APTT », sur le modèle défini par Maria C. Paredes). Il s'agit de remettre à plat le modèle traditionnel des réunions « top-down » de parents d'élèves ou des rendez-vous individuels parent/professeur pour entrer dans une logique de partenariat.

En plus d'une réunion individuelle annuelle de 30 minutes entre les parents et les professeurs, trois réunions collectives de 75 minutes sont proposées chaque année. Chaque réunion se déroule de la même façon, dans une dynamique de collaboration entre parents et enseignants :

- Une invitation personnelle par l'enseignant ;
- Une présentation des résultats généraux de la classe et des objectifs à atteindre par cycle, pendant que les parents ont en main les résultats de leur enfant ;
- Un travail sur les objectifs à atteindre au bout de 60 jours. Les parents et les professeurs s'entendent pour fixer des objectifs de progression adaptés à chaque enfant ;
- Des conseils aux parents pour accompagner les enfants, avec la mise en pratique de certains « exercices » ;
- Un temps d'échange entre parents, pour « célébrer » les progrès de l'enfant, échanger sur les stratégies qu'ils ont mises en place pour accompagner les progrès...

Le taux de présence aux réunions d'APTT était de 55% (contre 12%, auparavant, aux réunions de parents classiques). Avec le changement de méthodes et l'implication renforcée des familles, le score de l'école a largement progressé (+18 points en maths, +9 points en lecture). Au-delà des résultats scolaires, l'ambiance de l'école a été complètement transformée. Les parents voient leurs réseaux de solidarité consolidés et leur confiance en eux renforcée.

Focus sur les « Parent Academy Programs »

« L'Académie des Parents » est un programme américain, déployé dans de nombreux établissements scolaires, qui propose des cours aux parents pour mieux accompagner leurs enfants, avec des explications sur le fonctionnement du système scolaire, mais aussi des cours sur certaines disciplines. Les cours ont lieu dans l'établissement scolaire, ce qui renforce les liens entre les familles et l'école, cette dernière devenant pour eux un lieu familial.

4. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES CIBLÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE POUR RENFORCER LES FAMILLES LES MOINS AVANTAGÉES

Les acteurs du champ éducatif ou médico-social qui implique davantage les parents peuvent témoigner de l'impact positif, même si cette démarche peut paraître lourde à mettre en place.

Une psychomotricienne qui travaille dans un CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) de Seine-Saint-Denis (93) explique que depuis quelques temps, elle reçoit systématiquement l'enfant avec le ou les parents et elle constate que les progrès des enfants sont croissants et souvent plus rapides. *« Malgré la lourdeur de recevoir à chaque fois le parent, les évolutions que cela engendre pour notre métier et nos pratiques, le temps que l'on croit perdre, je constate en réalité que les progrès se font plus vite car les parents s'investissent bien davantage dans le développement de leur enfant. Si auparavant, je créais des jeux pour stimuler uniquement l'enfant, aujourd'hui je travaille des jeux pour stimuler la relation parent-enfant. Je cherche à ce que le parent propose, et moi je l'accompagne sur ce chemin avec l'enfant. C'est tout bénéfique : les parents (ré)apprennent à jouer avec leurs enfants, reproduisent les exercices chez eux et l'enfant ne déconnecte pas la séance de psychomotricité du reste de sa vie quotidienne. Sans s'immiscer dans la famille ni juger le parent (la posture n'est pas toujours facile à trouver !), comprendre la situation familiale me permet de mieux appréhender les retards de l'enfant et de développer des programmes adéquats. »*⁶¹

#23 Proposition : impliquer plus fortement les parents dans les dispositifs de remédiation éducative.

Qui ? Les travailleurs sociaux, professionnels de l'éducation spécialisée, bénévoles et associations de soutien aux enfants

Focus sur « Le Service d'Accueil de Jour éducatif » (SAJE)

Agir en amont pour éviter les placements, c'est tout l'enjeu des Services d'Accueil de Jour éducatif (SAJE). Le SAJE est un dispositif de proximité pour les enfants souffrant de problèmes comportementaux, et bénéficiant d'une mesure d'accueil de jour éducatif dont l'objectif est de renouer les liens entre les jeunes et leurs familles en vue d'éviter les placements.

Pour cela, les éducateurs des SAJE accompagnent les familles sur quatre leviers : éducatif, scolarité, santé et parentalité.

- **Des entretiens individuels entre les éducateurs et les parents.** Par ailleurs, une psychologue est mise à la disposition des familles qui le souhaitent. Des rencontres au domicile des familles sont également organisées, ce qui permet d'établir un lien de confiance avec les parents hors du cadre institutionnel.
 - L'équipe du SAJE a mis au point des outils pour faciliter les échanges avec les familles et bien identifier leurs besoins et la situation de chaque jeune.

⁶¹ Entretien – juin 2017

- Des **ateliers parents/enfants** sont organisés pour créer du lien au sein des familles. Le jeu est ainsi un puissant vecteur de lien ;
- Un accompagnement des parents dans leur **insertion sociale et professionnelle** est également possible. Par exemple, les parents allophones le souhaitant sont orientés vers des centres d'apprentissage du français.

Au SAJE Janusz Korczak (Apprentis d'Auteuil), dans le XV^e arrondissement de Paris, 20 enfants du quartier de 5 à 13 ans sont accueillis. La mesure d'accueil est d'une durée initiale de 6 mois renouvelables deux fois.

Les éducateurs du SAJE Janusz Korczak accompagnent les parents pour trouver des solutions adaptées aux besoins de l'enfant. Les éducateurs travaillent **avec** les parents dans l'intérêt de l'enfant et non pas à leur place. Plusieurs mesures d'accompagnement sont ainsi mises en place :

Les idées à partager :

- **Un travail avec les parents, pour leur permettre de reprendre leur place, sans se substituer à eux ;**
- **La force d'une équipe pluridisciplinaire (psychologue, éducateurs, assistante sociale...)** ;
- **Un dispositif de quartier, ce qui permet aux enfants de ne pas couper avec leur environnement (école, amis, famille à proximité...).**

A côté d'une approche universelle qui s'adresse à tous les parents, il existe des dispositifs s'adressant particulièrement à des familles défavorisées ou faisant face à des défis particulièrement difficiles.

Il paraît intéressant d'évoquer certains de ces dispositifs pour nourrir la réflexion et la pratique des acteurs de terrain. Bien évidemment, il ne s'agit pas de faire du « copier-coller » de ces dispositifs dont certains apparaissent trop « normatifs » ou uniquement basée sur une approche « comportementalistes », mais ces exemples peuvent être des sources d'inspiration. Les exemples anglo-saxons ci-dessous présentent très souvent sur des études d'impact qui peuvent être critiquées mais qui ont le mérite d'exister.

L'intérêt de ce panorama est de montrer la diversité des modes d'intervention existants en matière de soutien à la parentalité⁶²

⁶² Parmi les sources : « The best start at home. What works to improve the quality of parent-child interactions from conception to age 5 years ? A rapid review of interventions », Early Intervention Foundation / « Parenting Matters : Supporting Parents of Children Ages 0-8 » - National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, The National Academies Press, Washington, DC, 2016

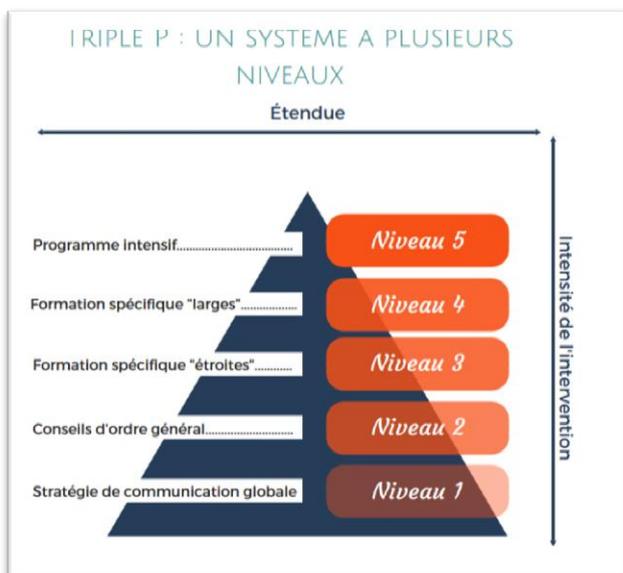
Focus sur "The Triple P-Positive Parenting Program"



« Le Positive Parenting Program » (PPP) est un programme destiné à tous les parents pour les aider à améliorer leurs compétences, leur confiance dans leur rôle parental, afin de permettre le bon développement des enfants de 0 à 16 ans.

Le programme comprend cinq niveaux d'intervention en fonction des besoins des parents :

- 1^{er} niveau : *Universal Triple P*. Information sur la parentalité en général, destiné à tous les parents. Les parents ont accès à ces informations à travers différents médias (Internet, radio, journaux, lettre d'information, prospectus...).



- 2^e niveau : *Selected Triple P*. Conseils aux parents faisant face à des problèmes mineurs dans l'éducation de leurs enfants (ex : question de la propreté). Les parents bénéficient de consultations ponctuelles individuelles ou en groupe.

- 3^e niveau : *Primary Care Triple P*. Destiné aux parents qui font face à des problèmes modérés dans l'éducation de leurs enfants. Les parents suivent un programme combinant conseils, exercices et auto-évaluation.

- 4^e niveau : *Standard and Groupe Triple P*. Destiné aux parents devant faire face à des problèmes d'éducation particulièrement complexes. 8 à 10 sessions intensives individuelles ou en groupe sont organisées pour aider les parents.

- 5^e niveau : *Enhanced Triple P*. Programme d'interventions supplémentaires pour les parents subissant en plus d'autres difficultés familiales (dépressions, relations conflictuelles). Un programme en groupe ou individuellement est proposé pour les aider (gestion du stress, des émotions, travail sur la communication...).

Focus sur « la bourse Diesterweg » qui ne s'adresse pas seulement à l'enfant, mais aussi à ses parents (Allemagne)⁶³

La Fondation de la Société polytechnique de Francfort (Stiftung Polytechnische Gesellschaft) finance depuis 2008 une bourse qui a la particularité de s'adresser non seulement à des jeunes, mais aussi

⁶³ <http://www.sptg.de/projekte/unsere-themen/bildung/diesterweg-stipendium/>

à leurs parents. Elle s'adresse à des enfants de l'école primaire jusqu'à l'enseignement secondaire et vise des familles issues de l'immigration qui ne maîtrisent pas bien la langue allemande.

L'enjeu est de soutenir l'enfant en direct à travers des cours de soutien, mais aussi sa famille pour que son cadre familial soit porteur. Les parents bénéficient d'un programme d'accompagnement pour améliorer leur maîtrise de la langue, mieux connaître le système scolaire allemand et mieux accompagner leurs enfants. L'académie des parents les réunit plusieurs samedis pour renforcer leurs compétences parentales et des visites à domicile sont également proposées.



Focus sur « Incredible Years Parent Training »

L'« Incredible Years Parent Training » est un programme de formation d'aide à la parentalité, destiné notamment aux familles les plus défavorisées.

Il existe trois programmes distincts en fonction de l'âge des enfants. Les séances qui durent entre 2 et 3 heures sont dirigées par des professionnels (de l'éducation, du travail social...) :

- Le programme « Bébé » qui se déroule sur 9 à 12 séances
- Le programme « Jeune Enfant », entre 12 et 13 séances ;
- Le programme « Préscolaire », entre 18 et 20 séances.

De nombreuses études d'évaluation ont été menées aux Etats-Unis, au Pays de Galles... et elles concluent à l'impact favorable de ces programmes, avec une baisse des problèmes comportementaux chez les enfants dont les parents ont suivi le programme.



supporting parents and children
to learn together

Focus sur « Parents Early Education Partnership » (PEEP)

Le « Learning Together Programme » du PEEP est un programme britannique visant à soutenir les parents dans leur mission éducative, notamment pendant la période des premiers acquis de l'enfant (apprentissage du langage...).

Le programme est destiné aux parents d'enfants de 0 à 5 ans, issus de milieux sociaux peu favorisés. Les éducateurs travaillent avec les parents sur l'estime de soi des enfants, l'alphabétisation, le langage, la numération, la motricité...

Une étude de 2003 a comparé 156 familles d'enfants de 3 à 4 ans, qui ont suivi le programme sur deux ans, avec 86 familles dans des situations similaires mais n'ayant pas suivi la formation.

Des améliorations significatives ont été observées chez les enfants : compréhension orale, vocabulaire, numération, estime de soi et aptitudes physiques.

En 2005, une autre étude a été menée auprès de 301 familles par rapport à 303 autres familles pendant 4 ans. Les effets n'ont pas été significatifs sur les parents ni sur le développement socio-émotionnel des enfants. Mais en termes de développement cognitif, ont été notés des progrès en vocabulaire, en conscience phonologique du rythme, en conscience phonologique de l'allitération, en compréhension des livres et de l'écrit.



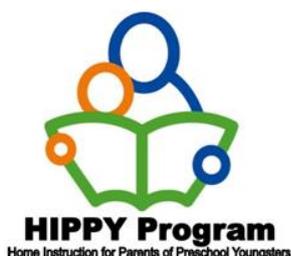
Parents as Teachers®

Focus sur « Parents as Teachers (PAT) »⁶⁴

Le PAT est un dispositif de soutien aux familles, de la grossesse de la mère à l'arrivée en maternelle de l'enfant. L'aide à la parentalité est assurée à travers des visites aux parents (au moins 12 visites par an), des activités et la mise en relation avec tout un réseau d'aide pendant au moins deux ans.

L'enjeu est d'aider les parents dans leur rôle d'éducateurs, mais le PAT joue également un rôle de prévention en détectant les problèmes de santé et de développement des enfants, en prévenant la maltraitance et la négligence et en préparant au mieux les enfants pour leur entrée à l'école.

60 études ont été menées entre 1979 et 2011 qui prouvent les effets positifs du PAT, non seulement sur les connaissances et le comportement des parents, mais aussi sur la santé et le développement de l'enfant.



Focus sur le « Home Instruction for Parents of Preschool Youngsters » (HIPPY)

Né en Israël, le dispositif « Home Instruction for Parents of Preschool Youngsters » (HIPPY) est destiné aux parents d'enfants de 3 à 5 ans n'ayant pas un « savoir scolaire » suffisant, l'objectif étant de les aider à acquérir ce savoir pour accompagner au mieux leur(s) enfant(s) vers l'école.

Pour cela, chaque jour, pendant 15 minutes, les parents doivent réaliser une activité avec leurs enfants. Un programme d'activités possibles ayant été fixé en amont par le HIPPY (jeux sur les couleurs, les formes, les nombres, des histoires, etc.).

Des professionnels qui sont eux-mêmes des parents interviennent également au domicile des parents.

La réussite du programme repose sur la confiance que les familles accordent aux « parents-formateurs ». Ce dispositif permet une amélioration des compétences scolaires des enfants (langage, calcul, lecture, etc.) et une meilleure connaissance du processus de développement de l'enfant par les parents.

⁶⁴ Parenting Matters.

Focus sur « Getting Ready »

« Getting Ready » est plus un ensemble de stratégies qu'un véritable programme, mis en œuvre par des enseignants préscolaires auprès des familles issues des milieux socio-économiques peu favorisés. L'objectif est d'aider les parents dans le développement de l'enfant pour qu'il puisse réussir au mieux son arrivée à l'école.

A travers des conférences, des échanges plus ou moins formels avec les familles, les enseignants sensibilisent les parents au développement de leur enfant (par exemple, en attirant leur attention sur telle ou telle caractéristique).

Ce programme a été évalué dans 21 écoles des Etats-Unis auprès de 217 enfants, 211 parents et 29 enseignants du primaire. Les résultats ont montré que les enfants âgés de 3 à 4 ans, dont les parents ont bénéficié du programme « Getting Ready », ont gagné en compétence de langage et d'alphabétisation.

5. DÉVELOPPER PARTICULIÈREMENT DES INITIATIVES ENCOURAGEANT LE DIALOGUE ET LA LECTURE DANS LA FAMILLE

Les travaux de Betty Hart et Todd Risley sur le langage sont désormais très connus : un chiffre marque les esprits « 30 millions ». C'est l'écart entre le nombre de mots qu'a entendus un enfant de 4 ans issu d'une classe sociale supérieure et le même enfant issu d'une famille dépendant de l'aide sociale. Hart et Risley ont aussi montré qu'au-delà du volume, le type de phrases entendues était également différent selon le milieu social de l'enfant. Les enfants des familles disposant des plus hauts revenus étant moins souvent soumis à des interdictions et plus souvent à des phrases explicatives, plus élaborées.

Nombre de mots et types de phrases entendues par un enfant		
Statut de la famille	Nombre de mots entendus par heure	Type de phrases entendues
Dépendant de l'aide social (welfare families)	616 mots	5 affirmations, 11 interdictions
Ouvriers/employés (working class families)	1 251 mots	12 affirmations, 7 interdictions
CSP + (professional families)	2 153 mots	32 affirmations, interdictions

Les chercheurs estiment que l'idéal serait d'entendre au moins 21 000 mots par jour pour un développement optimal. Les enfants des ménages aux faibles revenus perdent donc chaque jour 5 000 mots par rapport à la moyenne recommandée.

Cela entraîne une différence importante dans la maîtrise de la langue et du vocabulaire, dès le plus jeune âge, alors même qu'il s'agit d'un acquis indispensable pour apprendre à lire et à écrire. En clair, avant même d'entrer à l'école, certains enfants sont pénalisés par la faiblesse des échanges dans leur famille.

Maîtrise du vocabulaire à 3 ans

Statut de la famille	Nombre de mots de vocabulaire à 3 ans
Dépendant de l'aide social (welfare families)	525 mots
Ouvriers/employés (working class families)	749 mots
CSP + (professional families)	1 116 mots

Cet écart légitime donc le travail intensif sur le vocabulaire dès la maternelle et dès la crèche. Mais il rend aussi indispensable la sensibilisation des familles pour qu'elles puissent mettre en oeuvre, si elles le souhaitent, des stratégies pour développer le dialogue avec leurs enfants.

Focus : l'impact de l'implication des parents sur les résultats PISA

L'OCDE a analysé les résultats PISA 2012 en les mettant en regard de l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. 14 pays (hélas, la France ne fait pas partie de l'échantillon) ont donc mené une enquête auprès des parents. « *Les élèves font preuve d'une meilleure capacité à lire et à apprendre lorsque leurs parents sont engagés dans leur éducation et valorisent eux-mêmes la lecture.* » A milieu social et revenu équivalent, « *les élèves auxquels leurs parents lisaient des livres au moment de leur entrée au primaire sont plus susceptibles d'avoir de meilleurs scores en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans* ».

De même, les résultats de l'enquête PISA montrent que les enfants avec lesquels leurs parents ont des conversations dès le plus jeune âge ont une meilleure capacité à traiter et à transmettre les informations. Les scores des jeunes sont également meilleurs lorsque « *les parents s'intéressent activement à leur vie et à leurs pensées.* ». L'OCDE va jusqu'à noter que les échanges entre parents et enfants sont plus efficaces que d'aller avec eux dans une bibliothèque.



Focus sur le programme « Providence Talks »⁶⁵ (Etats-Unis)

En complément des programmes « classiques » de visites à domicile par des travailleurs sociaux ou des personnels de santé auprès des mères de jeunes enfants, la ville de Providence (Etats-Unis) propose un programme qui cible les familles d'enfants de 3 à 24 mois en vue de renforcer les échanges dans la famille. Une phase pilote a été lancée en 2014. On invite les familles volontaires à accepter chez elles un enregistreur qui mesure le nombre de mots prononcés dans la journée. A partir de ce décompte, un visiteur à domicile peut donner des conseils, inciter la famille à lire davantage, à compter... La famille participe en outre à plusieurs sessions de soutien où on sensibilise les parents à l'importance du langage : lire à haute voix, chanter... Les familles reçoivent également des livres. Celles qui ont participé à la phase pilote ont augmenté leur nombre de mots de 50%, passant d'environ 8 000 à 12 000 mots par jour.

Ce programme apparaît particulièrement intrusif, mais il a le mérite de montrer qu'on peut sensibiliser les familles à l'importance du dialogue avec les enfants, dès le plus jeune âge. Sans aller jusqu'à un tel niveau d'intrusion, on pourrait s'en inspirer pour faire grandir le dialogue dans les familles.

⁶⁵ <http://www.providencetalks.org/>



Focus sur le dispositif suédois « Läs för mej, pappa! » : « Papa, lis-moi une histoire ! »

« Läs för mej, pappa! » est un dispositif suédois, lancé en 1999 par 4 grandes branches syndicales, à destination des pères. Il vise à renforcer la maîtrise de la langue chez les adultes, notamment issus de l'immigration, et chez leurs enfants entre 0 et 10 ans, en jouant sur l'interaction entre les pères et les enfants. Il est porté par les syndicats qui le proposent aux salariés.

Pendant une journée, les pères rencontrent un auteur et un éducateur qui leur expliquent les bienfaits pour l'enfant de la lecture et de l'écriture et leur donnent des conseils pour aider leurs enfants. Ils visitent une bibliothèque municipale (on leur propose d'en prendre la carte) et se voient remettre des livres pour leurs enfants et pour eux.

Focus sur le programme «Talking Parents, Healthy Teens »

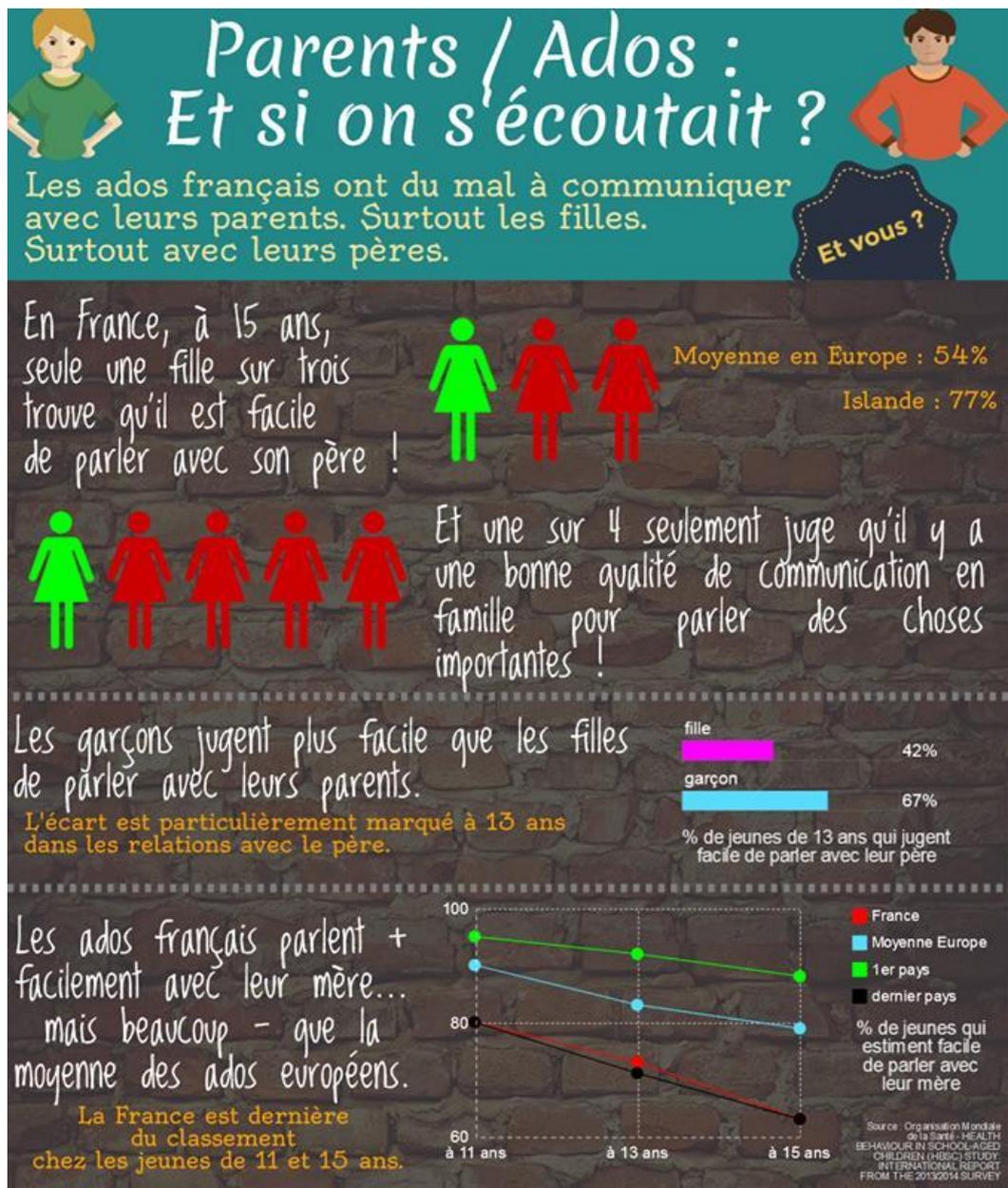
Mis en place en Californie, le programme « Talking Parents, Healthy Teens » vise à aider les parents d'enfants de 11 à 16 ans à mieux communiquer avec leurs enfants sur les questions de sexualité.

Le programme se déroule en groupe (une quinzaine de parents) et dure huit semaines, à raison d'une heure par semaine. Les sessions ont la particularité de prendre place dans les entreprises des parents pendant l'heure du déjeuner pour inciter un maximum de parents à y participer.

Grâce à des vidéos, des discussions, des jeux de rôle lors des sessions, les résultats de ce programme se sont révélés encourageants, car il a permis une meilleure communication entre les parents et leurs adolescents.

Ce type de programmes incitant au dialogue en famille, pas uniquement au moment de la petite enfance, mais aussi à l'adolescence, mériterait d'être largement soutenu en France.

En effet, selon une étude de l'OMS, les jeunes Français ont plus de difficultés à parler à leurs parents que les autres jeunes Européens. Par exemple, seule une jeune fille de 15 ans sur 3 trouve qu'il est facile de parler à son père. Et seule une sur 4 considère que le climat familial est suffisamment propice pour parler des choses importantes.



#24 Proposition : sensibiliser fortement les parents à l'importance des échanges et du dialogue en famille, dès le plus jeune âge et à l'adolescence.

Qui ? Professionnels de la petite enfance, travailleurs sociaux, acteurs de l'éducation

Ces campagnes de sensibilisation pourraient notamment être portées par les professionnels de la petite enfance et par les acteurs de l'éducation. Il s'agit de faire prendre conscience aux familles de l'impact positif du dialogue et des échanges. La pratique du « quoi de neuf ? », qui est un élément clé de la pédagogie institutionnelle (et qui consiste à faire le point avec les enfants et les jeunes, pour les inviter à faire un « arrêt sur images » dans leur journée et à raconter ce qu'ils ont vécu), mériterait d'être largement adoptée dans les familles.

3 Donner aux professionnels la formation, le temps et les moyens pour « faire avec » les parents

1. FORMER LES ENSEIGNANTS EN PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES

Jusqu'en 2014, les obligations de service des enseignants étaient définies par des textes réglementaires datant, pour l'essentiel, de 1950, et qui portaient quasi-uniquement sur le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement devant les élèves. En 2014, le ministère de l'Éducation nationale a mis de l'ordre et de la clarté en listant, à côté des heures d'enseignement qui restent essentielles, les autres « missions liées au service d'enseignement » que les enseignants doivent accomplir dans l'exercice de leurs fonctions⁶⁶. Parmi ces missions figurent en bonne place « les relations avec les parents d'élèves ».

De même, en 2013, un arrêté ministériel a précisé « le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation⁶⁷ ». Parmi ces compétences, 13 sont communes aux enseignants et aux personnels d'éducation. La 12^{ème} s'intitule « Coopérer avec les parents d'élèves ».

Elle précise que les professionnels doivent :

- « - Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés, et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. »

Ce référentiel sert – en théorie - de base pour la formation des professionnels de l'éducation. Dans les faits, les formations sont souvent assez limitées.

Focus sur « la formation à la relation parents-professeurs » à l'ESPE de Rennes

L'ESPE de Rennes propose un module de formation de 4 h aux futurs enseignants en première année de Master des métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Cette formation capitalise notamment sur l'expérience d'ATD Quart Monde qui travaille depuis de nombreuses années avec des parents et des enseignants sur les relations entre l'École et les familles pauvres.

⁶⁶ Décret n° 2014-941 du 20 août 2014 portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale.

⁶⁷ Arrêté du 1er juillet 2013 - http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Avec Canopé, et en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, la ville de Rennes, l'ESPE de Bretagne, l'université Rennes 2, l'association de parents d'élèves FCPE d'Ille-et-Vilaine, l'Institut français de l'Éducation (IFE), ATD Quart Monde a mis au point des outils accessibles sur un site internet « *Familles, école, grande pauvreté : quand parents et enseignants s'en mêlent* »⁶⁸ : fiches, vidéos, témoignages...

Ces outils ont été élaborés par ATD Quart Monde à la suite d'un projet conduit dans le quartier de Maurepas, à Rennes.

#25 Proposition : rendre obligatoire dans la formation des enseignants un module de formation de 4 h, sur les relations parents/Ecole, avec une attention particulière aux familles les plus éloignées de l'école (sur le modèle du dispositif élaboré par ATD Quart Monde).

Qui ? Le ministère de l'Éducation nationale, les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation

Par ailleurs, au-delà de la dimension théorique, comme le propose Jean-Paul Delahaye⁶⁹, il est important que les enseignants puissent pratiquer le partenariat avec les parents, dès leur stage en établissement.

#26 Proposition : mettre en lien chaque élève stagiaire, dans le cadre de sa formation au métier de professeur, avec un référent parent d'élève, pour développer le « réflexe » du lien Ecole/famille dès la formation, sur un mode apaisé.

Qui ? Le ministère de l'Éducation nationale, les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, les chefs d'établissements, les fédérations de parents d'élèves

Focus sur le programme « Building Teacher Capacity »

Les écoles publiques de Boston (Boston Public School BPS) ont mis en place, sous la houlette du Bureau de l'Engagement des Familles et des Etudiants (Office of Family and Student Engagement) un programme pour accompagner les enseignants dans leurs relations avec les familles et répondre à leurs demandes « au-delà des remarques basiques "votre enfant est un bon élève", comment engager le dialogue avec les familles ? ».

⁶⁸ <http://crdp2.ac-rennes.fr/blogs/familles-ecole-grande-pauvrete/>

⁶⁹ Proposition portée par Jean-Paul Delahaye, dans le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire », mai 2015.

Des guides ont été proposés aux familles et servaient aussi de bases pour les enseignants dans leurs échanges avec les parents.

Des sessions de formation de 12 heures ont été proposées en formation continue pour les enseignants. Ils pouvaient alors analyser leurs pratiques actuelles, être informés des travaux de recherche sur l'engagement des familles dans le suivi scolaire, et apprendre comment appliquer les enseignements de ces travaux scientifiques pour améliorer leurs pratiques professionnelles. Des outils leur sont alors proposés pour lancer des visites à domicile et revoir de fond en comble l'animation des réunions parents/professeurs.

La relation entre les parents et les enseignants – et plus largement, tous les professionnels de l'éducation –, ne peut se construire que sur la base d'une grande confiance. Il faut notamment que les parents puissent confier aux équipes éducatives les difficultés familiales qui peuvent avoir des conséquences sur le comportement de l'élève.

De ce point de vue, **il est important de rappeler en début d'année scolaire que les enseignants sont tenus au secret professionnel**⁷⁰. Il y a des ambiguïtés liées au fait que les enseignants sont dans le même temps tenus de signaler les mauvais traitements et les atteintes sexuelles sur mineurs.

Dans certains établissements, la confiance est telle que les parents et les équipes éducatives assurent une vraie continuité éducative. Le directeur du Cours La Cordée à Roubaix témoignait du fait que les parents et les enseignants communiquaient par exemple sur l'emploi du temps de l'enfant hors du temps scolaire, notamment sur l'usage des jeux vidéo et des écrans (« *pas plus de x heures par semaine, tel et tel jour* »). Les enseignants peuvent ainsi avoir un suivi des engagements des élèves, et les parents peuvent compter sur l'équipe éducative pour les aider à tenir les limites.

Les enseignants doivent pouvoir expliquer, par exemple en début d'année et en cours d'années, combien l'implication des parents – même par de petites choses : lire une histoire, faire raconter à l'enfant sa journée, solliciter son avis sur des questions d'actualité... - a un impact positif sur l'éducation. L'information des parents sur les travaux scientifiques et les échanges autour de quelques conseils simples et de pratiques utiles seraient bénéfiques pour tous. Pour cela, les enseignants ont besoin de formations et d'outils.

#27 Proposition : développer des modules de formation continue et des outils pour permettre aux enseignants de proposer de nouvelles formes de partenariat avec les familles, en intégrant les derniers résultats des travaux sur l'impact de l'implication des parents sur le travail scolaire.

Qui ? Le ministère de l'Éducation nationale

- Des modules et des outils pour de nouvelles formes de réunions.
- Des modules et des outils pour des visites à domicile.

⁷⁰ Article 226-13 du Code pénal : « *la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.* »

2. FAIRE DE LA QUALITÉ DE LA RELATION AVEC LES PARENTS UN CRITÈRE DANS L'ÉVALUATION DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

La capacité des enseignants et des chefs d'établissement à nouer des partenariats de qualité avec les parents devrait être intégrée dans leur évaluation. Et pourquoi ne pas solliciter aussi l'avis des parents sur ce point. Ils ont souvent un avis mais ne sont jamais sollicités. Evidemment, il s'agirait de pondérer ces avis pour s'assurer qu'ils sont mesurés et fiables, mais cela pourrait être intéressant, pour les enseignants et les chefs d'établissement, d'avoir un retour sur ce pan de leur action.

L'OCDE signale qu'en 2011, le ministère coréen de l'Éducation, de la Science et des Technologies a recruté des parents pour évaluer la mise en œuvre des politiques éducatives et faire remonter les observations aux ministères (500 parents étaient répartis dans les 16 bureaux provinciaux + 3 200 parents observateurs qui faisaient remonter les observations par internet).

#28 Proposition : faire participer les parents à l'évaluation du système scolaire.

Qui ? Le ministère de l'Éducation nationale, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco)

#29 Proposition : intégrer dans la mission des professionnels de l'éducation (notamment enseignants, petite enfance...), le temps passé avec les parents.

Qui ? Le ministère de l'Éducation nationale, les Caf, les collectivités locales

Bien souvent, le temps d'échange avec les parents est du temps « gratuit » ou pris sur d'autres missions. Cela n'encourage pas les professionnels à s'y consacrer sereinement. Pour soutenir et financer le soutien à la parentalité, il faut que ce temps soit du temps intégré dans les missions de base des professionnels de l'éducation.

S'agissant des enseignants, cela passe *in fine* par une remise à plat de la rémunération et de l'organisation du travail, et notamment de la présence dans l'établissement⁷¹. L'organisation de visites à domicile par les équipes éducatives existe dans certains établissements. Le recours à de tels dispositifs ne sera possible qu'en revoyant les conditions de travail et de rémunération des enseignants.

⁷¹ Cf. rapport VERS LE HAUT « Pas d'éducateur, pas d'éducation ! », mai 2016

3. FACE AUX DIFFICULTÉS, MAINTENIR LE LIEN FAMILIAL : UN CHANGEMENT DE PERSPECTIVE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Deux dynamiques semblent s'opposer dans le champ de la protection de l'enfance.

- **D'une part, la volonté de préserver le lien familial et de davantage impliquer les parents, en prévention, et même en cas de placement.**

« Confrontés à des situations familiales très difficiles, où l'intérêt de l'enfant est parfois menacé, les professionnels de la protection de l'enfance ont longtemps été formés dans l'idée que la famille était le lieu du danger et qu'il fallait protéger les enfants en les sortant du cadre familial. Aujourd'hui, même si l'impératif de protection de l'enfant est toujours là, les choses évoluent : on intègre beaucoup plus l'importance du lien familial, même dans les situations difficiles. On nous avait appris à travailler sans les familles. Maintenant, nous apprenons à travailler avec elles » explique Bruno Galy, directeur territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur d'Apprentis d'Auteuil, fort d'une longue expérience du travail social⁷².

De fait, depuis une quinzaine d'années, on cherche à renforcer la prévention ou les mesures alternatives au placement, avec de l'assistance éducative, qui conduit à garder l'enfant le plus possible dans son milieu familial. Lorsqu'il y a un danger potentiel, la justice n'est saisie que si les dispositifs de prévention échouent. Ou bien si les parents les refusent.

- **D'autre part, la volonté de privilégier les besoins de l'enfant, quand bien même il irait contre les « droits des parents ».**

« La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance a apporté des évolutions importantes. Avant, le critère de saisine de la justice était la défaillance/l'incapacité parentale. Maintenant, c'est le besoin de l'enfant qui est premier. Cela peut changer la philosophie du système. On verra dans quel sens les choses évoluent... », indique Laurent Gebler, vice-président au tribunal pour enfants de Bordeaux, président de l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille⁷³.

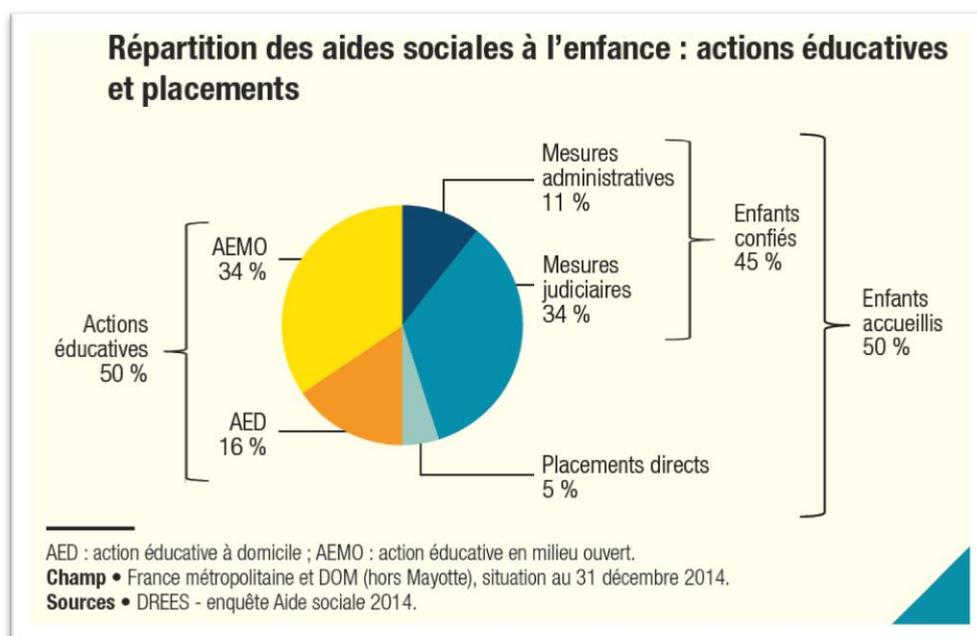
Certains pays anglo-saxons n'hésitent pas à considérer que les droits des parents n'ont que peu d'importance par rapport aux besoins de l'enfant. On se souvient de l'émotion provoquée lors de la diffusion d'un documentaire sur France 5 en novembre 2016 sur « les enfants volés d'Angleterre », présentant la détresse de familles dont les enfants avaient été confiés à l'adoption, alors même qu'elles refusaient ces décisions qui avaient été imposées, principalement en raison de leur situation économique et sociale.

Le placement dans une famille d'accueil ou dans une institution doit être le dernier recours. Le développement des solutions alternatives (mesure d'assistance éducative en milieu ouvert...) ou préventives est bien souvent préférable pour l'enfant, pour les parents... et pour les finances publiques.

⁷² Entretien avec l'auteur, juin 2017.

⁷³ Entretien avec l'auteur, juin 2017

Pourtant, les placements restent encore très nombreux : en 2015, sur les 323 560 mesures prises dans le cadre de l'Aide sociale à l'Enfance, 161 860 étaient des placements en famille d'accueil ou en institution.



Il n'y a pas eu beaucoup d'évolution au cours des dernières années. Entre 2008 et 2015, la part des jeunes de 0 à 20 ans touchés par des mesures d'Aide sociale à l'Enfance reste stable (1,8% - 1,9%) et, parmi ces mesures, la part des placements reste également stable, autour de 50%.

	Mesures d'Aide Sociale à l'Enfance (mesure de placements et actions éducatives) En % des 0-20 ans	Part des mesures de placement dans le total des mesures d'ASE
2008	1,8%	49,9%
2009	1,8%	50,1%
2010	1,8%	50,4%
2011	1,8%	50,1%
2012	1,9%	49,7%
2013	1,9%	50,0%
2014	1,9%	50,2%
2015	1,9%	50,4%

Ce maintien d'une part importante des mesures de placement peut s'expliquer :

- Par le fait, que les juges sont désormais saisis en dernier recours, quand tous les dispositifs de prévention (développés au cours des 15 dernières années) ont échoué.
- Par l'évolution des placements. « *Le mot est resté le même mais la réalité évolue* », explique Laurent Gebler. Par exemple, on développe davantage le placement à domicile : le jeune reste chez lui, mais avec une intervention à domicile extrêmement poussée.

Par ailleurs, les politiques de mesures préventives sont très variables selon les départements, sachant que la compétence de l'Aide sociale à l'Enfance relève des conseils départementaux.

Focus sur les « conférences familiales », un nouveau mode de travail social développé par Apprentis d'Auteuil en France pour permettre aux familles de décider elles-mêmes des solutions les plus optimales pour leur avenir

Le « Family Group Conferencing » est né chez les Maoris, en Nouvelle-Zélande, dans les années 90. Après s'être développé dans les pays anglo-saxons et en Europe, ce système est en passe d'être introduit en France, via des Contrats à Impact social négociés par Apprentis d'Auteuil sur les relais familiaux avec 3 départements français : la Gironde (Bordeaux), le Nord (Tourcoing) et la Loire-Atlantique (Nantes).

Les conférences familiales sont des réunions organisées entre une famille qui rencontre un problème, son entourage proche et des professionnels du secteur social. La conférence familiale permet à la famille de poser le problème qu'elle doit résoudre et de solliciter tous ceux qui lui sont proches pour mettre en œuvre la solution la plus optimale pour l'avenir de leurs enfants et de leur famille.

Après une phase préparatoire avec un coordinateur qui rencontre les membres de la famille, les prépare et met à plat les difficultés, la conférence se déroule en trois temps :

- D'abord, avec tous les concernés : chacun se présente et donne son avis sur la situation pour laquelle il est sollicité ;
- Puis, la famille et ses proches dialoguent entre eux et délibèrent. Ils préparent eux-mêmes leur plan d'action et peuvent s'ils ne trouvent pas d'issue, solliciter l'aide du coordinateur ;
- Enfin, tout le monde se retrouve, discute du plan, de sa faisabilité, de son exécution, puis le ratifie.

Trois à six mois plus tard, on dresse le bilan de la situation. Un coordinateur neutre et indépendant, formé à cette pratique, soutient la famille dans l'organisation de la conférence, sans pour autant se mêler de l'issue de celle-ci, sauf s'il est sollicité. Cette conférence a le double avantage de renforcer les compétences parentales et de ne pas prendre de décisions contre le gré des parents. Sans pour autant résoudre tous les types de conflits familiaux (notamment ceux relatifs à de la violence ou à des abus sexuels), les conférences familiales permettent d'éviter, dans certains cas, un placement, et donc de réduire les coûts relatifs à celui-ci : coûts financiers pour le département et coût moral pour la famille.

#30 Proposition : renforcer les dispositifs de prévention et les mesures éducatives pour diminuer le nombre de placements

Qui ? Les conseils départementaux, les magistrats, les acteurs de la protection de l'enfance

Même dans les cas de placement, il est dans l'intérêt de l'enfant que les parents restent parties prenantes des grandes décisions qui le concernent. C'est ce que prévoit la loi Protection de l'enfance : l'avis de la famille doit être pris en compte dans toutes les décisions concernant son enfant.

Sauf quand la justice en a décidé autrement, tout ce qui permet de consolider des relations de qualité entre les parents et l'enfant va dans le bon sens. C'est d'autant plus important que dans beaucoup de cas, l'enfant placé retourne ensuite vivre dans sa famille à l'issue du placement.

Les professionnels doivent donc inventer de nouvelles façons de travailler, de nouveaux dispositifs pour apporter des réponses aux défis éducatifs qui se posent. Dans cette perspective, la formation des travailleurs sociaux, en vue de nouer des relations de partenariat avec les familles, joue évidemment un rôle déterminant.

Focus sur le « Programme de Renforcement dans les Familles » (PRF) de SOS Villages d'Enfants

Programme de prévention né en Afrique à Bamako (Mali), et mis en place pour la première fois en France à Busigny, berceau français des villages SOS. Né de la conviction qu'il est toujours plus favorable, pour un enfant, de grandir dans sa propre famille, SOS Villages d'Enfants a développé un dispositif de soutien aux parents dans les pays où les conditions de vie matérielles sont difficiles en raison de guerres, de catastrophes naturelles ou de grande pauvreté, et qui pourraient parfois amener les familles à confier leurs enfants à des tiers ou à les abandonner.

Le « Programme de Renforcement des Familles » (PFR) aide les parents à subvenir eux-mêmes aux besoins de leurs enfants. Le programme est souple : pas de contraintes pour les parents et la palette d'outils proposée est large. Ainsi, certains parents vont assister à des cours sur les droits de l'enfant ou vont apprendre à créer leurs microentreprises, tandis que d'autres vont écouter des conseils pour composer des menus équilibrés ou éduquer son enfant... Le soutien peut aussi être financier quand les parents ne peuvent plus nourrir leurs enfants ou payer le médecin. L'objectif est d'aider les familles à devenir autonomes en s'assurant que les droits de l'enfant soient respectés. SOS Villages d'Enfants développe dans le monde 39 programmes de renforcement dans les familles et cherche à adapter le programme en France dans le but de prévenir un placement.

Focus sur la « Maison d'Enfants à Caractère social » Sant-Jordi, à Perpignan : les parents parties prenantes

La MECS Sant-Jordi, à Perpignan, accueille des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle place le travail avec les parents au cœur de ses priorités :

- Un représentant des familles participe au conseil de vie sociale de la MECS ;
- Des groupes de partage entre parents (cafés des parents...) sont proposés, ainsi que des ateliers créatifs, des vacances familiales... ;
- Un appartement à proximité de la MECS permet aux parents qui ont des droits de visite ou d'hébergement de passer du temps avec leurs enfants pour des périodes courtes avec, selon les besoins, l'intervention d'un professionnel qui peut intervenir à la demande de la famille.

4 Favoriser au maximum le partage entre parents

La posture descendante qui consiste à donner des leçons aux parents, en leur laissant entendre qu'ils s'y prennent mal et qu'ils sont de mauvais parents est gênante, à plus d'un titre.

→ Une question de principe

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Il ne faudrait pas que le soutien à la parentalité devienne un prétexte à une remise en cause de cette liberté éducative des familles.

→ Une question d'efficacité

Ce sont souvent les parents eux-mêmes qui sont les mieux placés pour répondre aux défis auxquels ils sont confrontés. Ils ont déjà une « expertise » et sont aussi des « *sachants* ». Bien souvent, les professionnels qui accompagnent des familles en grande difficulté sont même impressionnés par les ressources que les parents mobilisent déjà face à l'adversité.

En outre, l'engagement des parents est d'autant plus fort qu'il naît d'échanges entre pairs. L'enjeu n'est pas de se substituer aux parents, mais de leur donner « le pouvoir d'agir » dans la durée.

Enfin, le travail entre « pairs » est aussi un moyen de renforcer le réseau des parents et de lutter contre le risque d'isolement social qui est une des difficultés majeures pour beaucoup de parents, notamment les mères seules avec leurs enfants.

Il est donc important de veiller à encourager le développement de dispositifs d'échanges entre parents. Cela n'empêche pas de recourir à l'expertise de professionnels de l'éducation, de la santé. Nous avons tous à apprendre en matière éducative. A condition de construire un véritable partenariat, avec des échanges « entre égaux » davantage que sur des postures verticales.

1. DONNER LA PRIORITÉ AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ QUI MISENT SUR LES ÉCHANGES ENTRE PAIRS

#31 Proposition : inviter les associations de parents d'élèves à mettre en place des tutorats entre parents au sein des établissements.

Qui ? Les fédérations de parents d'élèves

Focus sur le tutorat entre parents à l'école

Les échanges entre parents peuvent se nouer autour de l'école.

A l'école Pergaud d'Epinal, les parents ont mis en place un tutorat entre parents pour accompagner les familles qui ont des difficultés avec le français et les aider à suivre la scolarité de leurs enfants.⁷⁴

#32 Proposition : ouvrir une « Maison des Familles » dans chaque ville de plus de 100 000 habitants à l'horizon 2020, soit 40 maisons.

Qui ? La branche famille, les collectivités locales, les associations/fondations

Focus sur les « Maisons des Familles », un dispositif pour favoriser le lien social de proximité et le partage entre parents⁷⁵

Inspirées d'une expérience québécoise, les « *Maisons des Familles* » sont un dispositif de solidarité entre les familles, pour accompagner les parents en situation de vulnérabilité économique et/ou relationnelle. Elles sont développées en France sous l'impulsion d'Apprentis d'Auteuil, en lien avec d'autres acteurs associatifs, comme ATD Quart Monde, le Secours catholique, des associations locales et des partenaires institutionnels (collectivités locales ou Caisses d'Allocations Familiales). La première « Maison des Familles » a vu le jour à Grenoble, en 2009.

Lieux de partage informels entre parents, professionnels et bénévoles, sans qu'il y ait d'un côté les « sachants » (qui seraient les professionnels) et de l'autre les « apprenants » (qui seraient les parents) : chacun a des compétences et des savoirs à valoriser pour faire face à ses difficultés. Les « Maisons des Familles » reconnaissent le rôle des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et ne cherchent surtout pas à se substituer à eux. Ouvertes à tous, les « Maisons des Familles » permettent notamment aux parents isolés de trouver du soutien, des lieux de rencontres avec leurs pairs et de « souffler » un peu.

Dans ces maisons à taille humaine, les parents cherchent ensemble des solutions pour relever les défis du quotidien. Ils peuvent trouver et apporter **des conseils, des partages d'expériences, des idées d'orientations, du soutien, des occasions de rencontres**, afin de surmonter une situation difficile ou de prévenir l'apparition de difficultés majeures avec leurs enfants. Une communauté se construit et permet à chacun de s'insérer dans un collectif.

Si professionnels et bénévoles de la structure proposent un accompagnement individuel dans les démarches d'insertion sociale, les « Maisons des familles » misent avant tout sur la capacité des parents à s'entraider et à chercher par eux-mêmes les solutions les plus adéquates.

⁷⁴ Sources : GRARD, Marie-Aleth. « Une école de la réussite pour tous, Avis du conseil économique, social et environnemental », mai 2015.

⁷⁵ Cf. rapport « Vivre, grandir, construire Ensemble », Vers Le Haut, janvier 2016.

Les familles ne sont pas « consommatrices » d'activités préparées clés en main par les professionnels. Elles sont actrices et forces de propositions dans le fonctionnement de la maison et dans les activités développées. Concrètement, les activités sont organisées en fonction des besoins exprimés par les familles : des groupes de paroles (parents d'enfants en bas âge, parents d'adolescents, groupes de pères...), des ateliers (cuisine, jardinage et bricolage, esthétique, apprentissage du français, accès aux droits, santé...), des sorties parents/enfants pour des activités culturelles, ludiques ou sportives, des repas partagés, des rencontres individuelles avec des professionnels...

Dans certains cas, lorsque le dialogue est difficile ou rompu, les équipes de la « Maison des Familles » peuvent proposer de la médiation entre l'école et les parents.

Les « Maisons des Familles » offrent aussi des temps de répit où les enfants sont pris en charge, grâce à la solidarité interfamiliale, pour donner aux parents le temps de faire face à leurs propres difficultés.

Une dizaine de « Maisons des familles » sont ouvertes en France : au Havre, à Grenoble, Marseille (2 maisons), Amiens, Bordeaux, Nantes, Mulhouse, Montdidier, près d'Annecy, et à La Réunion.

Le coût de fonctionnement annuel d'une « Maison des Familles » est de 180 000 euros par an. Dans la mesure où ce dispositif permet notamment de prévenir les situations difficiles dans les familles, ce chiffre est à mettre en rapport avec le coût de placement d'un enfant dans un établissement par l'Aide sociale à l'Enfance : environ 65 000 euros/an.

Focus sur les « Universités Populaires de Parents⁷⁶ »

Depuis 2005, à l'initiative de l'ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), réseau national de crèches et d'initiatives parentales, une trentaine d'UPP ont été lancées en France, en mobilisant plus de 430 parents – très majoritairement des femmes. Il s'agit de groupes de parents, souvent issus de quartiers populaires, qui mènent une recherche sur un thème lié à la parentalité avec l'aide d'un universitaire et d'animateurs. Plus de la moitié des parents sont d'origine étrangère, 45% ont un niveau scolaire inférieur à la 3^{ème}.

Les parents participant s'engagent sur 3 ans à travailler ensemble sur un sujet de recherche en lien avec la parentalité. Après une phase exploratoire, l'UPP définit une méthodologie propre, puis recueille et analyse des données, avant de publier ses travaux et de les diffuser : participation à des colloques, séminaires de recherche, échanges avec les institutions, participation aux REAAP.

Parmi les sujets de recherche abordés : « *Dans l'intérêt de l'enfant, les professionnels reconnaissent-ils suffisamment les compétences des parents ?* » (Albertville) ; « *Quels choix éducatifs les parents peuvent-ils faire entre valeurs familiales et celles de la société pour permettre à leurs enfants de grandir dans une cohérence éducative ?* » (Vénissieux)...

Les UPP permettent aux parents de renforcer leur estime de soi et leur réseau. Elles conduisent aussi professionnels et institutionnels à changer leur regard. Dans plusieurs UPP, les parents ont été sollicités pour participer à l'évaluation des « Programmes de Réussite éducative » (PRE).

⁷⁶ Site des UPP : <http://www.upp-acepp.com/>

Focus sur les « Clubs des Parents » de la Confédération syndicale des familles, ou les « Chantiers Education » des Associations familiales catholiques

La Confédération syndicale des Familles propose dans toute la France des « Clubs des parents » : il s'agit de réunions, de soirées-débats, de conférences avec des professionnels, sur les questions d'éducation. L'accent est mis sur le partage des expériences entre parents.

Exemples de thèmes abordés : « Doit-on scolariser nos enfants dès 2 ans ? » ; « Les enjeux de la petite section » ; « La fratrie » ; « Le retour à la vie active » ; « Le harcèlement scolaire »...

Les « Chantiers Education », proposés par les Associations familiales catholiques, sont des rencontres entre parents qui peuvent échanger sur leurs problématiques éducatives et sur leurs « bonnes pratiques ». Ces échanges très riches entre familles se font dans le respect de la confidentialité. Ils font grandir une confiance et une amitié entre les parents qui sont bien utiles pour faire face aux situations complexes inhérentes à l'éducation.

Le fait, pour un parent, de pouvoir confier ses difficultés, de pouvoir réaliser qu'il n'est pas le seul à y faire face, est déjà un soutien majeur. Partager sur les réponses à apporter permet à chacun de réfléchir à ses propres pratiques, de « tester » de nouvelles approches.

Certaines séances peuvent être animées par des professionnels qui, ponctuellement, peuvent apporter une expertise bienvenue.

Focus sur les « Pâtes au beurre »

Les « Pâtes au beurre » sont des lieux d'accueil dans lesquels les parents, les enfants et les adolescents peuvent venir sans rendez-vous, gratuitement et anonymement, sans aucune contrainte administrative. Dans les cuisines « Les Pâtes au beurre », ils peuvent échanger autour d'une collation ou d'un repas, en présence de professionnels (psychologues, psychomotriciens, psychiatres). En 2015, 1 317 personnes ont été accueillies, dont 746 enfants et 571 adultes⁷⁷.

Il existe aujourd'hui 7 lieux d'accueil. En offrant ces temps d'écoute et de rencontres, les « Pâtes au beurre » contribuent à l'équilibre relationnel des familles et leur santé psychique. L'association a été fondée 1999 par Sophie Marinopoulos, psychologue, psychanalyste, spécialiste des questions d'enfance et de famille. Ces lieux s'inspirent des travaux de Françoise Dolto et de Winnicott.

Focus sur l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE)

La première Ecole des Parents a été créée en 1929. Les Ecoles des Parents et des Educateurs sont parmi les pionniers du soutien à la parentalité. Fortes de leur expérience, elles développent proposent une variété de services aux familles : des services téléphoniques d'aide et d'écoute, des consultations pour les parents et les enfants, de la médiation familiale et conjugale, des conférences sur les thématiques qui intéressent les parents...

Les Ecoles des Parents et des Educateurs proposent notamment des Cafés de Parents, avec des groupes de paroles entre parents, animés par des professionnels.

⁷⁷ Les « Pâtes au beurre », dossier de soutien.

Focus sur « Empowering Parents, Empowering communities » (EPEC)

L'EPEC est un parcours d'aide entre pairs, destiné aux parents d'enfants de 2 à 11 ans ayant des difficultés à les éduquer. La formation vise donc à aider les parents à améliorer leurs relations avec leurs enfants pour, à terme, réduire leurs comportements « à problèmes ».

Le programme dure 8 semaines, à raison d'une séance de 2 h par semaine. Les séances se font en groupe de 7 à 14 parents et sont dirigées par deux animateurs.

En 2012, une évaluation a été menée sur 116 familles issues de milieux peu favorisés de Southwark, à Londres, qui ont suivi le parcours d'aide. Des améliorations significatives dans le comportement des jeunes ont été signalées par le plus sensible des deux parents. On note également une amélioration de la gestion de la parentalité, notamment en termes de laxisme, de verbosité, de sur-réactivité. Cette méthode est présentée comme prometteuse à l'égard des familles que les services traditionnels ont du mal à toucher.

Les groupes d'échange entre parents ont beaucoup d'avantages : ils répondent à un besoin des parents et ne coûtent pas cher. Mais ils ont un inconvénient majeur : ils sont peu connus et peu accessibles. Les schémas départementaux de services aux familles doivent permettre de mieux cartographier l'offre existante.

#33 Proposition : développer, grâce à des financements de la branche Famille, une application de géolocalisation répertoriant tous les dispositifs d'échanges entre parents (et plus largement de soutien à la parentalité)

Qui ? La branche Famille, les opérateurs du soutien à la parentalité identifiés dans le cadre des schémas départementaux de services aux familles

2. DONNER LA PRIORITÉ AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ QUI MISENT SUR LES ÉCHANGES ENTRE PÈRES

En temps passé, les femmes sont davantage impliquées que les hommes dans l'éducation des enfants. Au-delà de la question du temps, beaucoup de pères ont du mal à trouver leur place à la naissance de l'enfant et dans les années qui suivent.

Dans une récente enquête auprès des parents américains⁷⁸, on note que 63% des pères considèrent qu'ils n'ont pas assez de reconnaissance pour leur engagement dans l'éducation de leurs jeunes enfants. 40% des pères (contre 17% des mères) disent qu'ils voudraient s'impliquer davantage dans l'éducation de leur enfant mais que l'autre conjoint interfère dans cet engagement.

En France, en 2012, dans 7 cas sur 10 de procédures de divorce, la résidence des enfants a été fixée chez la mère, et dans seulement 6% des cas chez le père.⁷⁹

Après une séparation, près de 10% des enfants de moins de 18 ans ne rencontrent plus leur père. Si l'enfant était âgé de moins d'un an au moment de la séparation, il y a plus d'une chance sur 4 qu'il ne voit plus jamais son père (contre 12 % s'il avait une dizaine d'années).⁸⁰

Pourtant, *« différentes études ont montré l'effet positif du maintien de l'engagement du père après la séparation sur le développement social, cognitif et émotif de l'enfant ; inversement, l'absence du père peut avoir des effets néfastes sur ses relations interpersonnelles, son moral, sa confiance en soi. »* Arnaud Régnier-Loilier fait notamment référence à une synthèse des recherches qui insistent sur l'importance du maintien du lien avec le père, même lorsque l'enfant vit chez sa mère.⁸¹

De nombreuses d'études – surtout dans le monde anglo-saxon – s'intéressent notamment à l'impact de l'absence du père dans l'éducation des enfants. La plupart concluent au bienfait de la présence des deux parents et au bénéfice de l'engagement paternel auprès de ses enfants. Une étude portant sur des jeunes américaines et néozélandaises montre, par exemple, que plus le père a quitté tôt le domicile familial, plus les risques de sexualité ou de grossesses précoces sont forts chez les jeunes filles.⁸² Cela s'explique par les conditions socio-économiques dégradées après une rupture parentale, mais pas uniquement.

⁷⁸ « Tuning In: Parents of Young Children Speak Up About What They Think, Know and Need – Zero to Three » / sondage auprès de 2 200 parents en octobre 2015.

⁷⁹ « InfoStat Justice », n° 139, décembre 2015.

⁸⁰ Régnier-Loilier Arnaud, « Focus — Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant », « Informations sociales », 2013/2 (n° 176), p. 70-74. URL : <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-2-page-70.htm>

⁸¹ Allard F.-L., Bourret A., Tremblay G., Bergeron M. et Roy I., 2005, « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », in « Enfance, famille et génération », n° 3, CDRFQ, Québec.

⁸² Ellis, B. J., Bates, J. E., Dodge, K. A., Fergusson, D. M., Horwood, L. J., Pettit, G. S., & Woodward, L. (2003). « Does Father Absence Place Daughters at Special Risk for Early Sexual Activity and Teenage Pregnancy ? », « Child Development », 74(3), 801–821.

Focus sur « Supporting Father Involvement »

Le « Supporting Father Involvement » est une formation de 16 semaines destinée soit aux futurs parents, soit seulement au futur père. A l'issue de ces 4 mois de formation, les bénéficiaires ont témoigné d'une diminution du stress parental, d'une stabilité accrue au sein du couple et, à terme, d'enfants moins hyperactifs et agressifs que les couples témoins.

Focus sur « le séjour pères-fils », organisé par le service de jour éducatif Janusz Korczak

Le Service d'Accueil de Jour éducatif Janusz Korczak a organisé cette année un premier **séjour pères-fils**. Le but était de renforcer les liens entre des jeunes en difficulté et leur père qui avait du mal à se situer dans l'éducation de leur enfant.

On a observé de grandes réticences des pères avant le séjour, certains ne voyant pas l'intérêt de cette démarche et refusant de venir. Mais, à force de conviction, les pères sont venus. Ce séjour a été une véritable réussite, selon les éducateurs, et a permis de (re)nouer dans la durée des liens entre les pères et leurs fils. Les relations entre les différents pères ont également été très riches.

Focus sur les clubs « Pères et Fils Rugby »

Des parents – à l'origine à Versailles, mais le dispositif s'est étendu dans d'autres villes – ont lancé en 2004 des matchs de rugby associant les pères et les fils. Ces moments d'échange entre les pères et leurs garçons, mais aussi entre les pères eux-mêmes, sont assez rares. Ils sont l'occasion de partager et de vivre des expériences qui renforcent le lien parents/enfants.

Beaucoup de dispositifs de soutien à la parentalité, notamment lorsqu'il s'agit de groupes de parole, n'arrivent pas à toucher les pères et attirent une grande majorité de mères de familles. Il faut adapter l'offre aux besoins des pères et sans doute trouver des moyens de les impliquer, en passant davantage par le partage d'expériences.

#34 Proposition : développer les actions de soutien à la parentalité ciblant les pères, en s'appuyant, pour les attirer, sur des expériences partagées (par exemple, une proposition sportive suivie d'un temps d'échange).

Qui ? Les REAAP, les porteurs de projets de soutien à la parentalité (associations familiales, centres sociaux...)

5

Aider les salariés à assumer leurs missions parentales, c'est l'intérêt des entreprises

La question du temps est cruciale pour beaucoup de parents qui peinent à concilier vie familiale et vie professionnelle. De ce point de vue, certaines dynamiques économiques et sociales qui poussent les parents à travailler à des horaires ou des jours où leurs enfants sont seuls à la maison (problème du travail dominical ou des horaires matinaux ou tardifs) rendent difficile l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

Un chef de service d'un Service d'Accueil de Jeune Enfant expliquait que beaucoup d'enfants concernés par des troubles du comportement ou des troubles scolaires suivis dans son service avaient des parents peu disponibles, notamment parce qu'ils travaillaient tôt le matin et en fin de journée (notamment les personnes qui travaillent dans les services de propreté en entreprises, avec des horaires difficilement conciliables avec la présence auprès des enfants).

Le numérique a changé la donne dans bien des métiers où les frontières entre temps de travail et temps personnel ne sont plus aussi étanches qu'autrefois : on répond à un mail personnel sur ses heures de bureau, on travaille à distance après le dîner... Lorsque ces nouveaux équilibres sont choisis et bien vécus, ils peuvent donner plus de liberté aux parents dans l'organisation de leur temps. Mais ils peuvent aussi conduire à des dérives, comme en témoignent les débats autour du « droit à la déconnexion ».

Les employeurs doivent garder en tête qu'un salarié qui arrive à assumer sereinement ses responsabilités parentales, grâce à un rythme de travail équilibré, est plus à même de remplir ses missions professionnelles efficacement et que cela rejaillit sur la performance globale de l'entreprise. Ainsi, le livre blanc « Soutien à la parentalité et performance des entreprises »⁸³ souligne que, sur une période de quatorze années, de 1997 à 2010, les 100 entreprises les mieux placées dans le classement « Greatplace to work » (« les entreprises où il fait bon travailler ») obtiennent des « valorisations en bourse... quatre fois supérieures à la moyenne de l'indice boursier S&P 500. Quant au turnover volontaire de leurs salariés, il y est divisé par deux par rapport à celui de leurs concurrents. »

En 2005, une étude⁸⁴ menée pour MIGROS, leader suisse de la grande distribution, qui emploie 100 000 personnes, et pour d'autres grandes entreprises suisses (Novartis, Nestlé...) a permis de chiffrer le retour sur investissement de leurs efforts en matière de soutien à la parentalité à 8%. Ce résultat s'explique par la baisse de l'absentéisme et des coûts de recrutements en raison du faible turnover.

⁸³ « Filapi », en partenariat avec l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise.

⁸⁴ Cité par le livre blanc « Soutien à la parentalité et performance des entreprises ».

Pourtant, en 2016, 62% des salariés considéraient que leur entreprise ne faisait pas grand-chose pour les aider dans leur équilibre vie familiale/vie professionnelle⁸⁵.

Les salariés n'ont pas à choisir entre vie familiale et vie professionnelle. C'est vrai pour les hommes comme pour les femmes, sachant que beaucoup de mères peuvent avoir le sentiment qu'on leur « fait payer » leur maternité dans l'évolution de leur carrière. 57% des femmes jugent ainsi qu'avoir un enfant les pénalise dans leur carrière⁸⁶ et 92% des femmes ont de plus en plus de difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle.

Cela vaut particulièrement pour les mères de familles nombreuses. Ainsi, si 81,8% des femmes avec deux enfants de plus de 3 ans travaillent, à partir du 3^{ème} enfant, elles ne sont plus que 66% à travailler.

Le soutien à la parentalité est un des moyens de renforcer la parité dans les entreprises, notamment dans les postes de direction. Comme le rappelle le livre blanc sur le soutien à la parentalité en entreprise : *« Les mères restent encore nettement plus impliquées que les pères dans la prise en charge logistique des enfants, faciliter le quotidien des jeunes parents constitue un atout incomparable en faveur de l'accès des femmes aux plus hauts postes. »*

L'Observatoire de la Parentalité en Entreprise a sondé les salariés sur leurs attentes. Il s'agit à :

- **« 60% de mesures relatives à l'organisation du travail : souplesse des modalités et horaires de travail (43%), possibilité d'aménager les horaires de travail en fonction des contraintes parentales (39%), horaires et charge de travail raisonnables pour les collaborateurs (36 %), règles simples de vie quotidienne comme éviter les réunions tôt le matin ou tard le soir (26 %) télétravail et travail à distance (26%), organisation efficace des réunions (19 %).**
- **30% de mesures de soutien financier : mutuelles avantageuses pour les familles (33%), congés familiaux rémunérés (18%), aide au financement des modes de garde, de la scolarité et des études (17%).**
- **10% de mesures d'ordre managérial : sensibilisation et formation des managers à la prise en compte de l'équilibre des temps (18%). »⁸⁷**

⁸⁵ Observatoire de la Parentalité en Entreprise.

⁸⁶ Sondage Ipsos pour « Elle », avril 2013.

⁸⁷ <http://www.observatoire-equilibre.com/save-the-date-10-juin-2016-volet-salarie-du-barometre-ope-de-la-conciliation-entre-vie-professionnelle-vie-personnelle-et-familiale/>

Focus sur la « Charte de la Parentalité en Entreprise »

Initié en 2008 par L'Oréal, SOS Préma et l'entrepreneur Jérôme Ballarin (président de l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise), la « **Charte de la Parentalité en Entreprise** » a pour objectif d'assurer aux salariés d'une entreprise un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

La « Charte de la Parentalité » est aujourd'hui signée par plus de 500 entreprises en France, représentant plus de 30 000 établissements et 4,5 millions de salariés. **Soit 17% de la population active.**

Cette charte fixe 3 objectifs aux entreprises (libre à elles de déterminer ensuite les moyens pour y parvenir) :

- Faire évoluer les représentations de la parentalité en entreprise ;
- Créer un environnement favorable aux salariés parents et aux femmes enceintes ;
- Respecter la non-discrimination des salariés parents dans leur évolution professionnelle.

Chez L'Oréal, initiateur de la « Charte de la Parentalité », plusieurs actions ont été mises en place pour aider les salariés à concilier vie professionnelle et vie personnelle :

- Le Congé Schueller, qui accorde aux femmes un mois de congé maternité supplémentaire (soit une durée totale de 20 semaines). Chez L'Oréal, chaque année, 7% des effectifs féminins sont en congé maternité ;
- Un dispositif d'horaires variables qui permet aux employés parents d'aménager leurs horaires ;
- La mise en place de plusieurs crèches inter-entreprises en partenariat avec l'entreprise Babilou.

Chez Danone, une politique parentale innovante, lancée en mars 2017, a pour vocation de couvrir les 1 000 premiers jours de l'enfant (du début de la grossesse à ses deux ans). Ce dispositif verra le jour à l'échelle mondiale d'ici fin 2020 :

- Dès la grossesse, les mères pourront aménager leur temps de travail ;
- 18 semaines de congé parental seront allouées au parent biologique, 14 semaines pour le parent adoptif et 10 jours pour le second parent ;
- Des salles d'allaitement seront mises à disposition dans tous les bureaux.

#35 Proposition : inciter toutes les entreprises à s'engager en faveur de la parentalité, à travers la signature d'une « charte de la parentalité » et donner une nouvelle impulsion à la « Journée de la Famille » en entreprise.

Qui ? Les employeurs

Focus sur la « Journée des familles » ou « journée des enfants » en entreprises

Il s'agit d'ouvrir les portes de l'entreprise aux enfants des collaborateurs, afin qu'ils découvrent le lieu de travail de leur père ou de leur mère. Des visites, des goûters, des ateliers peuvent être organisés. Depuis 2010, l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise et le ministère de la Famille ont même proposé de tenir « la journée de la famille en entreprise » le 1^{er} mercredi du mois de juin.

De nombreuses entreprises, de toutes tailles et tous secteurs, participent à cette démarche : Kering, BNP Paribas, Leroy-Merlin..., et contribuent à reconnaître les salariés comme parents et à renforcer les liens. Pour les enfants, c'est aussi l'occasion de découvrir un peu mieux le monde du travail.

#36 Proposition : développer les aides pour les parents qui veulent reprendre un emploi après un congé parental : bilan de compétences, formations...

Qui ? les acteurs et financeurs de la formation professionnelle

Au-delà de la question du temps, certaines entreprises développent directement des services auprès de leurs salariés parents : crèches d'entreprises, ateliers pour les enfants pendant les vacances scolaires, mode de garde de dépannage en cas de grève d'école... Dans certaines entreprises, des ateliers de soutien à la parentalité sont même proposés aux salariés, pendant la pause méridienne, avec une sensibilisation à la parentalité bienveillante.

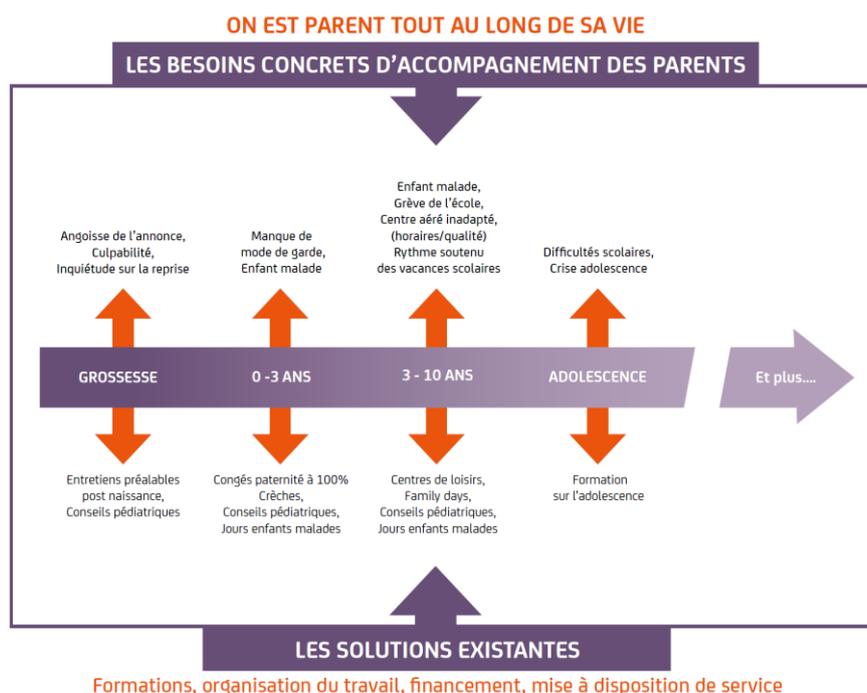


Schéma extrait du Livre blanc « Soutien à la parentalité et performance des entreprises », Filapi/Observatoire de la Parentalité.

Focus sur les « centres de loisirs d'entreprises »

Bayard expérimente pour les enfants de ses salariés un « club enfants » pendant les vacances scolaires. Après inscription, les salariés peuvent déposer leurs enfants le matin et les récupérer le soir, dans une salle, sur le lieu de travail. Des activités sont organisées dans la journée pour les enfants : visites, jeux, animations... pour un coût de 10 euros/jour. Ces « centres de loisirs d'entreprises » pour les 3-12 ans sont développés par la société Filapi, fondée en 2005.

#37 Proposition : développer les services aux parents sur le lieu de travail.

Qui ? Les employeurs

6

Soutenir la conjugalité pour soutenir la parentalité

Dans son avis, le Haut Conseil de la Famille note que le « *conseil conjugal ne fait pas partie des dispositifs du "noyau dur" du soutien à la parentalité car il ne s'adresse pas directement aux parents mais aux conjoints. Certaines des actions menées dans ce cadre peuvent cependant s'apparenter à ce qui peut être fait dans le cadre de la médiation familiale.* ».

Cette dichotomie entre parents et conjoints est évidemment problématique. Dans les faits, bien souvent, on s'adresse aussi bien aux parents qu'aux conjoints. Et les ruptures conjugales ont un impact fort sur les enfants et la fonction parentale. Inversement, les problématiques éducatives ont un fort impact sur la conjugalité.

Même si plus de 7 enfants sur 10 vivent avec leurs deux parents, de plus en plus de jeunes sont touchés chaque année par des ruptures familiales. Selon l'Insee, entre 1993 et 1996, on comptait 145 000 mineurs impliqués chaque année dans une rupture du couple de leurs parents. Entre 2009 et 2012, ils étaient 191 000 par an. En 2014, 66% des divorces concernaient des parents d'enfants.

Une étude menée par Paul Archambault, publiée par l'Institut national des Etudes démographiques (INED) en 2002⁸⁸, s'intéressait aux conséquences des séparations et divorces sur la réussite scolaire des enfants. Elle concluait que, « *quel que soit le milieu social, la rupture du couple parental est associée à une réussite scolaire plus faible chez l'enfant. La séparation des parents avant la majorité de l'enfant réduit la durée de ses études de 6 mois à plus d'un an en moyenne. L'avantage scolaire lié à une enfance passée dans une famille favorisée du point de vue culturel et social semble fortement amoindri en cas de désunion familiale. Dans les milieux favorisés (le père étant cadre ou exerçant une profession intermédiaire), si la mère est diplômée du supérieur, les enfants ont très peu de chances d'échouer au bac, mais le taux d'échec double en cas de séparation : 15 % au lieu de 7 %. Si, dans ces mêmes milieux, la mère est peu diplômée, le taux d'échec augmente de 11 points : 48 % contre 37 %. Pour ce qui est d'obtenir un diplôme du second cycle universitaire, les chances chutent de 45 % à 25 % si les parents ont rompu leur union* ».

Par ailleurs, Paul Archambault montre que les jeunes touchés par la séparation de leurs parents quittent plus tôt le domicile familial (un à deux ans plus tôt) et se mettent plus rapidement en couple. Ce désir d'indépendance est d'ailleurs la motivation avancée prioritairement par les jeunes pour expliquer le fait qu'ils ont un parcours scolaire plus court. « *A 18 ans, les aides des parents qui se sont séparés sont moins fréquentes dans tous les milieux sociaux et, en particulier, en milieu ouvrier. La séparation des parents creuse donc l'écart social de l'inégalité des aides économiques des parents à leurs enfants lors du passage à l'âge adulte.*»

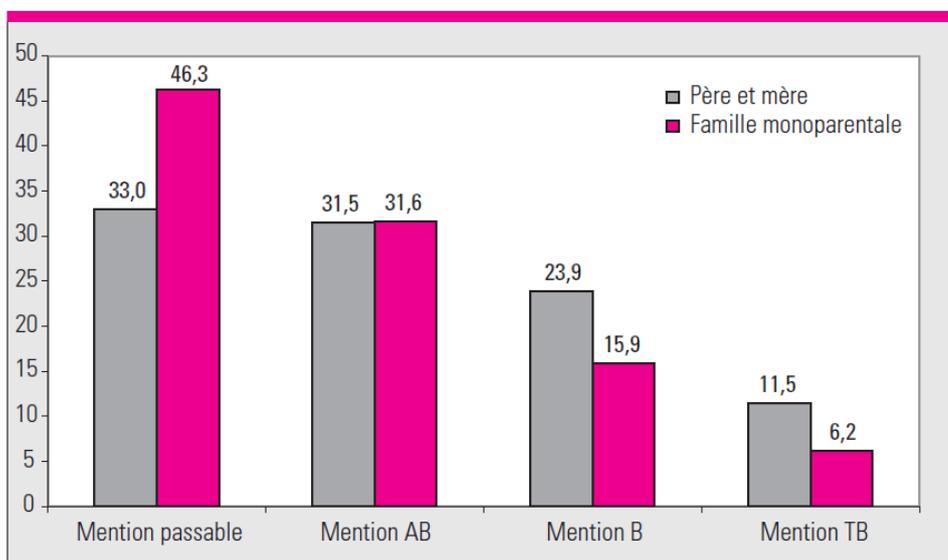
⁸⁸ « Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire de l'enfant » (INED), Archambault Paul, 2002. A partir d'une enquête INSEE (1992) et d'une enquête INED (1993).

L'économiste Thomas Piketty⁸⁹ insistait, en 2003, sur le fait que le facteur d'explication était sans doute davantage le conflit entre les parents que la rupture en tant que telle.

Plus récemment, le ministère de l'Education nationale s'est penché sur la réussite scolaire selon la structure familiale⁹⁰. Là encore, on voit que l'histoire des parents a un impact sur la réussite des enfants. En moyenne, les enfants vivant dans une famille monoparentale ou dans une famille recomposée redoublent davantage en primaire que ceux vivant avec leurs deux parents. En 2007, 24% des élèves vivant en famille monoparentale arrivent en 6^{ème} en ayant redoublé au moins une fois, contre 14,2% des élèves vivant avec leurs deux parents. Ils ont des moins bons résultats en français et en mathématiques en 6^{ème}. Ils redoublent davantage au collège et ont également de moins bons résultats au brevet. Un enfant vivant avec ses deux parents a presque deux fois plus de chances d'avoir une mention très bien au brevet qu'un enfant vivant dans une famille monoparentale.

Il faut dire que, selon le constat de Laurette Cretin, « à niveau de vie, activité professionnelle de la mère et niveau scolaire comparables, un enfant de famille monoparentale a une probabilité moins forte de recevoir de l'aide régulière dans son travail scolaire à la maison ou d'avoir des conversations fréquentes sur sa scolarité avec ses parents qu'un enfant vivant avec ses deux parents. Il a aussi une chance plus faible d'être inscrit dans une bibliothèque. »

Graphique 1 - Mention obtenue au DNB selon la structure familiale (en %)



Lecture : 33,0 % des élèves vivant avec leurs deux parents et qui ont obtenu le DNB en juin 2011 l'ont obtenu sans mention ; c'est le cas de 46,3 % des élèves vivant en famille monoparentale.

Champ : élèves ayant obtenu le DNB à la session de juin 2011 et n'ayant pas changé de situation familiale au cours des quatre premières années d'études secondaires.

Source : MEN-MESR-DEPP panel d'élèves 2007 du second degré

⁸⁹ « The impact of divorce on school performance : evidence from France, 1968-2002 », Center for Economic Policy Research.

⁹⁰ « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », Laurette Cretin, « Éducation & formations » n° 82, décembre 2012 – Ministère de l'Education.

Tableau 1 - Réussite scolaire selon la structure familiale (en %)

% d'élèves	Situation familiale				Ensemble**
	Père et mère	Famille monoparentale	Famille recomposée	Garde alternée	
Scolarité élémentaire					
ayant redoublé à l'école élémentaire	14,2	24,0	23,1	9,4	16,5
- dont redoublement CP	30,5	31,1	35,3	24,4	31,4
- dont 2 redoublements ou plus	3,5	4,4	5,2	ns	3,7
scolarisés en Segpa à la rentrée 2007	2,0	3,9	3,9	1,2	2,5
ayant atteint la médiane* en français à l'évaluation nationale de sixième	52,7	41,0	42,7	60,5	50,0
ayant atteint la médiane en mathématiques à l'évaluation nationale de sixième	54,5	39,9	43,5	66,2	51,3
Scolarité après 4 ans d'études secondaires					
ayant redoublé au collège	8,4	15,2	14,4	9,1	10,3
ayant obtenu le brevet série collège quatre ans après leur entrée en sixième	89,2	77,0	83,5	93,4	86,8
ayant atteint la médiane en français aux épreuves terminales du brevet	51,5	40,8	44,5	54,3	49,1
ayant atteint la médiane en mathématiques aux épreuves terminales du brevet	53,3	34,1	41,3	57,3	49,0
ayant atteint la seconde générale et technologique sans redoublement	62,6	42,8	46,6	68,1	57,5

Lecture : 14,2 % des élèves vivant avec leurs deux parents sont parvenus en sixième en ayant redoublé au moins une fois à l'école élémentaire ; 24,0 % des élèves vivant en famille monoparentale sont dans ce cas.

* La médiane est la valeur qui sépare une série statistique en deux parties égales ; un élève ayant atteint la médiane à l'évaluation nationale de sixième est donc un élève qui fait partie des 50 % d'élèves les plus performants.

** Y compris élèves ayant changé de situation familiale au cours des quatre premières années de scolarité secondaire (2007-2011).

Champ : élèves entrés pour la première fois en sixième dans un collège public ou privé de France et n'ayant pas changé de situation familiale au cours des quatre premières années d'études secondaires.

Source : MEN-MESR-DEPP panel d'élèves 2007 du second degré

91

Ce n'est pas seulement la question psychologique qui est en jeu. Les ruptures ont en effet un impact très fort sur les conditions de vie matérielles de la famille. Aujourd'hui, la principale explication de la pauvreté en France, après le chômage, c'est la structure familiale. Une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté. C'est 2,5 fois plus que la moyenne de la population. La prévention des ruptures conjugales est aussi un moyen de lutter contre la pauvreté des enfants. A partir de ce constat et partant du fait que les femmes peu diplômées se remettaient moins facilement en couple, il est arrivé à Julien Damon de suggérer, par humour, que l'Etat rembourse les abonnements à des sites de rencontre pour les familles monoparentales, afin d'accélérer leur remise en couple...

Comment éviter les ruptures de couples impactant des enfants ? Et comment limiter l'impact négatif sur les enfants en cas de rupture ? Même si il est délicat d'aborder ces éléments, dans la mesure où ils renvoient à des choix intimes ou à des situations subies, on peut s'intéresser à quelques dispositifs français et étrangers.

⁹¹ NB : Si les enfants en garde alternée ont des meilleurs résultats que la moyenne, c'est sans doute parce que ce mode de garde est surtout présent dans les familles socialement favorisées. Par exemple, 3% des gardes alternées concernent des chefs d'entreprise, alors qu'ils ne représentent qu'1,7% de la population. Inversement, c'est une solution très minoritaire dans les familles les plus pauvres.

1. PRÉVENIR LES RUPTURES POUR PROTÉGER LES ENFANTS

Focus sur la « politique de soutien à la conjugalité » aux Etats-Unis

Le sociologue Julien Damon note, qu'outre-Atlantique, le soutien à la conjugalité fait consensus⁹² : « libéraux et conservateurs en sont venus à promouvoir, dans le monde anglo-saxon, le mariage comme stratégie de lutte contre la pauvreté. Des fonds relativement conséquents ont été, aux États-Unis, affectés à cette fin. Dans le cadre de la réforme du Welfare votée en 1996 sous l'ère Clinton, les États ont été incités à encourager la formation et le soutien des familles biparentales. L'administration Bush a débloqué 300 millions de dollars pour soutenir le mariage (primes de mariage, cours de préparation au mariage, réduction des allocations en cas de naissances hors mariage, etc.). Et l'administration Obama n'a pas mis un terme à ces programmes que d'aucuns, de ce côté de l'Atlantique, pourraient juger, trop rapidement, seulement moralistes. Concrètement incarnés par des politiques de soutien au mariage, dans le contexte anglo-saxon, ou bien abordés, récemment, dans le contexte français par la proposition gouvernementale d'intensifier la préparation au mariage civil, ces programmes sont rarement présentés comme des mesures de soutien à la parentalité. Et on peut bien se demander pourquoi...».

« Healthy Marriage Initiative⁹³ »

Plusieurs programmes d'aide à la conjugalité ont été menés aux Etats-Unis pour aider les couples qui ont déjà ou qui attendent un enfant. Des études montrent en effet que l'arrivée d'enfants perturbe l'équilibre conjugal et a tendance à faire émerger ou empirer des conflits dans le couple. Parmi les différentes initiatives développées :

« Building Strong Families » (BSF)

Le programme « Building Strong Families » vise à apporter un soutien aux couples non mariés en attente d'un enfant. L'objectif étant d'améliorer la qualité des relations de couples pour le bien-être futur de l'enfant.

Une étude a été menée sur 5 102 ménages de milieux plutôt défavorisés qui avaient suivi ce programme. Les couples n'étaient pas identifiés comme ayant des difficultés de couples particulières. A l'issue du programme (15, puis 36 mois), peu de différences majeures ont été notées dans les relations de couples.

« Supporting Healthy Marriage Program »

Le programme « Supporting Healthy Marriage » a quant à lui donné des résultats positifs. Mené auprès de 6 298 couples mariés aux revenus faibles, avec ou en attente d'enfants, ce programme a permis aux participants d'améliorer leur communication et leurs relations de couples.

⁹² Julien Damon, « Les programmes performants de parentalité in Aider les parents à être parents », septembre 2012, Conseil d'analyse stratégique.

⁹³ « Parenting Matters: Supporting Parents of Children Ages 0-8 ».

Focus sur les initiatives Cameron

Au Royaume-Uni, le premier ministre David Cameron avait annoncé en 2011, après une série d'émeutes urbaines, le lancement de mesures éducatives renforcées. Son plan comprenait notamment le développement de « cours de soutien à la parentalité de haute qualité », pour les parents d'enfants de 0 à 5 ans, dans quatre quartiers⁹⁴. L'enjeu n°1 était de stimuler une offre de cours de soutien à la parentalité pour banaliser cette offre et lui permettre de se pérenniser au-delà de l'initiative gouvernementale. Dans 3 quartiers, des bons permettaient aux parents d'accéder aux dispositifs gratuitement.

La conclusion de cette initiative était mitigée. Alors que 20 000 parents étaient attendus, il n'y a eu à peine que 3 000 participants. Par ailleurs, l'initiative qui visait aussi bien les femmes que les hommes n'a touché que 9% de pères. Mais les bénéficiaires étaient satisfaits et la plupart sont allés jusqu'au bout des séances. Ils ont, dans leur majorité, déclaré que la démarche leur avait permis d'améliorer leurs pratiques parentales. Hormis les familles à haut revenu, peu sont cependant prêts à payer de tels cours.

En 2016, quelques temps avant sa démission à la suite du Brexit, David Cameron a relancé une proposition visant à développer le conseil conjugal. Il a annoncé un plan de 70 millions de livres sterling, pour financer l'aide à la conjugalité. Ce plan aurait dû toucher 300 000 couples dans les 5 ans et aurait permis de former 10 000 professionnels.

Cela s'inscrit dans la continuité d'autres politiques anglaises en matière de soutien à la conjugalité. Le ministère de l'Éducation avait ainsi commandé un rapport d'évaluation des politiques publiques, publié en janvier 2014⁹⁵ et portant principalement sur 3 axes :

> **La préparation au mariage**, à travers deux dispositifs : « Marriage Care », une journée d'enseignement et de réunion, ou bien « FOCCUS », un dispositif où le couple répond à un questionnaire sur les grands défis auxquels font face les mariés, et où il participe ensuite à un rendez-vous de « debrief » avec un animateur professionnel.

> **Une session de sensibilisation** aux enjeux de la relation « Let's stick Together », qui ne dure qu'une heure, et s'adresse surtout aux mères de famille.

> **Le conseil conjugal.**

Une mesure coût/bénéfice a été proposée dans le cadre des travaux d'évaluation. Pour le dispositif « FOCCUS », pour une livre sterling dépensée, le bénéfice (coût évité en prévention des ruptures) serait de 11,5 livres. Pour le conseil conjugal, selon les méthodes suivies, pour une livre dépensée, le bénéfice serait de 8,6 ou 11,4 livres.

Bien entendu, ces chiffres sont à prendre comme des estimations. Toujours est-il qu'ils laissent penser que ces dispositifs de prévention peuvent être un bon investissement.

⁹⁴ « CanParents Trial Evaluation – Final Report » – July 2014.

<https://www.gov.uk/government/publications/canparent-trial-evaluation-final-report>

⁹⁵ « Relationship Support Interventions Evaluation », January 2014.

Focus sur l'association « CAP Mariage », qui organise des préparations au mariage civil

« Cap Mariage⁹⁶ » est une association non confessionnelle fondée à Bordeaux en 1998 pour proposer des préparations au mariage civil aux futurs mariés. 19 associations existent désormais en France et une fédération nationale a été créée.

Partenaire auprès des municipalités, « Cap Mariage » leur permet de répondre à l'obligation prévue dans le décret du 23 décembre 2002 qui impose aux mairies de délivrer une information complète sur le droit de la famille, en amont du mariage civil.

L'association propose aux couples qui souhaitent se marier des rencontres, en mairie ou en privé, avec des animateurs formés. Le but est de faire le point sur les engagements du mariage (articles du Code civil, contrats de mariage...) et d'accompagner les couples qui souhaitent **personnaliser** leur cérémonie de mariage en mairie. Au-delà, les séances permettent d'aborder différents aspects du projet de mariage et de la vie de couple (communication, gestion des tensions...), dans le but d'aider les futurs mariés à construire leur couple dans la durée. Parmi les sujets abordés :

- L'homme, la femme : deux planètes différentes ?
- Comment se préparer à une vie conjugale longue et heureuse ?
- Les fondations : les articles du code civil.
- Le projet du couple, les étapes de la vie de couple et l'épanouissement mutuel ?
- Quelles sont les questions à se poser pour mieux se connaître et bâtir ensemble ?
- Le couple et l'argent.
- Le couple et les enfants.
- Familles recomposées : vie de couple et relations harmonieuses avec les enfants du conjoint.
- ...

#38 Proposition : généraliser la préparation au mariage civil

Qui ? Les mairies

La médiation familiale (voir plus loin) fait l'objet d'un développement, avec des financements importants de la Caf. Il est vrai qu'elle a souvent lieu sur injonction de la justice. Pourquoi est-on capable d'investir pour « limiter les dégâts » lors d'une rupture ? Et pourquoi est-on si frileux lorsqu'il s'agit d'investir pour prévenir les ruptures ? Il serait intéressant d'entreprendre une évaluation sérieuse des dispositifs de conseil conjugal avant, si les évaluations sont concluantes, d'en faire une large promotion, au même titre que pour la médiation familiale.

⁹⁶ <http://www.mariage-civil.org/>

#39 Proposition : évaluer l'impact du conseil conjugal et, si les résultats sont concluants, développer l'offre en faisant davantage la promotion des dispositifs existants.

Qui ? le monde de la recherche, la branche famille

2. LIMITER L'IMPACT DES RUPTURES SUR LES ENFANTS

Lorsque la rupture survient, il faut faire le maximum pour limiter l'impact sur les enfants. C'est dans cette perspective que la branche Famille a encouragé le développement de l'offre de médiation familiale. Dans 80% des cas, elle concerne des divorces ou des séparations.

Le Haut Conseil de la Famille s'interrogeait, dans son rapport de septembre 2016, sur la possibilité de créer « *un service public national de la médiation familiale* », et de revoir le financement, en tenant compte du fait que la médiation répond souvent à une injonction judiciaire et qu'il faudrait donc le faire financer davantage par le ministère de la Justice.

Cela serait d'autant plus justifié si l'on rend obligatoire le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de séparation ou de divorce impliquant les enfants.

#40 Proposition : rendre systématique le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de divorce ou de séparation impactant des enfants, et revoir en conséquence son financement

Qui ? le gouvernement, le ministère de la Justice

Focus sur les « Parent Education Program » pour les couples en instance de séparation (Etats-Unis)

« Focus on Children » ou « Children in Between » sont des programmes de soutien destinés aux couples avec enfants en instance de divorce ou de séparation, obligatoires dans certains Etats américains. Il s'agit de séances on-line ou en présentiel de 4 h, pour un coût d'environ 50 euros. On présente aux parents des informations et des conseils pour préserver l'enfant le mieux possible dans la rupture. Les parents ne peuvent pas obtenir une décision de justice sur leur divorce ou leur séparation sans avoir obtenu au préalable le certificat qui leur est remis à l'issue de ces séances.⁹⁷

⁹⁷ <http://www.divorcesupport.com/divorce/Online-Mandatory-Parenting-Education-Class-1649.html>

CONCLUSION

Dans ce rapport, on a beaucoup parlé d'études d'impact, d'évaluations, de dispositifs, de programmes, de rapports coûts/bénéfices...

Tout cela est sans doute important mais, au final, cela ne dit pas grand-chose des réalités qui se jouent dans les familles. « *On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux.* » rappelait le renard au Petit Prince.

Ce rapport ne dit rien de l'essentiel. Il peine à dire le travail admirable des parents, anonymes héros du quotidien, qui donnent tant à leurs enfants, et qui reçoivent aussi beaucoup d'eux. **Charles Péguy disait des pères qu'ils étaient les aventuriers du monde moderne. On pourrait étendre ce qualificatif à tous les parents.**

On ne pourra jamais réduire la vocation des pères et des mères de famille à une liste de comportements millimétrés, à une succession de normes qu'il faudrait appliquer sagement.

On ne pourra jamais réduire l'éducation à une entreprise de dressage dont le but serait de maximiser le nombre de connexions neuronales dans les cerveaux des enfants.

On ne pourra jamais mesurer l'importance d'un sourire, le prix d'une larme essuyée, la beauté d'un pardon échangé, la force d'un encouragement chuchoté.

Si l'on parle souvent des défaillances parentales, il ne faudrait pas oublier qu'un autre écueil guette : « l'overdose de parentalité ». Cette tentation de tout contrôler, tout mesurer, tout normer. Comme si les parents étaient les seuls responsables de l'avenir de leur enfant.

L'éducation n'est pas un protocole à respecter. C'est une relation à construire. C'est une aventure à vivre ! C'est une vie à recevoir, à donner et à aimer !

Sur ce chemin de vie, les parents et les enfants peuvent avoir besoin de soutien et de conseils. Mais veillons à ne surtout pas les écraser par un discours condescendant et normatif.

De même, n'enfermons aucun enfant dans le déterminisme. Même dans des situations familiales extrêmement compliquées, même pour ceux qui ne peuvent pas compter sur leurs parents... rien n'est jamais écrit à l'avance !

REMERCIEMENTS

Tout en précisant qu'elles ne sauraient être tenues responsables des propos émis dans ces pages, nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réflexion de VERS LE HAUT, et notamment :

- Les membres de son comité directeur ;
- Les membres de son conseil d'orientation ;
- Les associations partenaires ;

Et toutes les personnes qui ont nourri notre réflexion au cours de rencontres ou par des apports écrits :

- Agnès Rochefort-Turquin, directrice éditoriale Développement Presse Jeune, Bayard
- André Altmeyer, directeur général adjoint de la Stratégie, Apprentis d'Auteuil
- Bénédicte Jacquy-Vazquez, co-auteur du « Rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité » (février 2013, IGAS)
- Bernard Hugonnier, professeur à l'Institut catholique de Paris, ancien directeur adjoint de l'Education à l'OCDE
- Béryl Veillet, présidente, et les familles de l'Association de la Médaille de la Famille française 75
- Bruno Galy, directeur de Territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, Apprentis d'Auteuil
- Cécile Lognoné-Rodriguez, chef de projet Pôle Scolarité - Prévention du Décrochage – DREAM, Apprentis d'Auteuil
- Cécile Philippe, directrice de cabinet du Président de la Cnaf
- Cédric Leva, responsable de l'Observatoire des Jeunes et des Familles, Apprentis d'Auteuil
- Christiane Therry, présidente, et les familles de la Fédération Familles de France 71
- Christine Rossignol, directrice Scolarité et Prévention du Décrochage – DREAM, Apprentis d'Auteuil
- Christophe Beau, responsable Programme international Familles et Parentalité, Apprentis d'Auteuil
- Christophe Certain, directeur du Cours Frédéric-Ozanam, Marseille
- Christophe Valtier, directeur des Affaires sociales, Bayard
- Edith Tartar Goddet, psychologue et psychosociologue, présidente de l'Association protestante pour l'Education et l'Enseignement (AP2E)
- Elisabeth Terrien, administratrice du Collège des Bernardins
- Gaëlle Guernalec Levy, fondatrice et responsable éditoriale du site d'information Gynger
- Gilles Paillard, directeur général de SOS Villages d'Enfants
- Hélène Perroud, ancienne conseillère Education à la Présidence de la République
- Isabelle Massin, ancien haut-fonctionnaire, ancien maire de Cergy
- Isabelle Prats, directrice de la communication de Unis-Cité
- Jean-Louis Deroussen, président de la CNAF

- Jean-Marie Petitclerc, coordinateur du Réseau DBAS (Don Bosco Action Sociale)
- Jean-Philippe Vallat, directeur des Politiques et Actions familiales et des Etudes, UNAF
- Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
- Jocelyne Drocourt, directrice, et les familles de la Maison des Familles d'Amiens, Apprentis d'Auteuil
- Laurent Gebler, vice-président au tribunal pour enfants de Bordeaux, président de l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille
- Ludovic Niccoli, directeur du village SOS de Sainte-Luce-sur-Loire (44), SOS Villages d'Enfants
- Marie-Clotilde Maisonhaute, psychomotricienne.
- Marie-Dominique Pradines, directrice de Ecoute Info Familles, Apprentis d'Auteuil
- Marie de Saint-Laurent, déléguée générale Auteuil Petite Enfance, Apprentis d'Auteuil
- Marie Trelle-Kane, co-fondatrice et présidente exécutive de Unis-Cité
- Marie-Aleth Grard, déléguée nationale de ATD Quart Monde
- Nathan Cheroutre, éducateur spécialisé, Fraternité Bernadette, Marseille
- Patricia Humann, coordinatrice du pôle EPEJ (Ecole, petite enfance, jeunesse), UNAF
- Marie-Andrée Blanc, présidente de l'UNAF
- Samuel Coppens, responsable des Relations publiques et du Développement, Fondation de l'Armée du Salut
- Sébastien Jockeviel, chef de service, SAJE Janusz Korczak, Paris, Apprentis d'Auteuil
- Servane Martin, chargée de mission Soutien à la Parentalité, UNAF
- Sophie Boucherie, directrice du Multi-Accueil « Les Petits Pas », Nantes, Apprentis d'Auteuil
- Thibault Vachette, éducateur spécialisé, SAJE Janusz Korczak, Paris, Apprentis d'Auteuil
- Wendeline Lafont, enseignante en école primaire

Et l'équipe « Veille et Prospective » d'Apprentis d'Auteuil : Marie-Aïda MANE-KLESZCZOWSKI, Marie MEGANCK et Sophie TOUVET.

PARMI LES TRAVAUX QUI ONT NOURRI NOTRE RÉFLEXION

- « *2015 Education Writers Association Seminar Presentation* », James Heckman, disponible sur heckmanequation.org
- « *Lisons-leur une histoire ! Le facteur parental dans l'éducation* », OCDE, 2012
- « *Investissons dans la petite enfance – L'égalité des chances se joue avant la maternelle* », Fondation Terra Nova, mai 2017
- « *Aspirations scolaires et lutte contre le décrochage : rapport final pour le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse* », Dominique Goux (CREST), Marc Gurgand (PSE) & Eric Maurin (PSE), juin 2014
- « *Bilan de l'évaluation nationale des Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité* », 20 septembre 2016
- « *Coéducation : quelle place pour les parents ?* », dossier de veille de l'Institut Français de l'Education n°98, Janvier 2015
- « *Exercice, expérience et pratiques de parentalité* », Etude de l'Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil, 2015
- *Note de la Cnaf : « La politique de soutien à la parentalité, point d'étape sur les objectifs parentalité, 2013-2017 »*
- « *Les politiques de soutien à la parentalité* », avis et rapport du Haut Conseil de la Famille, septembre 2016
- « *Parenting Matters : Supporting Parents of Children Ages 0-8* » - National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, The National Academies Press, Washington, DC, 2016
- « *Partners in Education : A Dual Capacity-Building Framework for Family-School Partnerships* », Département d'Education américain & SEDEL (Southwest Educational Development Laborator)
- « *Prendre le parti des jeunes. Petit bouquin d'utilité publique* », Apprentis d'Auteuil, Editions de l'Atelier, décembre 2016
- « *Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges ? Les enseignements d'une expérimentation contrôlée* », Francesco Avvisati, Marc Gurgand, Nina Guyon & Eric Maurin, Janvier 2010
- « *Rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité* », Bénédicte JACQUEY-VAZQUEZ, Michel RAYMOND & Patricia SITRUK, IGAS, février 2013
- « *The best start at home. What works to improve the quality of parent-child interactions from conception to age 5 years ? A rapid review of interventions* », Early Intervention Foundation
- « *The Lifecycle Benefits of an Influential Early Childhood Program* », James Heckman, disponible sur heckmanequation.org
- « *The Lifelong Effects of Early Childhood Adversity and Toxic Stress* », Jack P. Shonkoff, Andrew S. Garner - The Committee on Psychosocial Aspects of Child and Family Health, Committee on Early Childhood, Adoption, and Dependent Care, and Section on Developmental and Behavioral Pediatrics, Pediatrics, Dec 2011
- « *Une école de la réussite pour tous. Avis du Conseil économique, social et environnemental* », Marie-Aleth Grard, mai 2015
- Actes du colloque « *Parents, enfants, familles en protection de l'enfance* », Oned, 2011. Cité dans « *Prendre le Parti des Jeunes* », Apprentis d'Auteuil, 2016
- Bilan du projet « *En associant leurs parents à l'école, tous les enfants peuvent réussir !* », Quartier de Maurepas, à Rennes, 2007-2011, ATD Quart Monde
- Dossier « *Soutien à la parentalité : avec et pour les parents* », Réalités familiales, UNAF, 2012
- Livre blanc « *Soutien à la parentalité et performance des entreprises* », Filapi, en partenariat avec l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise
- Rapport « *Grande pauvreté et réussite scolaire* », Jean-Paul Delahaye, mai 2015

SYNTHÈSE : NOS 40 PROPOSITIONS

Banaliser le soutien à la parentalité

- **Pour une alliance éducative dans laquelle les parents seraient reconnus comme premiers éducateurs**
 1. Faire des Etats Généraux de l'Education pour écrire une constitution éducative
- **Lançons une campagne massive de soutien à la parentalité**
 2. Faire du soutien à la parentalité une grande cause nationale, avec une campagne de grande ampleur (médias, internet, appli...).
 3. Simplifier tous les noms de dispositifs avec une vraie politique de marque, bannissant les acronymes impossibles.
 4. Identifier 5 conseils clés à relayer partout dans la durée, avec une plateforme web et téléphone, et une application qui offre des outils pour les parents.
- **Renforcer la coordination, les financements et l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité, sans briser les dynamiques ni exclure les parents**
 5. Développer le financement pour faire du soutien à la parentalité un axe majeur de la politique familiale
 6. Poursuivre la rationalisation de l'offre, en évitant toutefois de confier tous les rôles aux Caisses d'Allocations familiales.
 7. Veiller à associer les parents, notamment de familles défavorisées, dans l'animation des REAAP.
 8. Multiplier les innovations en matière de soutien à la parentalité dans le cadre des Contrats à impact social.
 9. Renforcer largement l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité.

Impliquer les parents dans toutes les actions éducatives, les soutenir là où ils sont

- **Systématiser l'implication des familles dans toutes les actions éducatives**
 10. Dans le cadre des schémas départementaux de soutien aux familles, inciter tous les acteurs identifiés intervenant dans le champ de l'éducation à s'interroger sur les actions menées en matière d'implication.
 11. Dans les attributions de subventions ou d'agrément pour des acteurs intervenant dans le domaine éducatif, ajouter une clause fixant des objectifs en matière d'implication et d'information des parents/de soutien à la parentalité.
- **Renforcer le soutien à la parentalité dans les structures de la petite enfance**
 12. Faire du soutien à la parentalité une des missions prioritaires des structures de petite enfance, en ouvrant davantage d'espaces pour les parents et en finançant mieux cette mission.

- **Faire de l'école un lieu privilégié du soutien à la parentalité**
- 13. Réorienter les CLAS, en finançant des projets d'implication des parents, directement pilotés par les établissements scolaires.
- 14. Développer des programmes de visites d'équipes enseignantes au domicile des élèves dont les familles sont les plus éloignées de l'école.
- 15. Prévoir systématiquement un rendez-vous avec la famille et le jeune pour une première inscription dans un établissement scolaire.
- 16. Généraliser la remise du livret aux parents par les enseignants lors de rendez-vous individuels.
- 17. Proposer un point régulier à chaque élève, avec ses parents et un enseignant référent, pour faire le point sur son parcours scolaire, sur les progrès accomplis et les objectifs à atteindre.
- 18. Déployer la « Mallette des Parents » dans tous les établissements scolaires.
- 19. Convier les parents lors de séances d'aide au travail personnel, animées par les enseignants...
- 20. Développer l'opération « J'emmène mes parents au musée » dans les écoles.
- 21. Lancer une V2 de l'application « eParents », afin qu'elle devienne une véritable interface de la relation parents/établissement, en intégrant les outils déjà déployés par les différents établissements
- 22. Instaurer une part de tirage au sort dans la désignation des représentants des parents
- **Développer des programmes ciblés dès le plus jeune âge pour renforcer les familles les moins avantagées**
- 23. Impliquer plus fortement les parents dans les dispositifs de remédiation éducative
- **Développer particulièrement des initiatives encourageant le dialogue et la lecture dans la famille**
- 24. Sensibiliser fortement les parents à l'importance des échanges et du dialogue en famille, dès le plus jeune âge et à l'adolescence.

Donner aux professionnels la formation, le temps et les moyens pour « faire avec » les parents

- **Former les enseignants en partenariat avec les familles**
- 25. Rendre obligatoire dans la formation des enseignants un module de formation de 4 h, sur les relations parents/Ecole, avec une attention particulière aux familles les plus éloignées de l'école (sur le modèle du dispositif élaboré par ATD Quart Monde).
- 26. Mettre en lien chaque élève stagiaire, dans le cadre de sa formation au métier de professeur, avec un référent parent d'élève, pour développer le « réflexe » du lien Ecole/famille dès la formation, sur un mode apaisé.
- 27. Développer des modules de formation continue et des outils pour permettre aux enseignants de proposer de nouvelles formes de partenariat avec les familles, en intégrant les derniers résultats des travaux sur l'impact de l'implication des parents sur le travail scolaire.
- **Faire de la qualité de la relation avec les parents un critère dans l'évaluation des équipes éducatives**
- 28. Faire participer les parents à l'évaluation du système scolaire

29. Intégrer dans la mission des professionnels de l'éducation (notamment enseignants, petite enfance...), le temps passé avec les parents.

→ **Face aux difficultés, maintenir le lien familial : un changement de perspective pour les professionnels de la protection de l'enfance**

30. Renforcer les dispositifs de prévention et les mesures éducatives pour diminuer le nombre de placements

Favoriser au maximum le partage entre parents

→ **Donner la priorité aux dispositifs de soutien à la parentalité qui misent sur les échanges entre pairs**

31. Inviter les associations de parents d'élèves à mettre en place des tutorats entre parents au sein des établissements.

32. Ouvrir une « Maison des Familles » dans chaque ville de plus de 100 000 habitants à l'horizon 2020, soit 40 maisons.

33. Développer, grâce à des financements de la branche Famille, une application de géolocalisation répertoriant tous les dispositifs d'échanges entre parents (et plus largement de soutien à la parentalité)

→ **Donner la priorité aux dispositifs de soutien à la parentalité qui misent sur les échanges entre pères**

34. Développer les actions de soutien à la parentalité ciblant les pères, en s'appuyant, pour les attirer, sur des expériences partagées (par exemple, par le recours au sport).

Aider les salariés à assumer leurs missions parentales, c'est l'intérêt des entreprises

35. Inciter toutes les entreprises à s'engager en faveur de la parentalité, à travers la signature d'une « charte de la parentalité » et donner une nouvelle impulsion à la « Journée de la Famille » en entreprise.

36. Développer les aides pour les parents qui veulent reprendre un emploi après un congé parental : bilan de compétences, formations...

37. Développer les services aux parents sur le lieu de travail.

Soutenir la conjugalité pour soutenir la parentalité

→ **Prévenir les ruptures pour protéger les enfants**

38. Généraliser la préparation au mariage civil.

39. Evaluer l'impact du conseil conjugal et, si les résultats sont concluants, développer l'offre en faisant davantage la promotion des dispositifs existants.

→ **Limiter l'impact des ruptures sur les enfants**

40. Rendre systématique le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de divorce ou de séparation impactant des enfants, et revoir en conséquence son financement.



18, rue Barbès
92128 Montrouge Cedex

Tél. +33 (0)1.74.31.62.60
contact@verslehaut.org

www.verslehaut.org